



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le :	Séance du vendredi 9 septembre 2011 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
-------------------------------------	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 9 septembre 2011 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions décrites ci-après.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Geneviève VERRO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 30 juin 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

PREMIERE PARTIE - PRESENTATION DES STRUCTURES ASSOCIEES

Economie, Emploi et Insertion

↳ R A - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R B - Syndicat Mixte Lumière

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R C - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Grand Besançon - Immobilier d'Entreprises (SAIEMB IE)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R D - Société d'équipement du département du Doubs (sedD)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R E - Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R F - Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R G - Association Mission Locale Espace Jeunes

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R H - ATMO Franche-Comté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Culture, Tourisme, Sports

↳ R I - Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R J - Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ R K - Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,

Aide aux communes

↳ R L - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R M - Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

DEUXIEME PARTIE

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Cadrage global en matière budgétaire et fiscale

Le Conseil de Communauté a débattu sur les éléments présentés.

↳ R 1.1.2 - Cotisation foncière des entreprises - Création d'une 2^{ème} tranche de cotisation minimum pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 100 000 €

A la majorité, 7 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'une 2^{ème} tranche de cotisation minimum de CFE, fixée à 4 000 €, pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 100 000 €.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 103 Contre : 7 Abstention : 1

↳ R 1.1.3 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales

A la majorité, 6 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la stratégie de hausse pluriannuelle de la taxe sur les surfaces commerciales,
- l'application, pour l'année 2012, d'un coefficient de 1,05 aux tarifs en vigueur de la taxe sur les surfaces commerciales.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 6 Abstention : 1

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot

A l'unanimité, 17 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement et gros entretien du Pont Canot, dans le cadre de la 1^{ère} ligne de tramway, à ARCADIS pour un montant total de 106 800 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstentions : 17

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - SAIEMB IE - Modification des statuts

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'extension de l'objet social de la SAIEMB IE,
- autorise le représentant du Grand Besançon à délibérer en ce sens lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SAIEMB IE qui statuera sur ce point.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 9 septembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, A, B, C, D, K, E, F, G, H, I, J, L, M, I.1.1, I.1.2, I.1.3, 2.1, 3.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 22h50

Etaient présents : **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Geneviève VERRON **Avanne-Aveney** : Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport B et jusqu'au rapport I) **Besançon** : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (à partir du rapport A), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport A et jusqu'au rapport H), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport A), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport A), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport K), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport B), Annie MENETRIER, Carine MICHEL (jusqu'au rapport I), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI (jusqu'au rapport M), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport E), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport A), Sylvie WANLIN **Beure** : Auguste KOELLER **Boussières** : Roland DEMESMAY **Brailans** : Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport M) **Chaleze** : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport K) **Champagny** : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins** : Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Catherine BOTTERON, Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) **Deluz** : Sylvaine BARASSI (jusqu'au rapport E puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET (représentée par Chantal VIARD), Claude PREIONI **Gennes** : Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Vèze** : Jacques CURTY **Mamirolle** : Daniel HUOT **Marchaux** : Bernard BECOULET (jusqu'au rapport G), Brigitte VIONNET **Miserey-Salines** : Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON (à partir du rapport A), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Marcel COTTINY **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport M), Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport A), Daniel ROLET **Novillars** : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport E) **Pelousey** : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (jusqu'au rapport B) **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré** : Stéphane COURBET (à partir du rapport B), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport A) **Thoraise** : Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport L) **Torpes** : Dominique GRUBER (jusqu'au rapport F) **Vaire-Arcier** : Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport A)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Gèneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, T. BENNETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport I), B. CYPRIANI, J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport E), S. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport J), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport A), B. RONZI (à partir du rapport I.I.I), J. ROSSELOT (à partir du rapport A), J.C. ROY, E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport F), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport E), J. LOUISON (jusqu'au rapport M), Y. GUYEN, B. BECOULET (à partir du rapport H), D. PARIS, M. FELT, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport E), J. MENIGOZ, C. OYTANA (à partir du rapport C), J.M. FAIVRE, J.Y. PRALON

Mandataires : G. VERRO, H. AKODAD (à partir du rapport I), F. PRESSE, E. DUMONT, F. GERDIL-DJAOUAI, J.S. LEUBA, N. BODIN, MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT (à partir du rapport E), Y.M. DAHOUI, S. WANLIN (à partir du rapport J), E. PEQUIGNOT, P. BONTEMPS (à partir du rapport A), B. FALCINELLA (à partir du rapport I.I.I), P. BONNET (à partir du rapport A), J.L. FOUSSERET, J.M. GIRERD, M. LOYAT (à partir du rapport F), D. POISSENOT, N. GUILLEMET, A. KOELLER, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport E), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport M), G. BAULIEU, B. VIONNET (à partir du rapport H), C. PREIONI, D. JOLY, M. COTTINY, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport E), MO. CRABBÉ-DIAWARA, C. BARTHELET (à partir du rapport C), J.M. BOUSSET, F. MONNEUR

**Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 9 septembre 2011

Salle des séances de la CCIT du Doubs

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du vendredi 9 septembre 2011

La séance est ouverte à 18h20, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Bien, pouvez-vous vous asseoir ? S'il vous plaît. Bien, est-ce que chacun peut s'asseoir ? Bien, donc la séance est ouverte. Nous devons donc désigner un secrétaire de séance ce soir, ce sera Geneviève VERRO, qui me remercie. Merci d'accepter, surtout.

Par rapport au procès-verbal de la dernière séance, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Benoît CYPRIANI donne pouvoir à Françoise PRESSE, Jean-Jacques DEMONET à Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN à Fanny GERDIL, Didier GENDRAUD à Jean-Sébastien LEUBA, Abdel GHEZALI à Nicolas BODIN, Lazhar HAKKAR à Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie JEANNIN à Yves-Michel DAHOUI, Michel OMOURI à Elisabeth PEQUIGNOT, Jacqueline PANIER à Patrick BONTEMPS, Jean ROSSELOT à Pascal BONNET, Jean-Claude ROY à Jean-Louis FOUSSERET, Edouard SASSARD à Jean-Marie GIRERD, Nicole WEINMAN à Danièle POISSENOT, Zahira YASSIR-COUVAL à Nicolas GUILLEMET, Jacky LOUISON à Alain BLESSEMILLE, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Yves GUYEN à Gabriel BAULIEU, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Marcel FELT à Denis JOLY, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER, David PARIS à Claude PREIONI, Serge RUTKOWSKI à Geneviève VERRO, Jean-Yves PRALON à Frank MONNEUR.

Sont excusés : Marie-Guite DUFAY, Lionel LANDRY, Françoise GILLET.

Bien, voilà donc pour les pouvoirs.

Je voulais simplement, ce soir, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à Monique BAUDRAS, qui est désormais le payeur, levez-vous, chère Madame BAUDRAS, voilà, qu'on vous voie et qu'on vous applaudisse en vous remerciant, voilà.

Applaudissements dans la salle

Profitez, c'est rare qu'on applaudisse les percepteurs ! Parce que, dans le temps, c'était l'ancien titre. Mais au-delà de ça, c'était une boutade, donc Monique BAUDRAS, nous la connaissons bien, elle était au Département, elle était au CHU et maintenant elle remplace Jean-Marie PERRIN. Elle connaît bien les collectivités, les établissements publics à Besançon, puisque c'est une Bisontine, ce qui n'est pas inintéressant. Je vous le dis, nous nous sommes déjà beaucoup fréquentés au Département, à l'Hôpital, en d'autres lieux, donc elle saura aussi vérifier, bien sûr, mais surtout nous conseiller. Il est très important pour le Président, comme pour les maires, d'avoir des payeurs qui soient rigoureux, pour nous éviter, après, des soucis. Donc, merci Madame BAUDRAS et bienvenue.

Alors, c'est donc votre première séance ici, mais ce soir c'est la dernière séance pour Serge DOMINICI, qui sera en retraite dès ce soir. Il finit, puisqu'il s'en va. Il est où ? Il arrive, ah bon. Je vais attendre qu'il arrive pour faire son éloge alors. Il a, bon, on peut l'excuser d'être en retard, parce qu'il devrait déjà être parti depuis quelques temps, mais il va arriver. Ce qui n'est pas dans son habitude.

Bon, simplement, ce soir, vous savez que nous avons un Conseil « Structures ». On va faire un rapport sur le fonctionnement d'un certain nombre de structures dans lesquelles nous sommes représentés. C'était une demande générale qui avait été faite et je m'étais engagé à ce qu'on le fasse régulièrement, comme je me suis engagé à ce qu'on fasse, par exemple, des bilans sur les grosses opérations. On va voir en Bureau la semaine prochaine le bilan financier du tram, savoir où nous en sommes. Tout cela ça a été fait, c'est décalé. Ce sera donc fait en Bureau et ensuite nous le représenterons à l'Agglo. Ce que je peux vous dire, simplement, avant même le Bureau, c'est que nous sommes parfaitement dans les clous et qu'il n'y a pas de dérapages, je dirais même, bien au contraire. Donc on est parfaitement dans l'enveloppe, mais nous validerons cela en Bureau et ensuite nous en reparlerons ici en Agglo.

Je voudrais aussi dire notre soutien à Madame le Maire de Châtillon-le-Duc. Je ne sais pas si elle est là. Puisque vous savez qu'il y a eu un incendie très très important à l'usine INCOTEX Clara Lander. C'est une entreprise qui a été créée en 80 par Monsieur LAVIGNE, cela s'appelait DECOFLOCK à l'époque. Ensuite cela a été racheté par INCOTEX, dont le siège est à Paris. C'est une entreprise, Madame le Maire peut vous en dire un mot, qui est très spécialisée entre autres dans les revêtements muraux. Il y a eu un incendie très très fort. Bon, moi, je m'y suis rendu dès le matin, en allant, entre autres, pour prendre le train à Auxon-Dessus, suivez mon regard, et donc je suis allé, j'ai rencontré entre autres Monsieur LAVIGNE et nous avons tout de suite, avec l'adjoint qui représentait Madame le Maire qui, elle, était à la gare, donc déjà fait livrer du matériel. Et j'ai demandé aux services économiques de prendre contact très très rapidement avec les responsables de cette entreprise, qui est une entreprise assez unique en France quand même, qui est une entreprise qui a un grand savoir-faire, qui est reconnue, qui a intégré beaucoup de processus de fabrication. Et le responsable de l'usine, Monsieur LAVIGNE, c'est lui que j'ai rencontré, m'a expliqué : c'est accidentel, ce n'est pas du tout lié à une malveillance, il y a eu un incendie dans la journée, comme cela arrive une fois par an, cela a été nettoyé, apparemment cela n'a pas été très bien nettoyé, apparemment cela a repris dans la soirée.

Donc je passerai la parole, simplement pour dire, auparavant, ce que nous avons fait. Donc j'ai demandé aux services de la Ville d'amener des barrières, cela sert aussi à cela l'intercommunalité. J'ai demandé à mes services, à Dominique BUCCELLATO, de rencontrer Monsieur LAVIGNE et Madame TOURNIER, ce qui a été fait. Il y a une solution qui a été proposée et qui a été retenue à ce jour, l'entreprise SIRA, anciennement IXMECA, pour prêter des bureaux. On va accompagner la mise en place du plan de chômage partiel, avec Madame BOTTERON, qui nous en dira certainement un mot, et puis on va faire un tour de table, enfin le Service économique travaille avec la mairie de Châtillon et puis avec Monsieur LAVIGNE, pour voir comment on peut sauver l'entreprise et surtout sauver les emplois. Voilà ce qui a été fait, donc je renouvelle ma solidarité au Maire de Châtillon, je vous passe la parole, Madame BOTTERON.

Mme BOTTERON.- Oui, je vous remercie Président, je vous remercie particulièrement pour le déplacement que vous avez effectué sur le site du Prés Brenot mercredi matin, à la suite de cet important incendie. Alors je peux vous rassurer, j'ai été présente aux côtés de Monsieur LAVIGNE dès...

M. LE PRESIDENT.- Oui, il me l'a dit.

Mme BOTTERON.- ... mercredi soir et donc j'ai été à ses côtés jusqu'à 1 heure et demi du matin. J'ai été rappelée...

M. LE PRESIDENT.- C'est ce qu'il m'a dit.

Mme BOTTERON.- ... également, donc, à 3 heures, et je l'ai encore accompagné une heure durant. Et il est vrai que c'est important, quand il arrive des événements de ce type et de cette importance, d'avoir auprès de soi une aide. Et je vous remercie pour la mise à disposition des barrières et puis le lien qui a été effectué avec vos services, avec, donc, les services qui ont permis à Monsieur LAVIGNE d'être rassuré.

On a également, je pense, à cette occasion, à souligner la qualité des services du SDIS qui ont déployé des moyens matériels et humains considérables pour venir à bout de cet important sinistre. Je dois également signaler la solidarité qui s'est établie entre les entreprises, les entrepreneurs, puisque, sur cette zone du Prés Brenot, nous avons donc des grands groupes comme SMB HORLOGERIE, une centaine de personnes, et SIRA EQUIPEMENT, qui est une entreprise en devenir et qui ont, spontanément, effectivement, répondu positivement à cette demande de locaux.

Concernant donc le personnel, 25 personnes, donc, sont au chômage technique. Monsieur LAVIGNE était donc très pessimiste et il me disait ce matin que les nombreux contacts téléphoniques qu'il a eus avec des sous-traitants, lui permettraient de repartir. Donc c'est vraiment une information qui est très positive.

M. LE PRESIDENT.- C'est une très bonne nouvelle.

Mme BOTTERON.- Et nous avons à l'accompagner pour permettre, effectivement, que cette activité ne disparaisse pas et renaisse de ses cendres, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Et merci, en tout cas, je sais que vous avez été très présente, Monsieur LAVIGNE nous l'a dit et l'ensemble de la commune et du personnel communal. Enfin, nous, nos services seront à votre disposition pour vous aider, pour faire en sorte, si on le peut, de vous donner un coup de main. D'abord c'est 25 personnes, c'est beaucoup 25 personnes, et c'est un savoir-faire quand même très spécifique.

Mme BOTTERON.- Un savoir-faire unique en Europe, oui.

M. LE PRESIDENT.- Alors, unique en Europe, je ne savais pas, je savais unique en France, mais peut-être que si c'est unique en Europe, effectivement, donc ce serait dommage que cela se perde. Effectivement, moi je crois que, autant la commune de Châtillon, que l'Agglo, on fera tous le maximum pour que cette activité puisse repartir rapidement, quitte même à trouver d'autres locaux de substitution provisoirement. On regardera comment on peut faire. Cela va se faire, cela se fait déjà avec vous, c'est ce que m'ont dit mes services. Voilà.

Mme BOTTERON.- Merci Monsieur FOUSSERET.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que cela a été, moi j'ai vu quelques images de l'incendie que votre premier adjoint m'a montrées, c'était vraiment très très impressionnant

Bien, alors, puisque Serge DOMINICI est arrivé, bon, je voulais dire du bien de vous, Serge, vous étiez dans les couloirs en train de parler, bon, je disais que c'était ce soir votre dernière séance. Et que vous devriez déjà être parti depuis quelques jours, mais il a dit : « Je ne suis plus à un jour près, maintenant, donc je partirai après le Conseil ». Bon, vous savez que Serge a une formation brillante, puisqu'il est diplômé Ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat et qu'il est passé par une université importante et de prestige de Californie. Il avait une expérience riche, il a été Directeur régional adjoint de l'Industrie et de la Recherche, non, Directeur régional même. Il a été à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Franche-Comté. Il a été Directeur d'un grand établissement de soins, les Diaconesses, à Strasbourg.

Il est arrivé ici en 2004, à l'Agglomération du Grand Besançon. Et là, avec Jean-Paul VOGEL, et ensuite avec Laurent, il a vraiment participé au développement de la CAGB, puisque depuis 2004 cela fait 7 ans. Il a assuré un suivi important, comme les Finances, l'Economie, l'Emploi, l'Aménagement, les Transports, les déplacements, dont le tramway, la gestion des déchets, notamment les relations avec le SYBERT. Donc c'est une fin de carrière très active qu'il a eue ici à Besançon. Il reste Bisontin d'ailleurs, la Ville a quand même des qualités, l'Agglomération a des qualités puisqu'il va rester ici dans notre Agglomération du Grand Besançon. Il a d'ailleurs beaucoup travaillé au développement de l'intercommunalité puisqu'il a participé à des mouvements de transferts de compétences, comme la réunion ce matin avec les personnels, donc, à Micropolis, transfert de compétences, mutualisation depuis ce qui s'est fait ces dernières années.

Et puis je le remercie sincèrement, parce que, bon c'est vrai, on sait depuis quelques temps qu'il va partir, la date était programmée déjà. Et bon, on aurait pu penser que, après quelques dizaines d'années de service, on pourrait se mettre un peu en roue libre pour attendre que cela arrive, eh bien, Serge, jusqu'au dernier jour, au dernier moment, il s'est beaucoup investi, jusqu'à aujourd'hui. Bon, je ne suis pas sûr, cela va vous faire drôle lundi matin, Serge, de ne pas venir au boulot. Il paraît que c'est très dur le premier jour. Donc, en tout cas, je voulais simplement, au nom de tous, on vous l'a déjà dit l'autre jour, lors de votre pot de départ, mais là, publiquement, au nom des délégués communautaires, on voulait vous dire très simplement : Merci. Bonne continuation, vous avez plein de projets, ça je le sais, ce ne sont pas les projets qui manquent et on aura toujours plaisir à vous revoir dans notre Agglomération. Donc merci beaucoup !

Applaudissements dans la salle.

Bien, ce sont toujours des moments émouvants, c'est vrai, autant pour ceux qui partent que pour les autres, mais il nous faut bien sûr entrer dans l'ordre du jour qui est assez lourd ce soir. Alors j'ai un timing. Parce qu'on m'a dit : « il ne faudra pas que tu parles de trop, il faut que tu respectes les temps ». On a combien en tout ? Une heure en tout. 5 minutes par dossier, parce je vais respecter ça.

PREMIERE PARTIE - PRESENTATION DES STRUCTURES ASSOCIEES

Economie, Emploi et Insertion

Rapport A - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Donc le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon, le SMPSI, c'est ce qui gère TEMIS. Bon, vous savez que TEMIS, effectivement, c'est 130 ha, avec un campus universitaire, un parc d'activités. Les missions sont nombreuses, c'est l'aménagement et la commercialisation. Il y a la sedD qui travaille beaucoup avec nous, bien sûr. On fait de la construction clé en main avec notre Société d'immobilier d'entreprises, la SAIEMB IE. Il y a de la prospection exogène et endogène, les choses avancent. Et petit à petit on voit quand même TEMIS se remplir. Vous connaissez les objectifs de TEMIS, donc sur 37 ha viabilisés, il y a 15 ha qui sont déjà totalement donc commercialisés, il reste environ une vingtaine d'hectares. Alors il faut aussi savoir que, certains nous disent, enfin on ne nous dit plus que cela n'avance pas parce qu'il y a quasiment la moitié de rempli, donc cela devient important. On aurait pu, à cet instant, déjà avoir tout rempli puisqu'on a beaucoup de demandes. On avait par exemple un logisticien important qui aurait pris carrément la moitié de ce qui restait. Bon, il est clair qu'une zone comme ça, une zone technologique placée comme elle est, ce n'est pas fait vraiment pour faire de la logistique, donc c'est pour cela que nous sommes très exigeants sur les entreprises qui se mettent dans le secteur. Bon, la dernière en date, il y en aura d'autres qui vont venir, vous le savez, c'est BREITLING, qui va construire dans quelques mois une usine importante pour son service de maintenance européen.

TEMIS, c'est aussi un endroit où l'on retrouve la Maison des Microtechniques, l'incubateur d'entreprises, la pépinière d'entreprises, l'hôtel, l'hôtel d'entreprises, on retrouve des salles blanches. TEMIS, aussi, nous l'avions voulu ainsi, nous avons réservé des terrains autour de la maison de TEMIS INNOVATION pour faire en sorte que TEMIS SCIENCES puisse s'implanter. Vous savez que TEMIS SCIENCES c'est un grand projet régional, un projet entre 32 et 35 M€, qui va s'implanter là, le maître d'ouvrage, la Région, avec environ entre 350 et 400 chercheurs qui vont travailler là, à côté de l'Université, à côté de l'ENSM, donc c'est un très très beau projet qui est en train de se mettre en place, avec le soutien, je le disais, de la Région.

Alors, les projets qui ont été concrétisés en 2010, je vais passer assez vite, c'est le POLE EMPLOI. On s'était beaucoup posé la question, parce que, en fait, le POLE EMPLOI, ce n'est pas vraiment de la Recherche, ni de la Recherche fondamentale, ni de la Recherche appliquée. Mais simplement, on a pensé qu'il était bon, en fait, aussi, il faut le dire, pour solidifier la position du POLE EMPLOI sur Besançon, parce que, on aurait pu avoir des craintes qu'il parte ailleurs, on a accepté qu'il soit là-bas au milieu des entreprises. Il y a donc TEMIS Center 3 avec BATIFRANC, TEMIS Center 4 avec JPR INVEST, c'est Jean-Paul ROBINET Investissements. Il y a l'hôtel, qui fonctionne très bien d'ailleurs, l'hôtel ALL SUITE qui sera inaugurée bientôt par PAPIN, Jean-Pierre PAPIN, le footballeur connu, qui fonctionne bien, avec un restaurant dont on me dit que cela se passe bien. Et il y a une crèche, la crèche Baby&Co, c'est le groupe DELFINGEN, qui est plus connu comme équipementier automobile, mais qui a implanté là cette crèche qui est la première d'une série assez importante, je pense. Et cela se passe bien, ce qui permet d'offrir aux personnes qui travaillent dans la zone, grâce à des accords avec des entreprises, des berceaux. Voilà, ça ce sont les projets que l'on a concrétisé en 2010.

En 2011 : il y a MECASEM, qui est un des leaders nationaux de la métrologie, c'est un Alsacien, j'en ai déjà parlé plusieurs fois de Monsieur MEYER, qui vient ici plutôt que dans la vallée de SCHIRMECK, je ne vais pas vous refaire mon couplet, je vous l'ai déjà dit deux, trois fois. Il y a le restaurant CHEZ ELLE, ça c'est le groupe PICHET. Il y a aussi l'extension de l'Ecole d'Ingénieurs, qui a été livrée donc en 2011.

Alors, on a des projets à lancer : c'est NOVATECH, c'est un groupe important parmi les plus grands groupes français, qui construit des bâtiments en blanc, c'est le groupe LAZARD, c'est un groupe familial strasbourgeois, que, avec Jean-Pierre, nous avons rencontré, qui font partie des gens qu'on a rencontré, comme PICHET d'ailleurs, qu'on a rencontré à Cannes, lorsque nous sommes allés au MIPIM. Il y a les bureaux du groupe BREITLING. Le groupe BREITLING, c'est Teddy SCHNEIDER, le Directeur, le patron. Et il y a TEMIS SCIENCES, je l'ai dit, donc l'assistant maître d'ouvrage c'est la sedD, le maître d'ouvrage, c'est la Région de Franche-Comté avec des laboratoires de recherche.

Alors, on a d'autres projets, que nous allons lancer en 2011 : c'est le FORUM, le FORUM qui est actuellement à Planoise, va venir rebâtir ici, donc dans un bâtiment qui est un bâtiment de grande qualité. Et puis nous avons aussi un bâtiment en blanc, comme PICHET par exemple, ce que fait NOVATECH, comme LAZARD plus exactement. Ce sont des bâtiments en blanc et quand on a loué, pré-loué ou prévu 40 à 50 %, on décide de lancer le bâtiment, c'est ce que va faire LAZARD. Et donc pour USITECH, là, c'est la sedD qui lance le bâtiment et qui, ensuite, certainement, le remettra à la SAIEMB pour le gérer. Donc il y a quand même beaucoup d'activités dans ce secteur. Alors on a d'autres projets pour l'instant : un autre immeuble de bureaux du groupe PICHET, qui se situerait à côté de l'ALL SUITE Hôtel. Il y a aussi des bureaux d'activités de la SODITHIS, l'immobilier d'entreprises, qui sont en cours de réflexion.

Et un ou deux autres gros projets, mais qui pour l'instant sont encore très confidentiels et codés. Et les chefs d'entreprises nous ont demandé de ne pas en parler, mais des projets très importants, toujours dans le domaine des hautes technologies de l'horlogerie haut de gamme. Donc ils sont là en train d'avancer. C'est l'occasion aussi pour dire, on le dira plus tard, combien les choses se passent bien d'une part avec la sedD, et je remercie le Président de la sedD, Vincent FUSTER, d'être là ce soir. Avec la SAIEMB que je préside, et puis aussi avec le service économique qui est très mobilisé autour de tout cela, il y a la Directrice, mais il y a l'ensemble des membres du service qui sont très mobilisés, ainsi que Bruno FAVIER qui lui, est le Directeur de TEMIS.

Voilà, par rapport aux projets que nous avons, où nous en sommes. J'ai tenu à peu près dans le temps, j'ai débordé d'une ou deux minutes. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? Les choses avancent, elles avancent bien, à une vitesse normale. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Oui, merci Monsieur le Président. On ne peut que se féliciter de l'extension de TEMIS, enfin, moi, j'ai juste une petite question au niveau du FORUM. Le FORUM, qui, je le rappelle, est une structure pour personnes déshéritées, est-ce que l'endroit est bien choisi au milieu des sièges sociaux des entreprises pour ce genre de public ? Ne le prenez pas mal, c'est juste une question.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Non, mais je ne prends rien mal, je prends tout bien. D'abord, ce n'est pas, comme le dit un ami devant moi, ce n'est pas au milieu des sièges sociaux des entreprises, c'est situé au milieu de la Ville, pas très loin du Foyer International, du Centre de séjour, dans un emplacement qui est parfaitement, et puis ce n'est pas une structure, comment dire, ce n'est pas une structure à hauts risques, c'est quand même un lieu où l'on va accueillir dignement des personnes qui sont en situation difficile, d'exclusion. C'est une question que l'on s'est posée, qu'on nous a posée, mais il n'y a pas, par rapport à cela, il n'y a pas de difficultés particulières. C'est un bâtiment qui, d'ailleurs, d'un point de vue architectural, vous avez pu le voir, est assez « chiadé » si on peut dire, si vous me permettez cette expression et qui va être construit par notre Office de HLM et qui sera géré, il est dans la zone où l'on peut faire du logement, puisque vous savez que là bas il y a une zone où l'on peut faire du logement, il est dans cette zone-là, voilà. Donc c'est un bâtiment qui va être fait là bas, voilà. Donc, ne soyez pas inquiète, vous avez bien fait de poser la question, cela permettra au moins d'y répondre. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cela ? Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Je vous remercie Monsieur le Président. Donc je voudrais faire un commentaire déjà donc sur le premier rapport, mais un peu plus global, en prenant un peu de hauteur. Et donc je trouve que ce qui est présenté est assez clair et intéressant sur les aspects économiques, sur les activités qui sont développées, cela donne une bonne vue d'ensemble. Par contre, je dirais - je vais essayer de contribuer à ce que les choses s'améliorent pour la suite, pour essayer d'apporter ma pierre à l'édifice commun - que cela ne répond pas à ce qu'on peut attendre de ce genre de rapport en ce début de XXI^{ème} siècle, tant au niveau de la forme que du fond. On a une présentation essentiellement économique, l'aspect social et environnemental n'est pas toujours systématiquement évoqué dans ces rapports, excepté peut-être sur le rapport F, pour le Plan Local pour L'Insertion et pour l'Emploi et le rapport G, pour l'Association Mission Locale Espace Jeunes. Il y a des éléments intéressants à ce niveau-là. Par contre, pratiquement aucun bilan carbone n'est indiqué dans ces rapports, aussi bien dans les chantiers quand ils sont en cours de mise en place que dans la vie courante des projets qu'ils vont générer.

Donc l'orientation développement durable de la CAGB ne doit pas rester simplement au niveau des intentions, elle doit apparaître beaucoup plus, de façon transversale, et irriguer de façon transversale l'ensemble de ses activités. Donc je crois que ce qui est important, cela doit se concrétiser dans ces rapports que l'on voit ici, là, que l'on ait donc ces orientations à la fois sur l'aspect social, c'est-à-dire mettre un peu en avant les préoccupations. Souvent, on voit, il y a 50 salariés, mais il y a donc un bilan à faire là-dessus. Ces salariés travaillent, ce ne sont pas simplement des personnes que l'on compte, ce sont aussi des personnes qui ont une vie et qui participent à ce genre de prestations. D'autre part, un aspect environnemental, il faut donner à toute action impulsée une logique de responsabilité environnementale et essayer de mettre en évidence pas uniquement l'aspect 14 001, mais aussi toutes les actions environnementales qui sont menées. Et enfin, donc, l'aspect économique, dans le contexte que l'on connaît actuellement, l'aspect économique, le développement durable, c'est mieux dépenser pour avoir autant, voilà. Donc, tous ces projets sont bien sûr de nature à créer de l'activité et de l'emploi, il est donc aussi intéressant de considérer leur participation effective à créer de la valeur et à pérenniser des emplois et à engendrer une activité économique à long terme. Donc, voilà Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire de façon globale.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Mais je vous remercie de ce que vous venez de dire. Simplement, je veux vous rappeler une chose, ce type de rapport n'existait pas il y a deux ou trois ans. J'ai proposé, effectivement, que l'ensemble des collègues soit informés de l'activité des sociétés dans lesquelles nous sommes représentés. Donc je crois que c'est ça l'objectif, c'est de dire rapidement ce que l'on fait. On ne va pas rentrer dans l'analyse, l'analyse des bilans carbone de chaque bâtiment qui est construit là bas. Parce que, d'abord, un certain nombre ne sont pas construits par nous, mais ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a un cahier des charges très précis et que tous les éléments, les critères, les items dont vous parlez en matière de développement durable, font partie du cahier des charges et que, même au niveau du Comité Syndical TEMIS, souvent nous évoquons ces problèmes et que nous avons des bâtiments qui répondent pour la plupart, en tout cas les nouveaux bâtiments, répondent à tout cela. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas passer un par un au crible l'ensemble de ces bâtiments pour répondre à vos questions. Il y a un travail qui est fait à ce niveau-là, qui peut être fait si on le demande, au niveau de la Commission Economie, mais là c'est un bilan d'activités d'un syndicat mixte sur une zone. Donc, ne me demandez pas quand même d'aller dans le détail, parce que la soirée ne suffirait pas. Il s'agissait pour moi que l'Assemblée puisse être informée de ce que font ses représentants dans ces organismes-là. D'ailleurs, votre voisine participe régulièrement donc aux réunions du Syndicat Mixte et elle sait bien que, par exemple l'aspect environnemental, c'est un aspect qui est traité et qui est souligné par un certain nombre de représentants, tant de l'Agglomération, Madame PEQUIGNOT elle-même le fait, que de la Région, que de moi-même. On ne peut pas rentrer, aller trop loin dans le détail ce soir. Madame PEQUIGNOT, vous voulez dire un mot ?

Mme PEQUIGNOT.- Merci Monsieur le Président. En effet, je confirme que les aspects environnementaux sont pris en compte dans le cadre des travaux du Syndicat Mixte. Alors, je partage aussi un certain nombre de points que vous avez évoqués tout à l'heure, par rapport à tout ce qui marche pour revenir sur le rapport, justement, sur le Syndicat Mixte. Alors, pour ce qui concerne les aspects qui marchent bien, vous avez cité un certain nombre de structures, notamment le restaurant « Chez Elle » qui connaît, effectivement, un véritable succès, il faut savoir le dire. Alors, pour l'hôtel, bien entendu, c'est une bonne chose.

On voit donc des structures qui s'implantent et on ne peut que le saluer. Par contre, Monsieur le Président, je tiens à exprimer aussi mon inquiétude, par rapport à cette zone, par rapport à ce secteur TEMIS, qui était quand même prévu, d'après le plan initial, la dimension industrielle. Je pense que le « i », le « i » a tendance un petit peu à s'amincir de plus en plus. Alors, je m'explique, Monsieur le Président, c'est simplement quand on regarde bien ce que vous nous avez présenté là, on voit très bien que, à la fois les services de l'Etat sont très présents, que, par contre, pour ce qui est de la dimension industrielle, on n'a pas réussi encore à capter une véritable locomotive dans ce secteur, une locomotive industrielle. Nous savons que, par exemple, du côté de Belfort, GENERAL ELECTRIC sert véritablement de locomotive. Du côté de Montbéliard, on peut quand même souligner, effectivement, cette locomotive qui est PEUGEOT. Du côté, ne serait-ce que d'Ornans, on voit, que ce soit GUILLIN EMBALLAGES, donc une locomotive des entreprises qui sont capables de tirer toutes les PME, toutes les TPE de leur secteur, de les tirer vers le haut. Alors, il me semble que dans ce rapport, ce qui apparaît clairement, c'est que pour cette dimension-là, il nous manque véritablement une locomotive. Et je suis, alors, POLE EMPLOI, c'est bien, effectivement, par contre, l'absence de cette locomotive amène comme résultat l'absence, donc il y a peu d'entreprises nouvelles, finalement, qui s'implantent, donc ce qui veut dire aussi peu de créations d'emploi, Monsieur le Président, peu de créations d'emploi...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Enfin c'est votre avis.

Mme PEQUIGNOT.- ... peu de créations d'emploi et cette partie-là, c'est vrai que c'est particulièrement inquiétant. Alors, avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, ce que j'ai envie de dire, c'est que l'objectif que l'on peut tous se fixer, c'est d'arriver à capter cette locomotive qui va, effectivement, apporter du poids à toutes ces entreprises, à toutes ces PME qui, déjà, s'implantent ou sont déjà implantées sur ce secteur, merci.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Oui, bon, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, vous nous dites cela à chaque fois. Bon, je l'entends avec plaisir, mais simplement, là-bas, il me semble que BREITLING, c'est plutôt de l'industrie, SOPHISA, leader mondial de la fabrication de valves, c'est de l'industrie. ERG, leader mondial de la billetterie, de la monétique des bus, enfin, un des leaders mondiaux, c'est, me semble-t-il, de l'industrie. Donc je vais vous le dire encore une fois, nous n'aurons jamais une locomotive du type PEUGEOT sur le secteur, d'abord la zone ne suffirait pas et ce n'est pas l'objectif de cette zone. Nous sommes ici, mais comment faut-il vous l'expliquer ? Moi, j'écoute toujours avec intérêt ce que vous dites, mais écoutez aussi un peu ce que l'on vous dit, cette zone offre l'intérêt pour le Grand Besançon de pouvoir mettre en place des outils qui permettent aux PME, aux PMI et aux entreprises innovantes de se développer, et de renommée mondiale, comme dit Jean-Pierre MARTIN. On ne va pas faire de chaînes de construction de voitures ici, on ne va pas faire de textile ici, il n'y aura pas de très grandes entreprises. Donc, jusqu'en mars 2014 au moins, vous allez nous redire à chaque fois qu'il n'y a pas une locomotive. ALSTOM ne va pas venir s'implanter ici. Même si, ce que vous devriez savoir, j'ai visité l'usine ALSTOM à Ornans l'autre jour et il y a des moteurs qui sont développés là-bas chez ALSTOM et qui sont réalisés grâce à des crédits, entre autres, de l'Agglomération du Grand Besançon, grâce à des laboratoires, des travaux qui sont faits à l'ENSMM et dans TEMIS. Donc, vous pouvez, vous allez nous le redire *ad vitam æternam*. L'avenir de Besançon ne passe pas par une grosse locomotive, comme vous dites, il n'y en a pas. Et je pense qu'au contraire, une des chances de notre Agglomération, c'est d'avoir une multitude de petites entreprises, performantes, dynamiques, à Besançon ou dans la périphérie. Moi, j'en visite partout, pas uniquement dans l'Agglomération de Besançon, qui emploie 10, 20 personnes...

INCOTEX, par exemple, vous connaissiez INCOTEX, là-bas, ce qu'ils faisaient à Châtillon-le-Duc, leader européen des revêtements, je ne sais pas comment on peut dire ça, des revêtements précieux, enfin, une grande technicité, on ne le savait même pas. Moi je connaissais INCOTEX, je ne savais pas ce qu'ils faisaient exactement. Donc, mettez vous dans la tête que nous n'aurons pas de grosse locomotive mais là-bas nous avons des entreprises. Alors, bien sûr, il y a le POLE EMPLOI, c'est important, mais il y a aussi tous les services d'entreprises, il y a des avocats, des architectes, il y a de l'engineering, et tout cela fait quelque chose qui est intéressant. Je vous le redis, quand j'ai amené Monsieur SCHNEIDER, le patron de BREITLING, un dimanche matin, là-bas, avec Jean-Pierre MARTIN, il a été séduit, il a dit tout de suite : « On construit là » et il y en aura d'autres. Bon, maintenant, que voulez vous que je vous dise, vous me le faites à chaque fois et je vous écoute avec intérêt. Le même refrain sur Belfort, ALSTOM, GENERAL ELECTRIC, voilà, bon. GENERAL ELECTRIC ne viendra pas s'implanter ici. Où les mettrions-nous d'ailleurs ? Ce n'est pas la vocation de cette zone. Par contre il y a une multitude d'entreprises qui emploient des dizaines et des centaines de personnes, des milliers de personnes sur la région, qui sont bien là, voilà, et qui veulent venir. Jean-Pierre, tu veux peut-être dire un mot par rapport à tout ça... ? Non.

M. MARTIN.- Je l'ai déjà dit l'autre fois...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Oui, mais c'est ça le problème, c'est qu'on se répète un peu.

M. MARTIN.- On ne va pas fatiguer tout le monde.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Bon, alors, on ne va pas fatiguer tout le monde. Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à cela ?

Mme PEQUIGNOT.- Oui, je veux compléter.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Eh bien complétez, Madame PEQUIGNOT, complétez.

Mme PEQUIGNOT.- Alors, bien entendu, quand je parle de GENERAL ELECTRIC, il faut quand même savoir que GENERAL ELECTRIC c'est de la recherche. A Belfort, les ingénieurs impliqués dans tout ce qui concerne la R&D, c'est des milliers d'ingénieurs. Alors, Monsieur le Président, l'absence de locomotive, c'est un véritable problème, l'absence de locomotive industrielle, c'est un véritable problème pour nos petites et moyennes entreprises. Parce que, si vous allez autour de Belfort, je pense qu'avec le TGV Rhin-Rhône, Monsieur le Président, je ne veux pas, j'entends quand vous me dites : « Je le redis tout le temps ». Mais je pense quand même que le moment est venu, avec le TGV Rhin-Rhône, de prendre ce problème-là à bras le corps. Parce qu'avec cet avènement, si on ne fait pas attention, bien entendu, autour de GENERAL ELECTRIC, du côté de Belfort, une multitude de petites entreprises, de PME viennent aussi graviter parce qu'elles trouvent du travail, parce qu'elles ont plus facilement accès à ces entreprises. Donc on voit aussi la menace pour nous, c'est que sans locomotive, nos petites et moyennes entreprises, auront un peu plus de mal et elles peuvent faire le choix de partir. Quand je le dis, bien entendu, j'ai salué, pour démarrer, j'ai salué ce qui est fait, mais simplement, si on ne fait pas attention, il y a des menaces et je pense que, les menaces, au lieu de les subir, on peut saisir les opportunités qui s'offrent à nous et c'est pour cela que je pense qu'il nous faut une entreprise, une véritable locomotive, merci.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Bien, écoutez, si vous en voyez une passer, de locomotive, dites le nous, parce que cela m'intéresse. J'ai quand même, il y a un Vice-Président qui s'appelle Jean-Pierre MARTIN, qui est sur le terrain en permanence, qui va dans les salons en permanence. Nos entreprises, on les visite régulièrement, lui, il les visite... Dominique BUCCELATTO, on travaille main dans la main avec Développement 25, avec l'ARD, bon, écoutez, vous êtes peut-être meilleure que tout le monde, mais si vous avez une entreprise à me faire rencontrer, je la rencontrerai avec plaisir, Madame, avec plaisir. Mais je crois que, au-delà des incantations, il faut aussi, quelque part, être un peu sérieux.

M. MARTIN.- Il faut que ça travaille derrière.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Vous n'imaginez pas un seul instant qu'on reste les deux pieds dans les mêmes sabots. On travaille beaucoup, enfin, Jean-Pierre aussi, on travaille beaucoup avec le service pour trouver et faire venir ici des entreprises. Parce que, celles, quand vous dites : « c'est des entreprises de Besançon » alors moi, je vais vous dire, là-dessus, il y en a au moins 30 ou 40 % qui ne sont pas de Besançon, qu'on a amenées il y a déjà quelques années et qui se sont développées ici.

M. MARTIN.- Moi je voudrais simplement rajouter...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Et puis on va faire court là-dessus parce que...

M. MARTIN.- ... que ce débat est très fatigant...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- ... c'est le premier rapport.

M. MARTIN.- ... et je crois simplement que le vrai problème, Madame PEQUIGNOT...

Mme PEQUIGNOT.- Oui ?

M. MARTIN.- ... c'est de vouloir comparer Belfort à Besançon, à la capitale régionale, Besançon. Donc tant que vous ferez ça, c'est que vous n'aurez pas compris ce qu'est le développement économique, Madame.

Mme PEQUIGNOT.- Alors...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Non, non, non, Madame, vous êtes intervenue deux fois, je suis désolé, il y a 30 rapports à voir, on ne va pas refaire un débat de Conseil Municipal ici, cela énerve tout le monde, je vous le dis. Vous allez énerver tout le monde.

Mme PEQUIGNOT.- Ça sert à quoi de venir ?

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Madame PEQUIGNOT, vous n'avez pas...

Mme PEQUIGNOT.- Est-ce que ça sert à quelque chose de venir ?

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Non, vous n'avez pas la parole... Non, je ne permets rien, je ne permets rien, je donne la parole à Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Je pense qu'on ne retrouvera jamais sur Besançon, sur le Grand Besançon, une locomotive. Comme on a connu des entreprises à 1 500 employés : WEIL, RHODIACETA...

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Comme WEIL que vous avez connu...

Mme JEANNIN.- Effectivement, il faut mettre l'accent en direction des PME, PMI, ça, franchement, là, je pense que c'est la bonne solution. Moi je travaille à TEMIS, dans une PME, avec 7 ingénieurs. Nous, enfin, c'est une société créatrice de sites Internet, alors franchement, on est très très bien placés, tout va bien quoi, pour l'instant tout va bien. Voilà, je voulais apporter ce témoignage.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Eh bien je vous en remercie, parce que c'est effectivement cela que l'on veut développer, en lien, entre autres, avec l'Université, qui est très présente.

Rapport B - Syndicat Mixte Lumière

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Bien, si plus personne ne demande d'intervention, je vais passer au Syndicat Lumière, qui a été créé en 2001 à l'ART, c'est l'Autorité Régulatrice des Télécommunications. Donc, nos représentants sont COSTANTINI, DUMONT, HUOT et moi-même. Vous avez là, à l'écran, attendez, vous parlez tous, personne ne m'écoute, on n'entend rien et c'est désagréable, je me permets de le redire une nouvelle fois.

Vous avez là les pourcentages de participation de la Ville, de l'Agglo, du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du DOUBS. Voilà, donc, c'est un syndicat mixte qui fonctionne bien. Le Syndicat Lumière, il a été créé, donc je le disais, en l'an 2000, c'est lui qui exploite, entre autres, la fibre. Et nous avons, effectivement, déjà fait un certain nombre de choses. Le bilan 2010 : c'est l'amélioration de la desserte ADSL sur les communes de l'Agglomération, 6 NRA-ZO, cela veut dire « Nœud de Raccordement des Abonnés - Zones d'Ombre ». C'est-à-dire, c'est, par exemple, à Vorges-les-Pins, je ne sais pas s'il y a des amis de Vorges-les-Pins, il n'est pas là ? En tout cas à Vorges-les-Pins, ils savent ce que c'est qu'une zone d'ombre, comme à Osselle, à Busy, à Deluz ou Morre, Montfaucon. L'objectif, avec FRANCE TELECOM d'ailleurs, c'est de pouvoir apporter une amélioration pour la desserte ADSL dans l'ensemble de ces communes. Alors on n'est pas encore au Très Haut Débit, mais cela permet de faire en sorte qu'il n'y ait, en principe, plus de zones d'ombre dans l'Agglomération. On n'a pas encore du 20 Mega partout, mais la situation s'est beaucoup améliorée. Je rappelle d'ailleurs qu'à cette époque, au niveau du Syndicat Mixte Lumière, nous avons failli signer, donc, une DSP avec un opérateur qui voulait nous mettre du WiMAX partout, on l'a pratiquement fait, et on s'est arrêté, on a beaucoup discuté entre nous, on a bien fait, effectivement, de s'arrêter, je crois, parce que, désormais, on a un autre dispositif qui est mis en place.

Il y a aussi, vous le savez, un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, parce que l'objectif c'est de faire en sorte que toutes les communes, toutes les industries, elles aient non seulement la fibre, le Haut Débit, mais des coûts acceptables. Parce que le Haut Débit, on l'a partout, le Très Haut Débit, on l'aura bientôt partout, mais après c'est une question de coût. Et c'est pour ça que nous aurons l'occasion, on a déjà eu l'occasion d'en parler, la mise en place d'un nouveau syndicat mixte avec la Région, avec le Département du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, du Territoire de Belfort et les agglomérations de Besançon, j'imagine de Montbéliard, de Vesoul, il y a Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier, d'ailleurs, pour faire en sorte que l'on puisse amener à des conditions économiques satisfaisantes du très Haut Débit dans ces zones industrielles. Il y a un appel d'offres qui a été lancé, ouvert donc à la concurrence et donc on est en train d'ouvrir tout ça.

Il y a aussi autre chose, c'est le FTTH, c'est autre chose, c'est Fiber To The Home, c'est-à-dire la fibre jusque dans les maisons. Les grands opérateurs sont en train de câbler, on peut penser que dans quelques années on l'aura dans beaucoup de points de l'Agglomération. Il faut qu'on soit vigilant, parce qu'on sait très bien que les opérateurs, quels qu'ils soient, que ce soit l'opérateur historique ou les autres, ils câblent déjà dans les zones où c'est plus facile, où il y a le plus de clients et dans les petits endroits isolés, ils câblent beaucoup moins, ils fibrent beaucoup moins, c'est plus du câblage. Voilà, on a, donc, de ce côté-là on est très vigilant, mais on a répondu déjà à ces communes. Je ne sais pas si les collègues de Morre, Montfaucon, Deluz, bon, il y a peut-être encore quelques bugs, mais je n'en entends plus parler, donc cela doit fonctionner. On a quand même investi 440 000 € avec 167 500 € de subventions.

Alors, on a d'autres projets aussi : c'est le fibrage de la liaison Besançon-Ecole-Miserey et l'achat d'un fourreau à RFF, tout cela pour desservir la zone de Besançon Franche-Comté TGV.

Alors, au niveau des objectifs Syndicat Lumière : il y a un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique. En 2011, c'est le fibrage des zones d'activités Témis-Santé, Témis-Innovation, Lafayette et Auxon. Le coût estimatif global de cette opération est de 420 000 €, donc ce n'est pas des sommes minimes, c'est des sommes importantes. Mais ensuite il y a de la location et globalement, à terme, les choses tendent à l'équilibre. On a déjà des collectivités qui ont payé le réseau en fibre optique autour de Besançon, on a déjà largement récupéré les investissements. Il y a aussi un label THD, c'est-à-dire Très Haut Débit, sur 4 zones d'activités économiques, c'est supérieur à 100 Mbit/s. C'est les zones que j'ai citées pour les entreprises qui ont besoin de beaucoup de débit, qui échangent beaucoup de fichiers. Et puis il y a un certain nombre de projets qui sont à l'étude avec, entre autres, vous le savez, un Data Center qui va normalement voir le jour sur la zone, sur l'espace Einstein, c'est-à-dire anciennement SM2A, auprès de l'usine d'incinération, qui pourra donc abriter jusqu'à 140 b et qui permettra, parce que nous allons, on lance le mouvement, mais ensuite tout cela sera repris dans le cadre d'un syndicat mixte avec la Région et les 4 départements et les 4, 5 agglos. Nous pourrons offrir du Très Haut Débit à un coût à peu près 10 fois moins élevé que ce que nous avons aujourd'hui actuellement. Puisque, actuellement, d'après ce que me disent les spécialistes, c'est 30 € le Megaocet, c'est ça Claude ? Alors, redis les prix exactement, actuels...

M. Claude LAMBEY.- Aujourd'hui, 280 € le Mega, et entre 6 et 10 € à terme.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Oui, donc c'est très attendu par les entreprises, par l'Hôpital, il y a un coût. Et là, par rapport à la location de cette fibre noire que nous louerions sur 15 ans, il y a un appel d'offres qui a été lancé à tous les opérateurs de fibre publics et privés.

Il y a aussi une étude sur le fibrage du relais TDF de Montfaucon. On va fibrer aussi la caserne du SDIS de Chalezeule, je crois que c'est important. Et puis il y a des poses de gaines et de fourreaux concernant des réseaux d'assainissement donc sur le secteur de Boussières à Montferrand pour 58 000 €. Donc, c'est-à-dire, en même temps que l'on fait des travaux importants, on en profite pour mettre des tuyaux. Ce qui est important, ce n'est pas tant de passer la fibre optique à l'intérieur, c'est surtout de faire les travaux de génie civil pour pouvoir mettre les gaines. Donc autant les faire quand le paysage est un peu mouvementé avec des travaux pour des réseaux d'eau, d'assainissement et autres.

Voilà, donc, par rapport au Syndicat Mixte Lumière, je suis entouré par Daniel HUOT et un certain nombre de collègues. Monsieur le Maire de Montfaucon.

M. CONTOZ.- Oui, Monsieur le Président, je suis une des communes, des 4 communes, 4 ou 5, qui ont bénéficié de la fibre au village. C'était un village en souffrance au niveau de la fibre, en réelle souffrance. Depuis, plus aucune plainte. Plus aucune plainte, plus d'appels à la mairie, quelquefois des habitants qui disent : « ça patine encore un peu » mais aujourd'hui, le patinage, il vient de la mauvaise qualité du réseau de FRANCE TELECOM, ou de la mauvaise qualité du raccordement entre le réseau de FRANCE TELECOM et les habitations, mais sinon, plus de plaintes et moi je félicite, je remercie le Syndicat Lumière.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- C'est vrai que, vous savez, c'est une évolution dans les comportements. Lorsque nous allons dans les quartiers à Besançon ou dans les villages de la périphérie, on parlait avant beaucoup de routes, de problèmes assez basiques et maintenant l'ADSL c'est vraiment un sujet dont on parle beaucoup. On parle encore des routes quand même, je vous rassure, mais on n'imagine plus maintenant de vivre sans cela. Voilà, bon, cela a été un peu long à mettre en place mais je crois que le contrat que nous avons passé avec FRANCE TELECOM était un bon contrat. Et bon, j'ai obtenu aussi de FRANCE TELECOM, de son numéro 2 que la région de Besançon ne soit pas oubliée et que, très rapidement, on recommence, Orange devrait commencer à fibrer, les autres aussi, dès la fin de cette année dans un certain nombre de zones. Cela dit, tout ne sera pas terminé et je crois qu'il faut à peu près 5 ou 6 ans pour arriver à fibrer les zones les plus denses. Je ne suis pas sûr que tous les écarts seront fibrés dans 4, 5 ans. Monsieur le Maire.

M. REYLE.- J'ai vu que la caserne du SDIS devait être branchée et on ne parle pas de la zone industrielle qui pourrait, dans le même cadre, bénéficier de ces travaux et je ne vois pas qu'il y ait là une cohérence d'aménagement. Si c'est uniquement pour le SDIS cela revient cher, mais si les industriels et les commerçants de la zone qui existe, sont associés, cela pourrait être valorisé beaucoup mieux.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Mais la difficulté, vous savez, c'est que les zones qui sont fibrées sont des zones d'intérêt communautaire, c'est-à-dire que c'est l'Agglo qui va payer un certain nombre de travaux. Le problème de la zone là-bas, c'est une zone qui n'est pas d'intérêt communautaire. Si la fibre passe, il faut voir, après il faudra voir qui paye, mais cela ne paraît pas idiot, effectivement, de pouvoir se connecter dessus.

Alors, cela dit, le Très Haut Débit, cela n'intéresse pas forcément toutes les entreprises. Enfin, en tout cas, il y a une question qui est posée, Claude, il faut effectivement regarder cela. C'est un événement important pour faire venir des entreprises, le Très Haut Débit, ce n'est pas... et si l'Agglo prend un peu la main là-dessus, un peu en dehors de ses compétences, d'ailleurs, il faut le dire, puisqu'il y a un Schéma Régional, c'est aussi parce qu'on n'a pas envie que la Franche-Comté et que l'Agglomération du Grand Besançon restent un désert en matière de Très Haut Débit. Donc, on lance l'opération, on va même avancer les financements, la location de la fibre c'est de l'ordre de 1,5 M€, mais ensuite tout cela va être basculé dans un syndicat mixte. Moi j'ai rencontré l'ensemble des présidents des conseils généraux, j'en parlais encore hier avec KRATINGER pour la Haute-Saône, Claude JEANNEROT, tout le monde est d'accord pour dire : « On va se mettre en syndicat et la Région aussi pour avancer assez vite pour donner le Haut Débit partout. » Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Oui, Madame BOTTERON.

Mme BOTTERON.- Oui, Monsieur le Président, donc on peut se réjouir des aménagements, des équipements, dont ont pu bénéficier des communes, Pierre, c'est vrai qu'on se réjouit pour ta commune.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- C'est celles où il y avait des zones d'ombre.

Mme BOTTERON.- Oui, où il y avait des zones d'ombre. Alors, bon, vous savez, Président, on vous a déjà largement évoqué le sujet. Je voudrais rebondir sur ce que vous aviez dit précédemment, concernant la spécificité de Besançon, du Grand Besançon, composé d'une multitude d'entreprises, c'est ce qui fait sa richesse. Une multitude d'entreprises qui se sont installées sur des zones artisanales, commerciales, qui ne sont pas toutes d'intérêt communautaire. Vous êtes venu mercredi sur le site du Prés Brenot, un site qui est attractif, une zone qui est située à proximité de grandes infrastructures, puisqu'on a donc l'autoroute qui est à proximité et puis, donc, la gare LGV et on voit sur ce secteur un développement croissant des activités. Malheureusement, c'est un secteur qui est volontairement, donc, oublié. Ce sont des entreprises avec des contribuables, mais qui n'ont pas de retours en termes d'investissements communautaires. Alors comment peut-on expliquer aux entreprises une contribution, une contribution économique et puis une Communauté d'Agglomération qui n'a pas la possibilité de leur faire bénéficier d'aménagements ou d'équipements ?

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Ce n'est quand même pas totalement juste. Par exemple, en matière de transport, il me semble que la ligne 34, qui dessert ce secteur-là, c'est quand même déjà un très grand service qui est rendu, et c'est normal, aux communes, aux entreprises du secteur. Après, je vais laisser Gabriel vous répondre, parce qu'il y a quelque chose que vous oubliez de dire quand même dans votre analyse.

M. BAULIEU.- On avait un échange, il y a quelques jours, avec votre représentante de Châtillon. Et s'agissant des zones économiques, il y a 2 catégories de zones sur le territoire, les zones communautaires et les autres. Et notamment toutes les zones qui ont été développées avant la compétence économique de l'Agglomération, donc qui n'ont pas été prises en charge par celle-ci, la Taxe Professionnelle et l'ACTP qui en tient lieu ont été conservées par les communes. Donc la problématique de l'entretien, du développement, de la rénovation de ces zones-là reste de la compétence des communes qui ont la ressource fiscale correspondante, c'est l'ACTP. Et je dis d'ailleurs, j'ajoutais, en termes de sujétions, que s'il y avait lieu d'examiner cette question, elle devrait être vue globalement. A savoir que la ressource que les communes ont gardé, elle revienne à l'Agglomération et que l'Agglomération s'intéresse à ces zones-là. On n'a jamais ouvert ce dossier, mais s'il devait être ouvert, ce serait à minima, avec cette approche-là.

Mme BOTTERON.- Donc, effectivement, ce dossier mérite donc une analyse, parce que, c'est vrai que la commune reçoit, comme toutes les communes, l'attribution de compensation.

M. BAULIEU.- Oui, tout à fait.

Mme BOTTERON.- Maintenant, c'est vrai qu'il est difficile pour, donc, une entreprise, de se situer en dehors, enfin, dans une zone qui est en dehors d'un intérêt communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Non, non.

Mme BOTTERON.- Ce n'est pas évident de...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Pas du tout. Moi je crois, vous ne pouvez pas demander, écoutez, moi je vais faire les choses très simplement. Il y a, entre autres, à Besançon, des zones, comme la zone Lafayette, qui n'est pas une zone communautaire, c'est-à-dire c'est la Ville qui touche les royalties, La Fayette, Tilleroyes. Je ne vais pas demander, moi, à l'Agglomération, de réaménager des zones, alors que les recettes qui sont liées à ces zones, c'est moi qui les touche. Par contre, moi comme maire, demain, si, effectivement, on rouvre le dossier et que la commune de Châtillon, avec les communes du secteur disent : « Eh bien, les centaines de milliers d'euros, voire de millions d'euros que nous touchons, nous, actuellement, c'est vrai aussi pour Chalezeule, c'est vrai aussi pour Thise, les centaines de milliers d'euros, je ne sais pas... bon, les dizaines... attendez, attendez, la Taxe Professionnelle, quand même, écoutez, la Taxe Professionnelle, sur les différents secteurs qui ne sont pas communautaires, était importante. Mais si on discute demain, pourquoi pas ? Mais il faudra accepter que si nous engageons des dépenses, eh bien, effectivement, il faudra qu'il y ait des recettes. Parce qu'il est bien convenu quand même que, jusqu'à présent, les recettes qui ont été encaissées et qu'on continue par le biais de l'ACTP d'avoir dans nos communes, même, je vais parler pour Besançon, mais il doit me servir à moi, maire de Besançon, à entretenir mes zones, parce qu'il y a des recettes qui sont produites par les entreprises et que je les garde pour moi. Donc, je ne vais quand même pas garder les recettes, les mettre dans mon budget général et puis dire à l'Agglo : « Vous n'avez pas de recettes, mais payez », parce que cela ne peut pas marcher. Cela ne peut pas fonctionner. Parce que, juste pour terminer, pour que ce soit clair dans l'esprit de tout le monde, dans les zones communautaires, toutes les recettes qui viennent depuis 2000, elles tombent dans la caisse de l'Agglomération. C'est avec ces espèces sonnantes et trébuchantes que nous pouvons faire ces aménagements. Mais on ne peut pas d'un côté faire des aménagements et puis ne pas avoir d'argent pour les payer, aller les chercher ailleurs dans le porte-monnaie des autres communes. Mais par contre, la question que vous posez, c'est d'abord, ces syndicats mixtes, ils fonctionnent bien, il y a peut-être aussi des aménagements qui peuvent être pris en charge avec les recettes de ces syndicats mixtes, avec les recettes. Et peut-être qu'un jour, faudra-t-il, effectivement, rouvrir globalement le dossier, mais accepter que, en l'ouvrant, on remette en cause les versements que vous avez. On ne pourra pas aménager ces zones si les recettes qu'elles produisent on ne les a pas. Moi, ça, je ne sais pas faire. Si certains savent faire...

M. BOTTERON.- Simplement, ce qui nous interroge aussi, c'est dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique en projet, fibrage de la liaison Ecole-Miserey. On n'est pas sur une zone communautaire ? C'est aussi une interrogation.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Si, parce qu'on va à la gare d'Auxon, Madame, de Besançon Franche-Comté TGV. De toute façon, on nous posait la question tout à l'heure, pour Chalezeule, ce que posait Raymond. Il faut regarder s'il y a des possibilités. D'ailleurs, il y a déjà là-bas quand même de la fibre qui existe. Cela m'étonnerait qu'il n'y ait pas de fibre sur les zones là-bas.

M. BOTTERON.- Oui, à Ecole, sur la zone d'Ecole, oui.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Voilà, bon, après, moi je suis prêt, je vous l'ai déjà dit, à regarder tout cela de très près, mais je n'ai pas de baguette magique. Ne me demandez pas d'engager des dépenses quand je n'ai pas les recettes en parallèle.

M. REYLE.- Non, mais, Jean-Louis, quand je te parlais de Chalezeule, je ne parlais pas que la CAGB finance pour les entreprises...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Non, mais j'ai bien compris.

M. REYLE.- Mais que c'est l'occasion pour les entreprises...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Peut-être, oui, bien sûr.

M. REYLE.- ... qui veulent se brancher et payer, participer, qu'ils participent...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Oui, mais ça, moi je suis d'accord qu'on regarde.

M. REYLE.- Comme dit le maire de Serre-les-Sapins : « Gagnant/ Gagnant ».

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Mais, on est d'accord, on va regarder ce qu'on peut faire.

Mme BOTTERON.- Certes, il faut examiner ensemble qu'elles sont les possibilités. C'est vrai que nous avons déjà des investissements considérables sur 4 ans pour rénover donc ce secteur-là et c'est vrai que la fibre et le Haut Débit...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Mais si demain on peut trouver une solution...

Mme BOTTERON.- C'est l'avenir pour les entreprises.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Madame, Madame le Maire, si on peut trouver une solution, nous la trouverons ensemble. Mais il faut bien que vous imaginiez qu'elle aura un coût, elle aura un coût. Madame.

Mme POIGNAND.- Merci Monsieur le Président. Pour rebondir sur ce que vient de dire Madame le Maire, on va se retrouver face à une petite incohérence. Il faut savoir que cette zone, dont il est question, est à cheval sur 3 communes et c'est un agglomérat. Donc le fibrage du secteur Ecole-Valentin et Miserey-Salines va équiper des commerces qui n'ont pas un réel besoin du Haut Débit, alors que, juste au Carrefour, débute une zone d'activités d'entreprises performantes et à la pointe nationalement, comme disait Jean-Pierre MARTIN tout à l'heure, et qui, elles, sont demandeuses du Haut Débit et qui ne l'auront pas. Et ça, cela va se jouer à un feu rouge. Donc, c'est pour ça...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Ah non, pas du tout.

Mme POIGNAND.- Mais si, parce que si la commune d'Ecole-Valentin est fibrée...

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Madame, je suis saisi d'une demande du syndicat mixte qui gère cette zone-là pour étendre le Haut Débit là-bas, nous étudierons, avec beaucoup de bonne volonté et positivement, votre demande. Faites le, demandez-le, on ne va pas se laisser arrêter par un feu rouge. Enfin, si, quand on est en voiture. Mais la fibre, elle peut passer. Ecoutez, s'il s'agit de, comment dire, de prolonger cela, ça a des coûts, on peut le faire. Moi je me tourne vers Claude LAMBÉY, je ne suis pas sûr qu'on ait déjà été saisi de pareille demande. Ecoutez, moi, saisissez-nous d'une demande et on vous dira combien ça coûte. Mais, c'est vous qui devrez le payer. Comme moi, si je le paye sur les zones de Besançon, ou d'autres sur leurs zones. La zone d'Avanne, si l'on amène sur Avanne du Haut Débit, c'est la commune d'Avanne qui va le payer. Cela ne va pas être l'Agglo. Bon, saisissez nous d'une demande, il n'y a aucun problème pour que l'on regarde ça, mais cela aura un coût.

Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Alors, là, dans le style « 5 minutes par dossier » on est bien, mais c'est quand même important.

Rapport C - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Grand Besançon -
Immobilier d'Entreprises (SAIEMB IE)

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Bon, je continue sur le rapport d'activités de la SAIEMB dont je suis, là aussi, le Président Directeur Général bénévole, je précise, parce qu'un jour on m'a dit : « Est-ce qu'il y a des jetons de présence ? » On a supprimé tout ça, il n'y a aucun jeton de présence nulle part. Enfin, je le dis quand même, parce que quand on me dit : « Tu es PDG », oui, mais, je suis PDG bénévole, c'est-à-dire que, éventuellement, je peux comparaître devant les Tribunaux s'il y a des problèmes, mais il n'y a pas, pour tous ceux qui participent à cela, il n'y a pas de jetons de présence.

Alors, la SAIEMB IE, c'est la partie, vous savez qu'auparavant il y avait la SAIEMB Immobilier, qui s'occupait à la fois de logements et ensuite, qui s'occupait de l'Immobilier d'Entreprise. Afin que les choses soient claires et parce qu'il faut le dire, il y a un certain nombre de risques dans l'Immobilier d'Entreprises et qu'on ne voulait pas faire porter ce risque aux locataires de la SAIEMB, on a donc séparé les choses. Et maintenant, il y a une Société Anonyme d'Economie Mixte qui traite de l'immobilier d'Entreprises, qui est adossée, d'ailleurs, à la sedD, c'est-à-dire que nous n'avons pas recréé une structure. Il y a des conventionnements qui ont été faites avec la sedD et qui, elles, a pour vocation de construire et de rénover.

Alors, les opérations, là je m'excuse pour Monsieur GIRERD, bon, il va me refaire la même remarque, mais je peux lui répondre que ces bâtiments-là sont des bâtiments dont les consommations énergétiques répondent aux normes actuelles, voir même au-delà. Il y a le bâtiment « BRABANT-Luxembourg » qui est en train de se remplir. On a combien, à peu près, Bernard, dedans, 50 % de loués ? Plus de 50 % de loués dans ce bâtiment, ça, on le repère bien, il est à l'entrée de Planoise, c'est visible, on le voit. Bon, il y a SWATCH, ex-YEMA, quand je dis qu'il y a des risques, vous voyez, YEMA : on nous a demandé de construire une usine pour YEMA, on a fait une belle usine, ils sont restés 6 mois dedans. On s'est retrouvé plantés, quand même, avec l'usine, qui avait été reprise, il faut le dire, par une société chinoise, qui en l'espace de 8 jours a complètement disparu du marché et nous, nous nous sommes retrouvés avec une usine sur les bras.

Cela dit, cela nous a permis de loger dans de bonnes conditions une société indépendante, une autre société qui est importante, puisque c'est le leader de l'industrie horlogère mondiale, c'est le groupe SWATCH, de Nicolas HAYEK, qui fait des petites SWATCH en plastique, mais qui fait aussi toutes les grandes marques, entre autres, les plus prestigieuses. Et donc ces locaux sont loués à SWATCH et cela se passe bien. Il y a aussi l'ex-IRDQ, l'Institut Régional du Développement et de la Qualité, qui a eu des jours difficiles et nous logeons provisoirement dedans l'ISIFC. L'ISIFC, c'est l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté. C'est une école d'ingénieurs qui est unique en France puisqu'elle forme des ingénieurs biomédicaux. A ma connaissance, il n'y a que cette école-là en France qui forme des ingénieurs biomédicaux. C'est une jeune femme dynamique qui en est la directrice. Ils étaient mal logés, ils envisageaient éventuellement de partir à Dijon, je ne sais pas si, ce n'étaient peut-être que des menaces, en tout cas, nous nous sommes rencontrés avec Madame BUTTERLIN, avec le Président de l'Université, et nous avons trouvé une solution rapidement. C'est-à-dire que pour quelques années, au moins déjà, peut être, 5, 6 ans, voire 10 ans, l'ISIFC est logé et bien logé à l'IRDQ et qu'il y a environ 250 élèves, Nicolas, c'est ça à peu près ? L'ISIFC ? 250 élèves ? Combien ? Combien ?

M. BODIN.- 150.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Combien ?

M. BODIN.- 150.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Au total ?

M. BODIN.- Oui.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Sur 3 ans. Cela veut dire...

M. BODIN.- 3 x 50.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Donc 3 x 50 élèves, qui ont d'ailleurs une particularité, c'est que, dès qu'ils sortent, ils ont du travail. Il n'y en a aucun qui reste sur le carreau, comme d'ailleurs on peut le dire à peu près aussi au niveau de l'Ecole d'Ingénieurs de l'ENSMM. L'ENSMM, nos 2 écoles d'ingénieurs, elles ont une particularité dont nous sommes assez fiers, c'est que pratiquement tous les élèves qui en sortent ont du travail. Et c'est vrai que lorsque je rencontre au Bourget ou à Toulouse des ingénieurs chez ASTRIUM, chez THALES, chez AIRBUS, partout, le nombre de personnes qui ont dit : « J'ai eu STEPOURJINE à l'école avec Jean-Pierre TAILLARD », il y en a un paquet quand même.

(Rires dans l'Assemblée)

Non, non, mais il y a beaucoup d'ingénieurs de l'ENSMM qui sont à des postes à responsabilités importantes dans ces sociétés-là.

Donc l'ISIFC, c'est l'IRDQ. Le Centre commercial CASSIN, on a remplacé les escalators, vous voyez, c'est des détails, bon, et on est en train de relooker l'ensemble du bâtiment, sachant qu'on est en train de négocier de façon très, très dure, comme j'aime bien le faire, avec les propriétaires, pour racheter encore des surfaces que nous pourrions réhabiliter et remettre à disposition de, peut-être de commerces divers, de surfaces qui n'étaient pas tellement exploitées depuis quelques temps. Et puis, il y a les locaux de SUPERIOR, ex-SUPERIOR, à la RHODIA, qui, pour l'instant, c'est une friche, une « friche culturelle ». C'est une opération qui est portée par la SAIEMB pour le compte de la Ville de Besançon.

Alors, qu'avons-nous acquis à fin 2010 ? MICROTECH, rue Sophie Germain à TEMIS, ce sont des bâtiments qui avaient été faits par la sedD, que nous avons donc rachetés. C'est aujourd'hui occupé à 100 %. Alors l'activité, entre autres, MICROTECH, c'est les microtechniques. Ce sont des petites entreprises, il y a 5, 10, 15, 20 personnes à l'intérieur, mais c'est plein. La Porte Lafayette, c'est la construction d'un bâtiment d'activités tertiaires, qui est BBC, pour répondre, par exemple, à la question de Monsieur GIRERD, c'est un bâtiment BBC. Au rez-de-chaussée, il y aura les services du Département, le Centre Social du Département et le reste est en train d'être commercialisé. Il y a 3 500 m², à l'entrée donc de Planoise. Il y a le 6, rue de la Madeleine à Besançon, il y a un projet de logements, mais il y a aussi un programme avec des commerces, des locaux associatifs. Vous savez, c'est l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs.

Il y a des opérations donc en cours d'études à fin 2010 : c'était le Data Center, mais là, je vous l'ai dit, nous avons trouvé un partenariat, que nous devrions prochainement signer avec un groupe privé qui investira pour nous au niveau du Data Center et qui nous évitera donc d'investir et qui relouera directement aux entreprises. Et puis il y a une autre opération qui est en cours, c'est FCI Production. Bon, FCI, c'est, on ne le sait pas beaucoup, c'est le groupe ZEISS, un groupe d'optique important, ce sont des personnes qui font, entre autres, des lentilles et des petites lentilles que l'on met à l'intérieur de votre œil pour vous corriger la vue, entre autres. Enfin, c'est de la très, très haute technologie et ils sont actuellement sur la pépinière chez LIP, c'est ça Jean-Pierre ? FCI, ils sont chez LIP et ils veulent se développer, ils ont été rachetés par le groupe ZEISS. Bon, ça, on n'en parle pas, mais ce sont des groupes qui ont une renommée mondiale. Voilà, il n'y a pas 250 personnes dedans, mais cela se développe bien. Le Centre commercial Cassin : il y a des études pour des réaménagements du RIE. EIA : c'est l'Espace Industriel EINSTEIN, où là, il y aura justement le Data Center, c'est l'ancienne usine VEGLIA, c'était l'usine qui fabriquait les compteurs de voitures, il y a quelques années, vous savez c'était une grande catastrophe industrielle. Et actuellement, on peut dire que c'est quasiment, Bernard, tout est loué à VEGLIA ? Combien ? 800 m², voilà. Donc, autrement, tout le reste est loué. Et le Data Center va en prendre 400 dans les 800 ?

M. BLETTON.- 500.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- 500, donc il restera 300 m² donc à louer. Donc on peut considérer que c'est terminé. Il y a BIOPARC, qui a été construit par la sedD, c'est un bâtiment, bon, là, qui a bénéficié des avantages des zones urbaines sensibles et des zones franches. Nous avons demandé à la sedD de construire un bâtiment qui va être construit avant la fin de cette année et que la SAIEMB va racheter pour développer des activités dans le biomédical. USITECH, c'est aussi une acquisition auprès de la sedD d'un bâtiment mixte bureaux, activités, vous comprenez la méthode. Auparavant, il y avait la sedD qui construisait et puis la SAIEMB aussi et puis les deux géraient, c'était un peu compliqué.

Alors, on a pensé avec Vincent qu'il valait mieux que la sedD soit dans son rôle d'aménageur et nous dans notre rôle de bailleur. Donc cela se passe très, très bien avec la sedD. Et il y a BRETILING, donc, là, c'est eux qui construisent, la première pierre sera posée, je pense, avant la fin de cette année, non ? En principe, peut-être.

Donc, voilà, parmi les activités de la SAIEMB, ce qui est, pour l'instant, sur le feu. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Oui, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir déjà répondu sur un cas, à ma demande, donc, simplement, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir le généraliser et de pouvoir mettre en avant, non seulement l'aspect financier, mais l'aspect aussi bilan énergétique ou bilan carbone, voilà, c'était simplement ça que je vous posais, c'était une ligne. Et ce n'est pas dans un contexte de critiques pures et simples, c'est dans un contexte d'améliorations pour qu'on soit reconnus comme étant exemplaires à ce niveau-là, Voilà, Monsieur le Président.

M. FOUSSERET, Président de la SAIEMB IE.- Je crois que la SAIEMB est assez fière de bâtir le premier bâtiment BBC, bâtiment industriel, sur Besançon. Il y avait quelqu'un d'autre qui voulait prendre la parole ? OK, j'ai bien noté Monsieur GIRERD. On essaiera de le mettre plus en avant au niveau des prochains rapports, on peut le faire. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je passe la parole à Vincent FUSTER que je remercie pour sa présence, qui lui rappelle plein de bons souvenirs, j'imagine.

Rapport D : Société d'équipement du département du Doubs (sedD)

M. FUSTER, Président de la sedD.- Oui, cela me rappelle également de bons souvenirs ici, oui. Bonsoir à toutes et à tous, je vais essayer de tenir 5 minutes, mais...

M. LE PRESIDENT.- Tu sais, bon, pour l'instant, il n'y a pas grand monde qui les a tenues...

M. FUSTER, Président de la sedD.- Je vais essayer. Donc la Société d'Economie Mixte du Département du Doubs, vous avez 5 actionnaires publics, vous les avez sur le tableau...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez, par correction vis-à-vis des intervenants, écouter. Ou si cela ne vous intéresse pas...

M. FUSTER, Président de la sedD.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- ...on ne le fait plus les autres années. Vas-y, Vincent.

M. FUSTER, Président de la sedD.- Donc, 5 actionnaires publics : CAPM, Conseil Général, Ville de Besançon, CAGB, Ville de Montbéliard. Et en parallèle, 5 actionnaires privés, la répartition : 55 % public, 45 % privé, un représentant de la CAGB. Vous avez le budget 2010 qui se monte à 4,4 M€ en fonctionnement et 45 M€ à l'investissement.

Sur le rapport d'activités, nous avons un périmètre départemental, c'est une société d'économie mixte départementale, avec une répartition par agence, qu'elle soit géographique, qu'elle soit par secteur d'activités. Un effectif de 47 collaborateurs, dont nous nous occupons au quotidien, Monsieur GIRERD, bien évidemment, nous avons des règles sociales comme dans toute société et donc si vous voulez que je vous les développe ici, on est encore là demain matin, mais on s'en préoccupe au quotidien et c'est bien normal. Un capital social de 5 M€, avec une augmentation de capital récente, qu'ont suivie tous les administrateurs et on les en remercie. Et l'arrivée d'un nouvel actionnaire à signaler, le Crédit Agricole de Franche-Comté. La date de création, c'est une société qui a une cinquantaine d'années et nous avons, au fil du temps, créé 2 filiales : La Mouillère et Champ de Foire. Et puis 2 GIE : SEM de Franche-Comté et Rhin-Rhône Aménagement. Une parenthèse, le GIE de Franche-Comté, il sert à deux principales raisons, c'est de faire des réponses à des appels d'offres groupés pour la Région et pour vous répondre également, Monsieur GIRERD, nous avons deux experts environnementaux qui sont dans le GIE et qui s'occupent justement de tout ce que vous souhaitiez, consommations, environnement, etc. Des certifications, ISO 14001 en 2007, et ISO 9001 qui est en cours.

Les domaines d'activités, nous avons 5 grands domaines d'activités, les domaines, je vais dire, « classiques », de la société : aménagement de zones d'habitat, d'activités commerciales, des constructions d'équipements, nombreuses constructions, vous les avez listées là, dans le domaine universitaire et scolaire, hospitalier, dans le domaine des centres d'incendie, de loisirs. On a été, quelque part, responsables du Musée Courbet et puis donc construction de laboratoires. Enfin, réalisation d'opérations complexes, associant l'aménagement, la construction, la réhabilitation, en particulier, vous connaissez bien, l'Ilot Pasteur, c'est la sedD qui est donc maître d'ouvrage délégué. Et puis deux nouveaux secteurs d'activités que nous développons depuis moins d'années, 5 ou 6 années, c'est ce qu'on appelle les opérations à risques, donc le Centre de soins des Tilleroyes qui a été un partenariat public/privé, cela a été d'ailleurs un des premiers partenariats public/privé fait par une SEM. Et puis, donc, dernier secteur d'activités, l'appui à des structures patrimoniales, Jean-Louis FOUSSERET vous en a parlé, la SAIEMB IE est adossée à la sedD et nous avons la même chose sur le secteur de Montbéliard, au travers de la SEM PMIE, Pays de Montbéliard Industries et Economie. Et puis nous avons un partenariat avec la Caisse des Dépôts au travers d'IMESSA.

Les perspectives 2011 : eh bien c'est la création de ce qu'on appelle une SPL, je ne vais pas vous redire ce que c'est, puisque je l'ai fait l'an dernier, Société Publique Locale, c'est une SEM, mais à capitaux publics uniquement, il n'y a pas d'actionnaires privés. Elle sera composée des actionnaires de la sedD actuelle, donc on y retrouvera la CAGB, la Ville de Besançon, le PMA, la Ville de Montbéliard et le Conseil Général du Doubs.

Alors, concernant les activités, je vais aller assez vite, vous les connaissez. Nous avons : TEMIS, le Président l'a largement développé ici, TEMIS 2, c'est le Pôle Santé, donc, oui, ça suit, donc on vous a résumé dans les tableaux les actions qui ont eu lieu en 2010 et ensuite les objectifs 2011, pour chacune des opérations. Donc, vous voyez, vous retrouvez sur TEMIS 2 ce que le Président vous a développé. Ensuite, on a la ZAC des Marnières, qui est une opération importante, où, là, nous sommes en partenariat, en accompagnement du moins de la SEGECE qui est un opérateur privé, avec tous les objectifs 2011 de réalisations administratives. La ZAC Parc tertiaire gare TGV de Besançon, où, là, nous avons une grosse implication de la sedD. Et vous avez la zone qui vous est bien représentée avec 92 000 m² à la fin de l'opération et 56 000 m² qui seront ouverts dès demain, c'est le cas de le dire, puisque ce sera en 2013, avec une durée prévue de 15 ans.

Donc, vous avez les actions en 2010, pareil, et donc les objectifs 2011. Sur le tramway, nous avons donc là une présence un peu moins importante, nous avons au départ un accompagnement avec une société privée, et nous nous sommes arrangés, entre guillemets, pour que la société privée s'occupe globalement du projet et nous allons, nous, accompagner dans certains secteurs un peu plus pointus. Enfin, sur le Parc de l'Échange, vous les connaissez, on a une opération, là, qui se développe bien, avec l'implantation d'entreprises. Nous avons eu la première implantation cette année avec ABRI+ et nous avons donc des travaux de finition de la 1^{ère} tranche, avec des clients potentiels qui sont assez présents et qui devraient rapidement, je crois, pratiquement couvrir cette 1^{ère} tranche, ce qui n'est d'ailleurs pas sans nous poser des problèmes puisqu'il faudra aménager très rapidement et peut-être plus rapidement que prévu la 2^{ème} tranche. Voilà, Président, je crois que j'ai tenu mon délai, merci.

M. LE PRESIDENT.- Bravo.

M. FUSTER, Président de la sedD.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Toi aussi, on parle de toi comme PDG bénévole ?

M. FUSTER, Président de la sedD.- Oui, oui, c'est ça, oui, PDG bénévole.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette présentation ?

Mme JEANNIN.- C'est juste, comme vous avez abordé le sujet de la gare TGV Besançon Franche-Comté, ZAC Parc Tertiaire, est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec des entreprises qui vont, qui semblent vouloir venir s'installer. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus à ce jour ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais passer la parole à Jean-Pierre MARTIN.

M. FUSTER, Président de la sedD.- Allez, Jean-Pierre.

M. MARTIN.- On ne peut pas en dire plus, mais des contacts, nous en avons, et nous avons des rendez-vous très prochainement, je crois, la semaine prochaine, d'ailleurs, des auditions, ou dans 15 jours, voilà, nous avons bien des entreprises et sociétés immobilières qui sont très, très intéressées, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien, je propose de passer la parole à M. REYLE afin qu'il présente le rapport du SCoT et afin qu'il puisse partir sereinement.

Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Rapport K : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

M. REYLE, Président du SMSCoT.- Bien, deux mots sur le SCoT, pour vous rappeler que c'est un document d'urbanisme qui se situe entre la Loi SRU et les cartes communales et les PLU que vous élaborez ou que vous allez élaborer. C'est donc localement, notre ambition, au titre des élus des territoires, que nous voulons pour les 10 à 15 et même 20 années à venir. C'est un document extrêmement important, qui fait que ce sont les élus qui l'établissent et qui le valident. Alors, que dans l'ancien SDAU, c'était l'Etat qui le faisait. Donc vous voyez c'est un document qui s'applique à pratiquement toutes les communes. Sachant que, actuellement, notre SCoT bénéficie encore de la loi SRU, entre guillemets, oui, puisque, ultérieurement, cela va être le Grenelle 2 qui va s'imposer et les SCoT qui devront être sur tout le territoire à partir de 2016 seront conformes au Grenelle 2 qui sera beaucoup plus contraignant. Donc nous avons intérêt à finaliser notre SCoT et à l'approuver le plus rapidement possible. Sachant qu'il y a toujours des mises au point.

Le SCoT est composé de 5 EPCI, y compris et la Communauté d'Agglomération. Il y a 66 délégués, le budget, en gros, 600 000 €.

Alors, vous avez les étapes du SCoT qui sont indiquées dans le tableau. Je ne voudrais pas toutes les citer, mais sachez que, actuellement, le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le SCoT, qui correspond au PADD que vous faites dans le PLU, qui est les intentions que vous avez de finaliser votre projet, a été approuvé le 15 décembre 2009.

Par contre, ce que je voulais signaler quand même, c'est que le PADD, c'est un projet d'intentions, tout le monde se met d'accord. Le document définitif qui est le DOG (Document d'Orientations Générales) qui fixe, sinon dans le marbre, du moins dans les écrits, les orientations et ce qu'il faut faire, est un document qui va s'opposer, dans la mesure où il sera approuvé également. Il fixe les orientations et là, c'est beaucoup plus difficile pour les élus de le comprendre. Sachant que le SCoT est un document qui est énormément difficile à digérer. En effet, les orientations du SCoT comportent 196 orientations, ce qui a nécessité deux réunions d'information et des décisions des 66 délégués, 8 séances du Bureau élargi, 4 séances du Bureau que vous avez là, 5 séances plénières et la mobilisation continue de l'Agence d'Urbanisme qui est d'une aide précieuse et indispensable pour nous. Sachant que, chaque fois qu'il y a une commune qui veut élaborer un PLU ou un SCoT, on a demandé à ces communes, pour qu'elles aillent dans la même direction, de nous solliciter et c'est l'Agence d'Urbanisme qui va aux réunions. Cela se fait le soir et j'ai des retours des communes, des maires, encore ce matin j'en ai eus, qui sont entièrement satisfaits du travail que fait l'AudaB au sujet des PLU et de l'Aide aux communes dans leur élaboration et la compréhension surtout du SCoT, qui n'est pas une mince affaire.

Alors, en concertation continue, on a besoin, non seulement de l'AudaB, mais des expertises extérieures : juridique, environnement, commerce et la consultation des collectivités, structures, partenaires que sont les corps consulaires et l'Etat, qui est notre, je ne veux pas dire notre juge, mais notre guide vraiment strict et qui ne tolère aucune déviance. Par exemple, on a essayé de mettre le maximum de zones à aménager pour le commerce et l'industrie, des ZAC et là, on s'est fait un peu remonter les bretelles en disant que l'on était trop laxistes, voilà.

Bon, on a réussi à le faire accepter, mais ce n'est pas évident, parce que, en définitif si notre SCoT ne correspond pas aux orientations et aux idées que se fait l'Etat, qui, de plus en plus, part dans le Grenelle 2. Ils nous jugent déjà par l'intermédiaire du Grenelle 2. Et on a intérêt, si on ne veut pas se faire retoquer notre document, d'essayer de discuter avec eux et de façon à ce qu'on puisse sortir un document qui satisfasse à la fois l'Etat et surtout les élus et ce n'est pas évident.

Alors, le SCoT, l'arrêt du projet SCoT a été fait le 20 octobre 2010, cela a été approuvé à l'unanimité pour le bilan de concertation et l'approbation, moins une voie pour l'arrêt du projet SCoT. L'année 2011 est une année de transition et nous permet de faire les consultations et toutes les procédures administratives que prévoit la Loi. Donc, du 17 février au 17 avril, il y a eu consultation des personnes publiques associées, c'était dans un délai de 3 mois. Ensuite, du 9 mai au 18 juin, il y a eu l'enquête publique qui a fait l'objet d'un rapport d'un commissaire enquêteur et d'analyse des avis exprimés et la préparation des amendements au projet. Il y a eu plus d'une centaine d'avis exprimés qu'il faut examiner point par point et qu'on va, je ne veux pas dire débattre, mais examiner, avec les personnes qui les ont formulés. Donc cela va être un énorme travail, l'Agence d'Urbanisme et Madame BENOIT-MERLE ont un gros travail de synthèse pour permettre aux élus de présenter ces rapports, sachant qu'elles ont une connaissance beaucoup plus fine du dossier que les élus. Ce n'est pas évident. Donc, parallèlement, cela débouchera à la proposition d'amendements quand ils seront jugés par le Bureau et le Bureau élargi, parce qu'on associe aussi tous les présidents de CCI, d'EPCI, je veux dire, qui ne font pas partie du Bureau mais qui, on s'aperçoit, connaissent beaucoup mieux leur territoire que leurs délégués et on a besoin d'eux pour avoir un avis et qu'ils retournent auprès de leurs élus les directives et les contraintes qu'ils ont à subir. Ensuite, parallèlement, alors le 14 décembre 2011, en principe, si tout va bien, on approuverait le projet SCoT. Parallèlement, on va faire une élaboration de la grille de compatibilité entre PLU, carte communales et SCoT, afin que les documents que les communes vont soumettre à l'approbation, les PLU et cartes communales, soient examinés à la fois par les mêmes yeux et les mêmes arguments, les mêmes paramètres, à la fois par le SCoT, à la fois par les organismes de l'Etat, pas qu'il y avait une anomalie de jugement sur des PLU ou des SCoT. Donc, il y aura une grille d'évaluation qui permettra de cadrer bien tous ces problèmes. Ensuite, relais des orientations SCoT auprès des communes en cours de procédure, réalisation de supports de vulgarisation du SCoT pour sa mise en œuvre et élaboration des outils de suivi et d'évaluation du SCoT. Parce que notre SCoT va, dans les années à venir, faire l'objet d'un suivi continu, de savoir si les directives que l'on a prises vont dans le bon sens. Sachant que dans les 6 ans à venir nous devons faire un bilan de ce suivi et éventuellement faire une révision.

Voilà ce que j'avais à dire sur le SCoT, mais sachez que c'est un document extrêmement important et que les maires, actuellement, se rendent compte de son importance. Vraiment, on a énormément de maires qui viennent nous voir, qui ne comprenaient pas tellement quel était le but, le sens et l'application du SCoT, qui confondent des fois avec le PLH ou d'autres documents qui gèrent notre vie et là, il faut leur expliquer. Et là, nous avons, avec l'Agence d'Urbanisme et les services du SCoT des personnes qualifiées pour le faire, merci.

M. LE PRESIDENT.- Bien, c'est capital pour l'avenir pour le développement de l'Agglo et même au-delà de l'Agglo parce qu'il faudra voir quand même tout cela, que ça s'organise là aussi avec les SCoT avoisinants.

M. REYLE, Président du SMSCoT.- Oui, j'ai oublié d'ajouter que dans les 3 ans à venir, tous les PLU devront être mis en compatibilité avec le SCoT. C'est-à-dire qu'il va y avoir un énorme travail de la part de l'Agence d'Urbanisme et des services pour examiner les PLU, dire dans quelles mesures ils sont compatibles ou pas et les mesures à prendre pour les rendre compatibles. Cela peut être soit des modifications, soit des révisions, soit une refonte complète, puisque vous avez des POS qui datent de plus de 15 ans et c'est à peu près sûr qu'ils ne soient pas compatibles.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un gros travail qui a été fait par Raymond, par Nicolas et par les membres, les collègues qui suivent ça de près et toutes les équipes administratives. Je veux les remercier, ce n'est pas facile. Il y a beaucoup de discussions encore, tout n'est pas totalement arrêté. Je voulais simplement arrêter l'attention des collègues sur un point précis, c'est que si nous ne nous mettons pas d'accord là-dessus, je ne dis pas que c'est parfait, mais si nous ne nous mettons pas d'accord sur cette base commune là, nous allons tomber dans le cadre du Grenelle 2 et alors là, tous aux abris. Parce que je sais qu'il y a un certain nombre de collègues qui ne sont pas forcément d'accord, pour des raisons qui sont d'ailleurs tout à fait entendables, hein...

M. REYLE, Président du SMSCoT.- Oui, oui, bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Mais je pense que ce document-là, c'est la synthèse de ce qui est quand même, me semble t-il, possible et acceptable aussi par l'Etat. Parce qu'on pourrait aller au-delà, mais après il risquerait d'y avoir un phénomène de non acceptation par l'Etat qui nous posera des problèmes. Donc j'attire l'attention là-dessus, c'est que, ce n'est pas forcément, tout le monde n'y retrouve pas ses billes à 100 %. Mais quand même, il y a un travail, il y a eu des réunions et des réunions, Raymond et Nicolas, avec les services administratifs, ont fait le tour des communes. Bon, il y a peut être encore quelques retouches mais il faudrait qu'on se dirige quand même... il me semble bien, avant, qu'on avait dit qu'on le voterait, on parlait de juin, juillet 2011 à un moment, non ?

M. REYLE, Président du SMSCoT.- C'était à juin 2011, parce qu'il y avait les contraintes.

M. LE PRESIDENT.- Oui, là, maintenant, on est plutôt en fin d'année. Alors, il y a un moment, à mon avis, où ce sera trop tard et alors, un certain nombre de dispositions, qui sont acceptées pour l'instant avec difficulté, deviendront obligatoires dans le cadre du Grenelle 2 et là, ce sera très compliqué. Donc je crois qu'il faut le faire, il faut être vigilant par rapport à cela. Donc merci Raymond

M. REYLE, Président du SMSCoT.- S'il fallait le refaire on serait reparti pour 5, 6, voire 7 ans, parce qu'il faudrait tout reprendre : les statistiques, les bilans, les diagnostics que l'on a faits, et là, il y aurait un travail d'études, un travail et des investissements relativement forts qu'il faudrait reprendre.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Mon cher Raymond, comme disent les Africains, je te donne la route, tu peux y aller.

M. REYLE, Président du SMSCoT.- Je m'excuse, enfin, je vous demande de m'excuser.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais on connaît les raisons de ton départ. Donc, on te laisse aller, pour les bonnes raisons que tu as. Bien, ensuite, on va revenir donc au Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest, plus connu sous le nom de SMAIBO, Bernard.

Economie, Emploi et Insertion

Rapport E : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

M. LE PRESIDENT.- Bien, ensuite, on va revenir donc au Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest, plus connu sous le nom de SMAIBO, Bernard.

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.- Merci Monsieur le Président. Je rappelle simplement que la CAGB participe à hauteur de 57 % dans le Syndicat, le Conseil Général : 40 % et le Canton d'Audeux à hauteur de 5 %. Le budget de fonctionnement est à hauteur de 938 949 €, dont 33 % abondés par la CAGB. En investissement, le budget est de 998 410 €.

En 2010, la sedD a poursuivi sa mission de pilotage, d'aménagement et de commercialisation sur les parts de Dannemarie / Chemaudin, Serre, l'Echange, quand on dit l'Echange, c'est Chemaudin / Vaux-les-Prés et puis Pouilley-les-Vignes.

Sur Dannemarie / Chemaudin, nous avons réalisé des études et des travaux pour l'aménagement paysager de la dernière tranche et puis le raccordement réseaux. Nous avons également commercialisé pour l'entreprise AICC, donc qui a été implantée courant 2010. Sur Serre-les-Sapins, nous avons poursuivi une négociation qui durait depuis quelques années avec les consorts BAULIEU, dans le cadre...

M. BAULIEU.- Ce n'est pas moi.

M. GAVIGNET.- Ce n'est pas toi. On est d'accord, c'est des cousins, dans le cadre d'une parcelle résiduelle, donc, sur ce parc. Sur Serre-les-Sapins, en 2010, nous avons remplacé le matériel d'éclairage de l'ensemble du parc, parce qu'il n'apportait pas satisfaction. Et suite à des remarques de diverses entreprises, puisque cette zone a fait l'objet durant une période, on va dire, de pas mal de déboires. Remplacement d'un tronçon de caniveau dégradé, on s'est aperçu sur les zones que nous avons aménagées au niveau de Dannemarie / Chemaudin et Serre-les-Sapins en réalisant un caniveau central, on s'est aperçu que c'était une erreur et puis, donc, on avait de fortes dégradations. Alors, avant de restituer ces zones d'activités à l'Agglomération, nous avons souhaité tester un style de caniveau pour voir s'il résistait au passage des poids lourds. Ce en quoi, aujourd'hui, on peut constater que, en effet, les résultats sont satisfaisants et donc cela nous permettra de pouvoir mettre les zones à plat avant de les rétrocéder à la CAGB. Nous avons également étudié puis consulté sur la construction du dernier bassin de rétention que nous devons, puisque nous avons au niveau de cette zone, un souci au niveau des inondations lorsqu'il y avait de fortes crues, puisque nous avons, lorsque nous avons créé cette zone, nous avons plus ou moins supprimé un bassin qui existait au niveau de la commune. Nous nous devons donc de remettre en bonne et due forme les installations. Nous avons également monté un dossier préalable à l'installation du système d'aide à la Gendarmerie Nationale.

Donc, lors d'un Comité Syndical, nous avons délibéré pour pouvoir réaliser un test sur la zone de Serre-les-Sapins en installant donc une vidéo surveillance avec l'assistance de la Gendarmerie. Et puis les travaux de raccordement des différentes parcelles qui restaient à aménager. Nous avons également signé un compromis de vente avec la société L2R IMMOBILIER, et puis un acte de vente avec la société LO PICCOLO, SCI LES CAPUCINES, qui aujourd'hui est installée sur le secteur de Serre-les-Sapins en tant que carreleur.

La Zone de l'Echange : nous avons poursuivi quelques acquisitions foncières, ce n'étaient pas des grandes surfaces, c'étaient des petites parcelles, mais qui nuisaient un peu au développement de cette zone, puisqu'elles étaient au milieu d'un secteur assez important. Nous avons également poursuivi les travaux d'aménagement de la phase 1 et 2, réalisé les travaux pour ABRI+, réalisé les travaux de fonçages sur l'autoroute, puisque la Zone de l'Echange est à cheval d'un côté et de l'autre de l'autoroute. Et puis l'ensemble des réseaux d'eaux usées est raccordé sur la commune de Vaux-les-Prés, donc il y avait lieu de passer sous l'autoroute.

Et puis donc l'étude de la construction pour une station d'épuration sur la commune de Vaux-les-Prés puisque les installations en place sur la commune ne satisfaisaient plus avec l'arrivée de cette zone d'activités, installation également des panneaux de rue, dont nous avons inauguré la rue Claude GIRARD le 18 septembre 2010 et je crois qu'on a tenu à inaugurer la rue principale au nom de Claude GIRARD qui était le fondateur de cette zone d'activités. Nous avons également commercialisé, tout à l'heure Vincent FUSTER le disait, ABRI+, nous avons également commercialisé LITERIE BONNET, SODAJIM et nous avons signé les compromis de vente avec les sociétés SOMEGA, A CHACUN SON BOX.

Pouilley-les-Vignes : nous avons réalisé le diagnostic archéologique du Parc et le démarrage de la viabilisation de la 1^{ère} tranche. Je souhaite simplement rappeler que sur Pouilley-les-Vignes, sur 6 ha, nous avons, à la demande d'une société qui était implantée localement, nous avons aménagé un peu plus d'1 ha. Simplement, aujourd'hui, la Zone a été déclarée d'intérêt communautaire, mais pour le moment, nous ne souhaitons pas aménager cette zone au-delà de cet hectare qui a été aménagé pour la société PRESSE ETUDE. Pourquoi est-ce qu'on ne le souhaite pas ? Simplement, parce que, aujourd'hui, notre budget ne nous permet pas de nous diversifier sur diverses zones. Aujourd'hui nous avons la Zone de l'Echange qui arrive en phases 1 et 2 presque à saturation. Nous avons donc besoin d'étudier et d'envisager la phase 3 et aujourd'hui, d'après notre PPIF, il s'avère donc que l'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Ce n'est pas une volonté de ne pas se développer pour le moment sur Pouilley-les-Vignes, c'est simplement, je dirais, une prudence financière, et donc nous avons installé la société CADRE DE VIE en 2010 sur Pouilley-les-Vignes.

2011, Dannemarie / Chemaudin : on va réellement terminer tous les aménagements de cette zone. Une petite particularité, cette zone, il reste très peu de terrains disponibles. Or, quand on se rend sur place il s'avère qu'il y a quand même encore pas mal de terrains disponibles. Mais nous avons deux grandes parcelles qui ont été achetées par des investisseurs et qui, pour le moment, ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris dans le compromis. Ils ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris dans le compromis, c'est-à-dire, donc, construire dans les deux ans. Alors, bien entendu, le Syndicat s'est donné la possibilité de reprendre ces terrains dès l'instant où le prospect ne respectait pas ses engagements, sauf que, comme je vous le disais tout de suite, on a des marges financières qui sont quand même assez réduites et aujourd'hui ce n'est pas évident de pouvoir reprendre ces parcelles. Donc nous sommes en discussion avec ces deux gros preneurs et puis je ne désespère pas que l'on trouve une solution assez rapidement. Autrement, nous avons, toujours sur Chemaudin / Dannemarie, installé la société ECO METAL.

Ensuite, sur Serre-les-Sapins, aujourd'hui, le dernier bassin de rétention, on peut dire qu'il est quasiment achevé. Nous allons mettre en place le système d'aide à la Gendarmerie, avec l'aide de la Gendarmerie Nationale, et les travaux de raccordement des réseaux des dernières parcelles. Nous avons signé l'acte de vente avec la société L2R, du moins, nous espérons signer l'acte de vente avec les sociétés L2R IMMOBILIER et VECTOR. C'est pareil, ce sont des compromis qui traînent depuis un certain temps, si nous n'arrivons pas à les concrétiser d'ici la fin de l'année, donc nous serons obligés de remettre ces parcelles à la vente.

Concernant l'Echange, la Zone de l'Echange, donc, aujourd'hui, on a fini à peu près les acquisitions foncières, on a quasiment fini d'achever également les phases de travaux 1 et 2, les fonçages sur l'autoroute sont également terminés, la station d'épuration est en cours de réalisation et devrait être achevée d'ici la fin de l'année. Nous avons signé également un compromis avec la société JPR INVEST et MJ LOCATION et ITC. Les actes de vente ont été signés également avec TERRE COMTOISE, A CHACUN SON BOX et SOMEGA.

Pouilley-les-Vignes : fin de la réalisation de la 1^{ère} tranche de 10 000 m² et puis installation de la société PRESSE ETUDE.

Voilà, Monsieur le Président, pour les activités du SMAIBO.

M. LE PRESIDENT.- Merci, mais je crois qu'il faut être ferme avec les investisseurs qui achètent des terrains et qui ne respectent pas leurs engagements. Ils ne les respectent pas, ou parce qu'ils ne bâtissent pas dans les temps, et cela nous prive effectivement d'autres opportunités, ou alors ils ne respectent pas ce qu'ils ont dit qu'ils construiront à l'intérieur. Donc il faut là-dessus que l'on soit ferme, je crois que vous avez raison d'être vigilant. Moi, je voulais simplement te remercier et souligner la qualité architecturale de ce qui se fait sur la zone, que je n'appelle plus de Chemaudin, mais de Vaux-les-Prés, parce que ce n'est pas l'échangeur de Chemaudin, mais c'est l'échangeur de Vaux-les-Prés. Et je crois qu'effectivement, au début, on a été un peu exigeant, on a un peu ralenti un certain nombre d'opérations, parce que, ce qu'on nous proposait, c'était vraiment du hangar basique, en l'occurrence qui ne répondait pas vraiment aux critères du développement durable, ni même de la beauté du geste architectural. Et je crois que là, ce qui est fait quand même, lorsque je passe devant, cela ne choque plus, c'est même plutôt bien ce qui se fait, et on a une entrée d'Agglomération sur l'autoroute qui est une entrée correcte. Parce que, à un moment, on a quand même évité, c'était des camions, des grues, des bétonnières, des choses comme ça, c'était un peu compliqué et là, on a une entrée, grâce à votre vigilance, une entrée de ville qui est une entrée, enfin d'Agglomération, qui est une entrée de qualité.

Il n'y a pas de remarques ?

Rapport F : Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Merci Monsieur le Président. Donc, le PLIE, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, pour rappeler que le PLIE donc, est un organisme intermédiaire, qui est chargé de gérer une subvention globale au niveau du FSE, avec une programmation triennale. Donc le PLIE, au niveau du public reçu, ce public est constitué essentiellement de personnes qui sont très éloignées de l'emploi, des chômeurs de longue durée principalement et le public, c'est 60 % de personnes au RSA.

Donc, vous avez les activités qui tournent autour de 4 axes : l'accompagnement renforcé, mis en œuvre par des référents, c'est-à-dire des conseillers de POLE EMPLOI, MISSION LOCALE, CCAS de la Ville de Besançon, une offre de services aux employeurs avec le développement de relations avec les entreprises, notamment le soutien au Club FACE, l'ingénierie de projets avec les structures d'insertion qui sont sur le Grand Besançon et le soutien aux maîtres d'ouvrages publics pour la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics, notamment les collectivités, mais pas seulement. Depuis 2011, depuis ce début d'année 2011, nous travaillons maintenant avec les services de l'Etat, qui ne mettaient pas en place jusqu'à aujourd'hui les clauses d'insertion.

Donc, vous avez les résultats 2010 : 539 entrées dans le dispositif, avec 1 317 personnes qui ont été accompagnées vers l'emploi, parce qu'il y en avait d'autres de 2009. Vous avez la mise à l'emploi de 367 personnes, dont 60 en CDI, voilà, avec un nombre de nouvelles entreprises prospectées de 122.

Concernant le soutien au Club FACE, donc c'est un club d'entreprises qui est rattaché à la Fondation « Agir contre l'Exclusion » sous statut associatif. Il y a 40 entreprises qui sont actives, on a un réseau de 70 entreprises sympathisantes, donc des représentants d'entreprises qui s'impliquent dans des actions concrètes et notamment des rencontres en entreprise, ce qu'on appelle le « face à face » entre le salarié et la personne de l'entreprise. Et puis, un projet qui est en cours d'étude avec un groupement d'employeurs, interprofessionnel, pour, justement, à plusieurs employeurs, pouvoir faire des CDI à temps complet pour des salariés.

Sur le volet financier, pour 2010, nous avons une enveloppe FSE qui s'est montée à 539 508 €, donc sur les projets. On est bien sûr du projet, du financement de projets, d'actions, avec 26 projets qui ont été déposés par les structures partenaires.

Pour 2011, une information qui devait être dans votre document, nous avons une programmation, elle a été actée mardi dernier, donc d'un montant d'environ 840 000 €, donc supérieur à l'année dernière, puisqu'on va arriver en fin de programmation en 2013 et le souci que nous avons, c'est vraiment que tout le FSE soit utilisé d'ici 2013. Donc nous avons surdoté la programmation 2011 et 2012 à hauteur de 800 000 €. Voilà, donc, ce sont les éléments financiers.

Sur la clause d'insertion, vous avez le nombre d'heures d'insertion sur l'année 2010, avec un équivalent de 31 équivalents temps plein, au sein de 49 marchés lancés par 14 maîtres d'ouvrages différents. Donc 191 personnes ont été mises à l'emploi dans le cadre de la clause d'insertion, 65 % de ces personnes sont issues des quartiers prioritaires de la Ville, voilà. Donc, je l'ai dit, la clause d'insertion, l'objectif affiché, c'est de la diversifier, c'est aussi de la développer encore plus. Bon, il y a le tramway et il y a aussi les marchés publics, continuer à travailler avec les collectivités territoriales et notamment, bon, Ville Besançon / CAGB, on sait faire, mais on travaille aussi avec le Département et la Région qui gèrent en propre la clause d'insertion et on voudrait travailler ensemble en partenariat sur cette question, pour être beaucoup plus efficace encore. Voilà, donc, je peux répondre à vos questions si vous en avez.

M. BAULIEU.- Merci Annie, y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie, Martine JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Excusez-moi, je n'ai pas bien compris, pour 2011, l'enveloppe est de 840 000 ? Le fonds FSE, l'Europe donne 840 000 ?

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Alors, sur 2011-2013, ce sont des programmations de 3 années. Sur 2011-2013, nous avons 2 200 000 €. Et donc nous proposons d'avoir 2 enveloppes sur 2011-2012 à hauteur de 800 000 €, un peu plus, parce qu'on sait que les projets ne vont pas forcément à leur terme, les projets des structures d'insertion, etc. Et si les projets ne vont pas à leur terme, le FSE n'est pas utilisé et que, en 2013, la programmation s'arrête et là, ce sera de l'argent perdu, tout simplement. Donc nous souhaitons augmenter significativement le montant du FSE 2011 et 2012, pour que, en 2013, quand on arrivera au terme de cette programmation, eh bien, nous ayons utilisé le maximum, c'est-à-dire 100 % de ce FSE, sachant que nous finançons des projets et que c'est sur les bilans des structures qui perçoivent le FSE, que le FSE est payé. Donc cela veut dire que si une structure ne va pas au terme d'un projet, eh bien, il ne sera pas financé dans sa totalité bien évidemment, voilà.

M. BAULIEU.- C'est une stratégie dynamique, voilà. D'autres questions ?

Mme JEANNIN.- Donc, dans tous les pays d'Europe il y a ce système de FSE, alors, par le fait ?

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Tout à fait, c'est la même utilisation pour tous les pays européens.

M. BAULIEU.- Merci, pas d'autres questions ? Pardon ? Madame PEQUIGNOT, je vous en prie.

Mme PEQUIGNOT.- Alors, ce dossier qui semble un concentré de beaucoup d'énergie, je m'interrogeais simplement sur le fait que sur plus de 1 300 personnes accompagnées, qu'on n'ait obtenu que 60 CDI. Est-ce que ce sont des chiffres qui semblent intéressants, est-ce que cela semble efficace cette politique ?

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Alors je l'ai dit, nous sommes sur les publics les plus éloignés de l'emploi, très éloignés de l'emploi, qui donc ont connu des accidents de la vie, et donc, dans ces publics c'est 60 % de publics bénéficiaires du RSA. Donc vous voyez bien qu'il y a beaucoup de freins à lever avant d'arriver à l'emploi, déjà. Et puis sur le bassin de Besançon, la question de l'emploi c'est, on connaît aussi la dégradation de l'emploi sur notre bassin, comme partout en France. Et au jour d'aujourd'hui, pour vous donner un ordre de grandeur, au jour d'aujourd'hui, il y a 40 % d'emplois durables aujourd'hui sur tous les contrats de travail. Donc vous voyez, sur 100 emplois, il y en a 40 qui sont durables, qui sont sous forme de CDI. Donc il faut le mettre en relation avec les éléments que l'on vient de vous donner, les résultats. En sachant que les résultats au niveau des sorties positives, ce qu'on appelle « positives » sont à la hauteur largement de ce que l'Europe attend, puisqu'on est à 52 % de sorties positives, alors qu'on nous demande 42 % pour rester dans les chiffres. Mais effectivement, oui, on voudrait, bien sûr, que beaucoup plus de personnes accèdent au CDI, bien évidemment.

M. BAULIEU.- On est dans un domaine où il faut que nous soyons tous réalistes. Quand Annie insistait tout à l'heure sur les clauses d'insertion, c'est que, tout simplement, si nous ne faisons pas preuve de volontarisme, pour un certain nombre de profils de demandeurs d'emplois ou de personnes sans emploi, il y a de moins en moins sur le marché du travail standard d'emplois. Et c'est cela la réalité, c'est qu'il y a totale inadéquation entre certains profils que nous accompagnons, c'est beaucoup de l'accompagnement social, et le marché de l'emploi.

Donc, s'il n'y a pas une démarche volontariste disant : « Dans un marché il y a un certain nombre d'heures qui doivent être réservées à ce type de personnes » nous allons forcément vers une situation où un certain nombre, on va dire le « pied de cuve » si on utilise une formule volumétrique, qui ne trouvera jamais d'activité professionnelle durable. Il faut se le dire et puis se sentir interpellé en tant que tel. Il y a une évolution du travail, ce n'est pas de cette année, qui est telle que, en dehors de professionnels qualifiés, il n'y a pas d'emplois. Et donc, merci de relayer et puis d'assumer cette démarche volontariste. Donc nous en avons un bout en tant que collectivité, mais pas seulement dans les grandes collectivités, Annie, toutes nos communes sont interpellées. Et il y a une personne qui est en charge de cet accompagnement, précisément. Si vous avez besoin de renseignements sur les clauses d'insertion, il y a la personne compétente.

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Exact, effectivement, il y a toutes les collectivités qui sont concernées. Et nous avons une chargée de mission, spécifiquement, qui est un soutien aux maîtres d'ouvrage.

M. BAULIEU.- Oui, je vous en prie.

Mme PEQUIGNOT.- Oui, donc, sur l'absence d'emplois, c'est vrai, la période n'est pas facile, même si, depuis la fin de l'année 2010 et début 2011, on a pu observer quand même une amélioration de la situation

(Protestations dans l'Assemblée)

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, non, non, s'il vous plaît, laissez moi aller jusqu'au bout. Il se trouve d'ailleurs...

M. BAULIEU.- Allez, s'il vous plaît.

Mme PEQUIGNOT.- Non, franchement...

M. BAULIEU.- Mes chers collègues, laissez la personne qui a la parole s'exprimer.

Mme PEQUIGNOT.- Il se trouve, voilà, il se trouve même qu'un certain nombre, il est vrai, qu'une sortie de crise, il y a, effectivement, des difficultés, mais quand même. Quand on sait qu'un certain nombre d'entreprises disent éprouver le plus grand mal à trouver des salariés, des personnes qui acceptent un certain nombre de postes, est-ce que là il n'y a pas un travail à faire aussi dans ce sens là ? Je tenais simplement à dire que si il est vrai qu'il faut reconnaître la difficulté et peut-être une pénurie dans un certain nombre de domaines, une pénurie d'offres d'emplois, il faut aussi, à mon sens, qu'on puisse s'interroger sur cette difficulté à concilier à la fois l'offre et la demande. D'un côté nous avons des demandeurs d'emplois, on voit quand même, plus de 1 317 personnes accompagnées, 60 placées. Quand on sait que de l'autre côté nous avons des entreprises, et je peux vous le dire, j'ai participé avec Madame MENETRIER à un forum que la Ville et d'autres acteurs avaient organisé. Et lors de ce forum, les entreprises présentes et le rendu qui a été fait, mettaient précisément en évidence cette inadéquation entre, à la fois les demandeurs et puis de l'autre côté les entreprises qui proposent. Donc, est-ce qu'il n'y a pas des pistes à creuser, un travail plus fort à faire pour rapprocher cette offre et cette demande, merci.

Mme MENETRIER, Présidente du PLIE.- Simplement, voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, donc il y a 60 CDI, il y a quand même 367 mises à l'emploi, donc ce n'est pas forcément de l'emploi durable, mais il y a quand même de l'emploi, de la mise à l'emploi. Ce que je voudrais dire quand même, c'est que l'on a prospecté 122 entreprises, on ne reste pas les bras croisés, bien évidemment. Donc on va rencontrer les entreprises et nous travaillons avec le Club FACE, où il y a une cinquantaine d'entreprises, de grosses entreprises et il y en a autant de sympathisantes au niveau de ce club et bien évidemment nous essayons de travailler l'offre et la demande, bien sûr. Mais ce n'est pas simple.

M. LE PRESIDENT.- Et puis moi je voudrais dire quand même que, d'abord le chiffre qu'il faut marteler, ce n'est pas 60, c'est 367 déjà, parce que ce sont des personnes qui ont eu accès à l'emploi. Et puis, on peut effectivement avoir, entre guillemets, de meilleurs résultats, cela dépend des personnes qui rentrent dans le dispositif. On sait très bien que dans un certain nombre de PLIE les personnes qui rentrent dans le dispositif sont des personnes qui sont beaucoup moins loin de l'emploi que celles qui sont dans le nôtre de dispositif. Et effectivement, ceux qui sont dans le dispositif sont très, très, très, très loin de l'emploi. C'est pour cela qu'effectivement on a ces résultats-là qui sont quand même, à mon sens, de bons résultats. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Oui, on a entendu dans les médias que ceux qui touchaient le RSA, en fin de compte, étaient assimilés au cancer de la France, je l'ai entendu ça.

M. LE PRESIDENT.- Qui est-ce qui dit ça ?

Mme JEANNIN.- Oui, bon, voilà, on a entendu ça, c'est Laurent WAUQUIEZ.

M. LE PRESIDENT.- Moi je ne connais pas beaucoup de personnes qui sont au RSA par plaisir, quand même.

Mme JEANNIN.- Voilà, c'est ça, que je voulais dire, quand même, bon, un chômeur touche les allocations chômage pendant 2 ans et après c'est fini. Il passe peut-être dans un système de RSA, avec un maximum de 460 € par mois, donc ces gens ont tout intérêt à retrouver un emploi.

M. LE PRESIDENT.- Mais bien sûr.

Mme JEANNIN.- Il y a l'autre côté, il faut discuter aussi de cet aspect-là.

M. LE PRESIDENT.- Moi je trouve que c'est assez scandaleux de dire que ceux qui sont au RSA c'est le cancer de la France, c'est le chômage qui est le cancer de la France et puis pas que de la France, du monde, en tout cas de l'Europe. Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Rapport G : Association Mission Locale Espace Jeunes

M. LE PRESIDENT.- Je voulais simplement attirer votre attention : nous en sommes à la page 45, nous avons encore autant de dossiers et après un dossier sur la stratégie fiscale qui est important, donc à vous de voir...

Mme MENETRIER, Présidente de la Mission Locale.- On avance. Donc, Mission Locale du bassin d'emploi du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2011, puisque l'Etat nous a imposé de nous rapprocher du secteur d'Ornans, Amancey, Baume-les-Dames, Rougemont, Clerval. Donc nous intervenons sur tout ce champ, tout ce secteur, 1 Communauté d'Agglomération, 12 Communautés de Communes, 287 Communes, 250 000 Habitants, pour un budget pour 2010 de 2 284 000€, avec une contribution de la CAGB de 283 000 €. Voilà, donc vous avez les résultats d'activités 2010 en chiffres, avec le nombre de jeunes accueillis pour la première fois : 1 525 et le nombre de jeunes accompagnés : 3 664.

Nous avons organisé en 2010 3 forums « Emplois » en partenariat notamment avec le CRIJ. Vous avez le nombre de jeunes qui ont accédé à un emploi, un peu plus de 1 000, hors alternance et vous avez le chiffre sur les contrats d'alternance : 260.

Les actions 2010, vous les avez : journées de l'apprentissage, la mobilité internationale, « rendez-vous Jeunesse et Emploi », les jobs d'été, des échanges franco allemands, des visites d'entreprises, etc.

Sur les perspectives 2011, en deux mots, donc l'accompagnement renforcé, bien sûr, va continuer en direction des publics les plus éloignés de l'Emploi. En sachant que nous suivons 75 % de jeunes qui sont en dessous du niveau V, c'est-à-dire niveau BEP, CAP, donc 75 % de jeunes qui ont peu de qualifications. Donc nous allons mobiliser, bien sûr, nos partenaires, notamment les entreprises avec lesquelles nous travaillons et celles avec qui nous souhaiterions travailler. Il y a un projet de gouvernance : d'associer les jeunes à la gouvernance de l'association et puis de proposer de nouvelles conditions d'accueil aux jeunes. Et puis vous avez les deux nouveaux dispositifs expérimentaux que l'Etat nous propose de développer sur le territoire « Trouve ta boîte » et le RCA, le Revenu Contractualisé d'Autonomie. Vous avez des partenaires, des listes de protocoles qui sont signés avec des entreprises. Bon, 2010, c'était KEOLIS, nous souhaitons continuer à travailler avec TRANSDEV, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, les collectivités bien sûr, etc. Je ne développe pas, vous les avez sous les yeux. Et puis, pour 2011, un gros « Forum Emploi », vous êtes toutes et tous invités, le mardi 20 et mercredi 21 septembre de 9 h à 17 h à Micropolis. Donc, là, nous avons près de 160 entreprises qui sont conviées et qui devraient participer, voilà.

Pour vous dire aussi qu'il y a une réflexion pour regrouper sur un même lieu les 2 structures dont je viens de développer le bilan 2010, PLIE et Mission Locale, qui sont déclarées les 2 donc d'intérêt communautaire et qui ont les 2 à charge l'emploi et l'insertion professionnelle, donc c'est en cours, j'espère que nous avancerons dans l'année 2011. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ? Bon, je n'en vois pas.

Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport H - ATMO Franche-Comté

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Oui, ATMO Franche-Comté, donc on va parler de l'essentiel de nos activités en 2010, un petit zoom sur la qualité de l'air en ce qui concerne le Grand Besançon et puis ce qu'il y a comme projets en 2011.

Donc la structure, c'est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air par le Ministère chargé de l'Environnement et le périmètre de cette association est régional. Il existe une fédération nationale, il y a 36 associations de type ATMO au niveau national.

Dans la structure de l'association, toutes les structures sont les mêmes, il existe 4 collèges, des services de l'Etat : la DREAL, l'ARS et l'ADEME, les collectivités territoriales, en ce qui concerne ATMO Franche-Comté, il y a à peu près 70 % de la population qui est représentée à travers l'adhésion des collectivités territoriales, des industriels qui payent la TGAP, la Taxe Générale des Activités Polluantes, donc tous les industriels qui payent cette taxe sont adhérents à cette association, et puis des personnes qualifiées.

Donc, dans cette association, bien sûr, comme on a fait des mesures, il y a des accréditations, donc du type Cofrac, on est certifié ISO 9001, on a engagé une démarche ISO 14001, donc il y a tout un protocole autour de la métrologie, à travers le prélèvement que l'on fait et puis bien sûr le traitement des données. Un certain nombre d'analyses se font en dehors d'ATMO.

Le budget 2011, pour un fonctionnement de 1,4 M€, alors c'est essentiellement du personnel, parce qu'il y a 15 salariés dans cette association. L'investissement est de 155 000 €.

Donc sur 2010 on a travaillé et bien sûr développé le partenariat avec l'ensemble des collectivités de la Franche-Comté. Et puis on a engagé une démarche avec le canton de Neuchâtel, puisque l'air n'a pas de frontière, donc cela veut dire, je pense que c'est intéressant de travailler avec la Suisse, puisqu'un certain nombre de pollutions peuvent, bien sûr, venir de la zone extérieure à la Franche-Comté. On assure le portage de l'Observatoire Régional Air Climat Energie, cela veut dire que sur l'ensemble de la Franche-Comté, quel que soit le périmètre, la commune, le pays, l'EPCI, on est capable de donner la qualité de l'air, de donner des informations, en particulier sur les gaz à effet de serre et sur l'énergie. Donc là c'est un outil intéressant qui permet, en particulier, d'avoir une homogénéité de traitement sur l'ensemble de la Franche-Comté. Donc on accompagne, bien sûr, à travers en particulier cet outil d'Observatoire Air Climat Energie, 5 collectivités territoriales dans l'élaboration de leur plan Climat Energie Territorial. Et puis on fait diverses communications, il y a une news letter, qui est envoyée de façon trimestrielle, etc. On a un programme de surveillance de qualité de l'air à travers des stations fixes, des stations mobiles et de la surveillance ponctuelle. Donc il faut savoir que sur les stations fixes il y a des remontées d'informations qui se font au niveau européen. Donc cela veut dire dans la qualité de l'air, ce n'est pas seulement régional ou local, il y a également des stations qui permettent des mesures européennes, puisque il y a des obligations de respect de certains seuils au niveau européen.

En ce qui concerne l'agglomération bisontine, il y a une surveillance des pollens. La surveillance de l'air intérieur pour un certain nombre d'établissements, il y a eu 4 établissements sur le Grand Besançon. On a des développements d'outils de modélisation, donc à partir des informations de prélèvements d'air et des analyses, on peut modéliser en fait la qualité de l'air sur un territoire. On a fait une dizaine de campagnes mobiles dont deux sur la CAGB, une quartier de Ruty et Champvans-les-Moulins et puis, bien sûr, on fait d'autres surveillances en dehors du territoire du Grand Besançon.

Donc, là, vous avez la qualité de l'air sur le Grand Besançon, alors l'indice ATMO, c'est un indice composite qui comprend 4 polluants, des particules que l'on appelle PM10, qui ont une taille médiane inférieure à 10 micro mètres, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et l'ozone. Donc on voit que pour les $\frac{3}{4}$ des périodes sur l'année, on a une qualité de l'air qui est bonne ou très bonne, pour un petit quart, 21 %, c'est moyen ou médiocre et c'est essentiellement dû aux polluants de l'ozone. Cela veut dire que quand on a une qualité médiocre, comme c'est un indice composite, c'est la composante ozone qui est très proche des seuils. Alors, bien sûr, ça c'est important pour des données technologiques et puis pour prendre d'éventuelles mesures de santé publique. Donc, là, vous voyez sur la CAGB ce que l'on a dans ces composantes que l'on retrouve dans ce qu'on appelle l'indice ATMO. Donc cela veut dire qu'aujourd'hui on a eu des dépassements en 2010 de 23 jours sur Besançon / Planoise, 21 jours sur Besançon / Chailluz et 8 jours sur Monffaucon, de l'ozone, ce qui a conduit à avoir l'indice ATMO qui a été donné médiocre pour 20 % sur l'année 2010.

Et puis on a eu des particules PM10, il y a eu 2 jours de dépassement, c'est-à-dire que là on a dépassé un seuil qui doit être de 45 microgrammes par m³ d'air, donc il y a eu des seuils d'information, mais pas des seuils d'alerte.

En 2011, qu'est-ce qu'on va faire sur le Grand Besançon, eh bien on va continuer, bien sûr : la qualité de l'air ambiant par des stations fixes automatisées, donc ce sont des mesures classiques, des dispositifs mobiles sur l'axe routier Beure / Planoise, je pense qu'il y aura l'impact du routage du trafic avec l'ouverture de la voie des Mercureaux, le développement de la modélisation urbaine, on va continuer la surveillance des pollens, donc c'est des surveillances hebdomadaires et on informe et le grand public et les officines. Cela veut dire que, en particulier des gens qui ont des allergies, cela veut dire qu'on donne une information à l'ensemble des officines sur les problèmes éventuels de santé que peuvent présenter les pollens. Et puis surveillance de la qualité de l'air intérieur, puisque là, il y a une 2^{ème} phase nationale sur la surveillance de la qualité de l'air, donc il y a eu l'école primaire de Mamirolle, une halte garderie à Saône, l'école primaire Ile-de-France, la Crèche de Battant. Et puis on fait un diagnostic dans 5 classes du Conservatoire.

Et puis le Plan Climat Energie et les gaz à effet de serre, donc dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie, ATMO Franche-Comté apporte les éléments chiffrés pour faire le diagnostic de ce qui existe sur le Grand Besançon et donc les mesures permettront de regarder le suivi des résultats quand on aura voté le Plan Climat Energie avec ses actions, pour voir si on atteint les objectifs qui sont attendus. Et puis il y a un travail avec la Direction de Gestion des Déchets.

Et puis on a un dernier point, on avait proposé au Président de faire une surveillance avec les travaux du tram, en particulier des poussières. Parce qu'il y a eu un phénomène sur la Zone de l'Aire Urbaine Belfort / Montbéliard où il y a eu des dépassements de seuil des particules PM10, donc ce n'était pas la seule ville en France où il y a eu des dépassements. Par contre l'Etat français a été poursuivi devant la Cour de Justice de l'Union Européenne à cause de ces dépassements. Et donc, par exemple, à Audincourt, il y a eu, essentiellement, dus à des travaux, des dépassements, mais par contre on n'a pas su les expliquer, parce qu'on n'avait pas de mesures de référence. Donc ce qu'on veut faire, c'est pour le tram, donc on avait proposé au Président, de faire en fait deux types de mesures, des mesures qui sont proches du périmètre des travaux du tram, pour mesurer l'impact du tram...

M. LE PRESIDENT.- Avant.

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Avant, et puis des mesures qui sont des mesures classiques dans Besançon, qui sont sur un périmètre plus éloigné du tram. Alors, les endroits de mesures sont codifiés, donc il y a un certain nombre de respect, pour montrer que s'il y a de la dégradation, c'est dû aux travaux. Et si on mesure de la dégradation de ces particules PM10, cela peut permettre, en alertant l'ensemble des services d'intervention, de prendre des dispositions pour limiter, en particulier, les poussières. Donc ça c'est une action que l'on a fait valider, dont le principe a été validé par le Président. Cela permet, voilà, cela permet de prendre des dispositions en cas de dépassement de seuil et puis d'avoir une référence hors chantier et donc ça c'est quand même lié à la santé publique, bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci, est-ce qu'il y a des remarques ? Vous avez des questions à poser à Daniel ? Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Monsieur le Président, je voudrais vous poser une petite question, disons, tout au moins, à Monsieur HUOT. Je vois que l'Université de Franche-Comté fait partie des membres d'ATMO en tant qu'organisme qualifié. Et je voudrais savoir s'il y a des relations particulières, aussi bien dans un sens que dans l'autre, et en termes de recherche éventuellement, pour assurer une synergie plus importante entre vous et l'Université de Franche-Comté ?

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- L'Université de Franche-Comté, elle a essentiellement développé l'Observatoire Régional Climat Air Energie avec le laboratoire ThéMA. Donc, en fait, ce sont eux qui sont la cheville ouvrière au sens du développement de cet outil, qui nous permet d'avoir une restitution de ce qu'il y a en énergie sur, la plus petite superficie, c'est la commune, le plus petit cadastre, c'est la commune, sur l'énergie, sur le climat avec les gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air. Et donc cet outil a été développé par le laboratoire ThéMA, donc dans les personnes qualifiées, c'est un représentant du laboratoire ThéMA qui est dans le collège ATMO.

M. LE PRESIDENT.- Merci Daniel, il n'y a pas d'autres questions ?

Culture, Tourisme et Sports

Rapport I - Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Bien, je vais commencer mon exposé par un petit sondage. Qui n'a jamais franchi les portes de Nancray ? Soyez courageux ! Un, vous pouvez me donner votre nom ? Du musée ? Vous pouvez me donner votre nom ?

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est le seul, il y en a peut-être d'autres, mais lui, il est courageux.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Madame la Directrice, on va envoyer une invitation au Maire de Roche-lez-Beaupré.

M. COURBET.- Inaudible

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Non, c'est un beau succès.

M. COURBET.- Inaudible

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Non, mais on va, je vais te faire une visite particulière.

M. LE PRESIDENT.- C'est le seul courageux, je pense qu'il y en a d'autres, mais ils n'osent pas le dire.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Mais les autres ont quitté les rangs de la salle, c'est pour ça.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, d'accord, bon, allez, vas-y Pierre.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Bien, alors, le bilan 2010 de notre musée, puisqu'il s'agit bien d'un musée, il ne s'agit pas d'un parc d'attraction et, c'est important, hein, c'est un musée attractif, vivant, mais ce n'est pas un parc d'attraction, c'est un musée. Et la DRAC, les Musées de France sont très attachés au sens de cet établissement.

Le bilan 2010 est globalement positif. C'est une année qui a porté ses fruits : augmentation de la fréquentation de 8 % par rapport à 2009, en 2 ans on a gagné 6 000 visiteurs, ce n'est pas rien. L'attrait de ce musée pour le public régional est certain, puisque 2 visiteurs sur 3 sont Francs-comtois. Nous sommes un musée, dans les actions 2010, il y a eu un effort très important du renouvellement de la muséographie. Je parle de muséographie, de la présentation à l'intérieur des maisons. Il a conduit à un résultat très enthousiasmant autour de l'équipe de conservation, autour de Marie SPINELLI-FLESCHE, et je loue sa compétence, la compétence de la Directrice, qui a été recrutée il y a quelques années, aussi bien pour les visiteurs, donc, que pour l'équipe de conservation. Le secteur montagne est achevé et montre désormais une approche fine et historique précise de la vie en montagne des paysans sous l'Ancien Régime, tant dans la ferme des Bouchoux enfin ouverte au public avec l'appui des cieux, qu'à celle des Arces de Morteau. Une médiation professionnalisée fondée sur la convivialité et la proximité réjouit les visiteurs et répond à leur attente : le taux de satisfaction par le retour qu'on en a est très élevé. L'avancée du recollement décennal, ça c'est un acte important aussi dans les musées, périodiquement, tous les 10 ans, il faut faire un état des éléments qui sont conservés dans le musée, au-delà des maisons, c'est les réserves, c'est les réserves du Père GARNERET. Donc, l'avancée de ce recollement décennal est bientôt achevée, n'est-ce pas Marie ? Et parallèlement à cela, il nous sert à monter le projet de réserve, parce que vous savez qu'on a un souci très fort sur la conservation de ce patrimoine qui, aujourd'hui, est dans un bâtiment prêt à s'écraser, Conformément à ses objectifs, le programme scientifique et culturel qui avait été mis en place par Paulette GUINCHARD en son temps, le musée devient un outil, de plus en plus fort, de sensibilisation à l'environnement pour le développement durable, tant par exemple pour la CAGB, on a contribué à la formation de l'opération « 200 familles », que pour le rectorat, qui utilise le musée dans la formation sur le développement durable dans le cadre du Plan académique de formation. La reconnaissance de la qualité du travail et la gestion de l'établissement par l'ensemble des partenaires, tout particulièrement le Conseil Régional de Franche-Comté et donc la CAGB, je l'ai dit, est de plus en plus vraie.

L'action sur la maîtrise des coûts alliée à une efficacité des membres de l'équipe, je remercie tout le personnel qui est extrêmement dévoué, extrêmement compétent, malgré une situation quelquefois difficile de statuts. On a des gens qui viennent du PLIE qui travaillent au sein de notre musée. Ce travail de l'équipe stabilise l'établissement tant au niveau structurel qu'au niveau des actions scientifiques et culturelles.

Quelques mots sur la fréquentation, je vous l'ai dit, j'y reviens, donc en 2009 il y a un tableau qui doit vous être présenté, 38 951 visiteurs, 42 292 en 2010, on était à 35 000 en 2008. Parallèlement croissance des recettes : 254 890 € - 263 289 €, et on est bien sûr un établissement, un musée, qui est extrêmement lié aux conditions climatiques. C'est un musée de plein air. Malgré la période extrêmement difficile, juillet-août, que l'on vient de vivre, climatique, on a la satisfaction d'être quasiment identiques à 2010 au 15 août, 29 117 en 2010, 28 864 en 2011, avec un recette à quelques euros près, identique. Donc cela montre que l'on a passé la barre des 40 000 visiteurs par an et puis qu'on va s'y tenir, ça c'est important.

Alors, il est clair que la fréquentation et les recettes ne suffisent pas, bien sûr, à alimenter, à faire fonctionner un établissement comme celui-là et les contributions du Conseil Général et de la CAGB, vous les avez sur le tableau, sont indispensables. Nous avons au cours de cette année 2011 renouvelé la convention triennale qui nous lie au Conseil Régional qui apporte 60 000 € par an. Et j'ai eu un entretien, un 1^{er} entretien avec la Présidente de la Région pour impliquer davantage la Région dans ce musée, parce que c'est un musée régional. On a beaucoup travaillé sur la muséographie dans les maisons du Sundgau, 1^{er} îlot quand on visite. Des expositions temporaires ont été poursuivies, notamment en matière d'arts plastiques, là aussi le musée accueille des jeunes créateurs qui ont du mal à trouver des galeries pour se présenter et on les accueille au musée dans les salles d'exposition que l'on a. L'ouverture de l'aire de stationnement des camping-cars, réalisée par notre Communauté d'Agglomération, là aussi je dois louer cette politique de camping-cars, on a malheureusement pas fait le comptage précis, mais c'est l'explosion de la fréquentation par les camping-cars à Nancray. Donc cela montre le bien fondé de cette politique menée par la Commission que préside Jean-Yves PRALON.

Alors quelques éléments sur 2012, au-delà, bien sûr, la poursuite est extrêmement forte et je n'en ai pas dit beaucoup, mais cela figurait tout à l'heure sur un tableau, la gestion interne du musée, l'entretien du bâtiment, on a du patrimoine, on a des maisons, il faut entretenir, on refait des toitures, on refait du crépissage. Ce matin il a fallu décider dans l'urgence le renouvellement quasi immédiat de 70 m de canalisations d'eau parce qu'elles fuyaient partout. C'est des canalisations qui ont été faites à l'époque sous la maîtrise d'ouvrage de l'association, donc de manière un petit peu, pas forcément avec les règles de l'art, mais d'urgence remplacer une conduite de 70 m parce que la fuite est de l'ordre de 50 m³ par jour, donc vous vous imaginez. Donc l'entretien de ces bâtiments, en gestion interne.

Et puis sur 2012, 4 nouveautés, je vous les annonce, même si ce n'était pas à l'ordre du jour, 4 nouveautés sur lesquelles on va travailler. On va ouvrir un outil de visite spécialement dédié aux handicapés, une visite virtuelle qui va être une des 1^{ères} dans les musées. C'est une jeune entreprise franc-comtoise qui a développé cela dans des hôtels de très haut niveau, dans le monde entier, et qui, pour la première fois, va installer cela avec nous, bien sûr, à Nancray dans un musée. La mise en œuvre d'un projet Interreg avec l'Association des Vieilles Maisons Suisses, et puis le Parc naturel du Jura vaudois, le Parc naturel du Haut Jura.

Ce projet Interreg, qui consiste dans son esprit, à conserver les savoir-faire qui existent et qui sont en train de disparaître, le tavaillon, l'enduit à la chaux et puis de s'intégrer dans l'activité économique pour reformer à la fois des tacherons, par le biais des établissements de formation, mais également auprès des artisans. Et nous envisageons peut-être de donner un label de capacité à ces tacherons, à ces entreprises. Des rencontres, on veut mettre en place des rencontres professionnelles, des rencontres de débats, par exemple au cours de la semaine du miel, on a une salle aux Bouchoux qui a 150 places, on veut ouvrir sur des journées de séminaires, des journées de formation, des journées de débats au musée, ce qui n'a pas lieu encore jusqu'à présent. Parmi les nouveautés également, nous nous engageons résolument en 2012 sur la fête de la musique au musée. Ces maisons ont entendu de la musique, ces maisons sont des maisons de village, cela nous paraît extrêmement important que la fête de la musique se déroule au musée à travers les maisons. Et c'est un musée de la tradition, c'est un musée du terroir, j'espère, moi, pouvoir entendre, dans le tuyé de la maison des Arces ou dans le poêle de la maison de Magny Châtelard, des chansons à boire et des chansons paillardes, parce que ça aussi c'est de la musique, voilà.

(Rires dans l'Assemblée)

M. BAULIEU.- C'était le mot de la fin ?

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Alors, je termine.

M. BAULIEU.- On a cru que c'était le mot de la fin, Pierre.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Je termine en remerciant les délégués, les titulaires et les suppléants, qui, régulièrement, viennent au Syndicat et m'accompagnent dans cette gestion et contrairement, je ne veux pas être polémique et le Président n'est pas là mais, contrairement à ce que certains et notamment un de nos collègues écrit et dit que les Vice-Présidents, il y en a trop, ils ne sont pas occupés à l'Agglo, je lui ai fait un petit mot et je l'ai engagé à prendre en charge la gestion d'un musée comme celui-là, voilà.

M. BAULIEU.- Merci, il faut rappeler ces évidences de temps en temps, Pierre, tu as raison.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Mais il n'est pas là ce soir, on lui transmettra.

M. BAULIEU.- C'est dommage, mais il faut faire suivre. Et qui souhaite intervenir sur ce rapport ?
Pascal BONNET.

M. BONNET.- Je pense que l'on a suffisamment eu d'inquiétudes dans le passé par rapport à l'avenir du Musée des Maisons Comtoises pour être heureux de voir l'évolution actuelle, c'est bien de prendre le temps de le dire et de se poser. Et je voudrais, je vais être rapide, je transmettrai d'ailleurs, à l'intéressé, la remarque. Je voulais juste revenir, bon, à des propos qui sont peut-être un peu iconoclastes mais que j'ai déjà tenus, quand arrivera-t-on à envisager le rapprochement géographique du Musée Comtois et de Nancray ? Parce qu'à terme, je pense que ce sera quand même un outil beaucoup plus conséquent et qui permettra aux Comtois et au-delà d'avoir une approche plus globale de l'histoire de notre région à travers ses bâtiments et à travers sa culture populaire.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée des Maisons Comtoises.- Les rapprochements scientifiques, les rapprochements de recherches existent parfaitement, notamment par l'histoire de notre Directrice, mais également les relations qu'elle peut entretenir avec le Conservateur du Musée du Folklore Comtois, mais également avec l'Association du Folklore Comtois, qui, Dieu sait, si elle est impliquée dans ces 2 musées. Mais je ne pense pas, moi, avoir à apporter une réponse sur les perspectives que peuvent avoir le Maire de Besançon et son adjoint sur le Musée du Folklore Comtois. Simplement, j'imagine que l'on avance beaucoup sur le dossier des réserves. C'est un élément de rapprochement. On va présenter au Conseil Syndical, ce mois-ci, le dossier de faisabilité. A un moment donné, j'imagine que va ouvrir une réflexion sur la conservation de certains éléments du Musée du Folklore Comtois.

M. BAULIEU.- Voilà quelques pistes de réflexion, merci de votre intervention. Y a-t-il des interrogations ? Il n'y en a pas, merci Pierre.

Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport J - Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Alors l'AudaB, je ne veux pas vous expliquer en détails à quoi cela sert, je le dis tous les ans, je pense que vous le savez, en tout cas c'est inscrit.

M. BAULIEU.- C'est toujours vrai.

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Oui, c'est toujours vrai. Je vais parler rapidement du budget. Le budget 2011 de l'AudaB est de 1 118 903 €, vous voyez, je suis précis. Alors, pour revenir un peu sur le passé, l'an dernier nous avons prévu un déficit prévisionnel de 50 000 €, finalement, on s'est bien débrouillé, on a terminé à 1 900 € de déficit. Mais cette année nous avons prévu un déficit de 40 000 € j'espère que l'on arrivera à le contenir.

Ce que je regrette un peu, c'est que nous arrivons à le contenir parce que nous contenons, effectivement, le personnel. Aujourd'hui, nous avons ramené l'Agence d'urbanisme à 16 personnes, vous les avez sous les yeux, dont un archi urbain que nous n'avons toujours pas trouvé, d'ailleurs nous avons décidé de prendre un cabinet spécialisé pour le trouver car nous en avons besoin. Et je veux en profiter pour remercier l'ensemble de l'équipe, qui, effectivement, à 15, avec de temps en temps des aides de CDD, ont réussi à mener le travail à bien, mais se sont donnés énormément pour arriver à 15 à faire le travail. Je remercie d'ailleurs la Directrice adjointe et le Directeur qui n'est pas là, mais la Directrice adjointe qui est là, parce qu'ils ont énormément travaillé. Voilà, en gros, pour les éléments de cette agence.

Notre projet 2011-2013 qui a été fait en 4 directions.

On va parler de la première qui est le territoire du SCoT à la jonction d'une ambition stratégique et de sa mise en œuvre. Donc, là, Raymond REYLE vous en a largement parlé tout à l'heure. Juste vous dire qu'en 2010 nous avons quand même aidé 40 communes sur le territoire du SCoT qui en compte 133. Et nous sommes là, bien sûr, pour accompagner les projets d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Mais surtout, je voulais vous rappeler aussi dans ce domaine là que le SCoT n'est pas terminé et bien au contraire, nous aurons de plus en plus de travail, je le répète, je sais que je le dis souvent et je le martèle, pour que nos financiers entendent, contrairement à ce que l'on pourrait penser, nous sommes loin d'avoir fini et l'application du Grenelle, comme le disait d'ailleurs tout à l'heure très justement le Président, va bientôt se mettre en œuvre et c'est pour cela que nous devons voter le 14 décembre le SCoT pour avoir une nouvelle base de travail qui nous permettra, effectivement, de travailler tranquillement sur les nouveautés sans pour autant ne pas activer ce que nous avons déjà fait, voilà pour le SCoT.

Le deuxième point, sur lequel je voulais vous parler, c'est les grands territoires d'avenir et le croisement de la prospective et de la planification. Alors, là, vous avez sous les yeux les éléments que nous traitons souvent, les coopérations avec les territoires limitrophes. Nous travaillons aussi sur la stratégie territoriale du Doubs 2017. Nous contribuons aux réflexions dynamiques régionales, puisque la Région est maintenant partenaire. Et nous travaillons aussi beaucoup, et là c'est un point qui me tient à cœur, c'est l'espace métropolitain. Aujourd'hui l'espace métropolitain est à la mode et effectivement nous aidons et nous assistons l'agglomération dans ses démarches de relations avec les partenaires, les villes partenaires. Et là je voulais effectivement dire un petit mot sur le Président qui, effectivement, s'est accroché depuis quelques semaines à ce travail et qui...

M. LE PRESIDENT.- Quelques mois.

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Quelques semaines c'est pareil...

M. LE PRESIDENT.- Quelques années.

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Des semaines, cela peut...

M. LE PRESIDENT.- Allez, peut-être.

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Voilà, voilà, et qui, avec son bâton de pèlerin, va voir les villes limitrophes, je crois qu'il a vu Dole, il a vu Lons-le-Saunier, il a vu Pontarlier et Vesoul, enfin il n'est plus souvent là, d'ailleurs, il est tout le temps dehors, en train de prêcher la bonne parole. Et je pense que l'Agence d'urbanisme réfléchit aussi à une ouverture sur les territoires limitrophes, justement pour pouvoir aider l'Agglomération dans cette démarche d'ouverture et je pense qu'aussi nous devons nous ouvrir sur ces nouveaux territoires. Voilà un peu sur les évolutions de ces grands territoires.

Le troisième point, pour aller vite, c'est le territoire et la ville aménagée à l'interface des grands territoires et du développement local et urbain. Et dans ce cadre-là nous assistons effectivement nos partenaires, parce que nous travaillons effectivement sur le PLH. Nous finalisons le Plan de Développement Urbain. Nous accompagnons aussi le PCET et la protection des collines, et nous faisons le suivi du jardin botanique. Voilà quelques exemples, je ne vous lis pas tout ce qui est écrit à l'écran, parce que vous pouvez le faire vous-même.

Je passe au dernier point qui, effectivement, est l'animation, l'observation, l'exploration au carrefour de la connaissance du territoire. Là ce sont les bases, effectivement, des réflexions de l'Agence d'urbanisme. Et je voulais vous rappeler qu'en 2010 nous avons organisé les premières rencontres des agences de l'espace Rhin-Rhône. Cette année, en 2011, elles ont eu lieu à Mulhouse et nous comptons effectivement continuer à garder ce genre de relations. Nous organisons aussi les 30/30 donc les 30/30 c'est 30 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges. Si cela vous intéresse vous pouvez y venir, d'ailleurs vous y êtes souvent conviés. Nous avons aussi organisé des vendredis de la prospective pour permettre, effectivement, de discuter de l'avenir avec tous ceux qui veulent venir. Alors je voulais à ce titre-là aussi vous dire que de plus en plus nous utilisons notre site Internet pour diffuser les informations. Dans le temps, souvent, nous allions amener les documents dans les communes, nous ne le faisons plus, parce que, déjà nous faisons des économies de papier, parce que, effectivement, le développement durable, c'est aussi ça. Donc n'hésitez pas à aller sur le site où vous retrouverez tous ces documents et n'hésitez pas à venir nous voir dans ces différentes réunions.

Voilà ce que je voulais dire, rapidement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Oui, merci. j'jste un mot pour vous rendre compte, effectivement, de mes déplacements depuis, oui, environ 1 année. Simplemment, je suis arrivé aujourd'hui dans une phase, nous sommes arrivés dans une phase conclusive, puisque j'ai rencontré le Député-Maire de Lons-le-Saunier, Jacques PELISSARD, le Président de l'Agglomération, de la Communauté de Communes, ils vont passer en agglo à la fin de l'année, de Vesoul, Alain CHRETIEN, le Président de la Communauté de Communes du Larmont, Patrick GENRE, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Claude CHALON, pour présenter, effectivement, ce projet dont je vous parle depuis déjà presque un an de mise en place d'un pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Donc c'est un accueil, je ne veux pas dire enthousiaste, mais presque, de l'ensemble des présidents d'EPCI, c'est-à-dire PELISSARD, c'est la Communauté de, comment elle s'appelle, de Communes de Lons...

M. BAULIEU.- Ce n'est pas le Pays lédonien ?

M. LE PRESIDENT.- Le Pays lédonien, peut-être, oui. Oui, il y a une jurassienne qui est là, bon, très bien. Tous m'ont donné un accord de principe pour que nous puissions donc avancer très rapidement d'ici la fin de l'année. Donc j'ai chargé notre Directeur Général d'aller à Paris voir Dominique BRACHET, qui, au sein de l'AMF, s'occupe de ces problématiques, puisqu'on doit utiliser le fait aussi que le Maire, Président de Lons-le-Saunier est Président de l'AMF, cela ne vous a pas échappé et qu'on s'entend parfaitement bien les deux. Donc, pour pouvoir affiner encore notre réflexion, nos DG vont se réunir et ensuite il y aura une réunion des Présidents de l'exécutif pour jeter les bases d'un projet que nous vous présenterons très rapidement, sachant que les grands thèmes qui sont, pour l'instant ceux pour lesquels nous sommes en discussion, c'est tout ce qui touche au développement de l'avenir.

Il y a d'abord le Haut Débit, le Numérique cela intéresse beaucoup, il y a le tourisme, les politiques de santé, les politiques de l'habitat, les politiques énergétiques, tout ce qui touche aussi à l'aménagement des territoires. Je l'ai bien expliqué à l'ensemble des collègues, il ne s'agit pas de refaire une région bis, ce n'est pas du tout ça. Mais c'est par contre de pouvoir avoir des positions communes sur des sujets qui nous intéressent en matière de transports, par exemple entre Vesoul et Besançon ou Pontarlier, on a des idées à défendre, pareil avec Dole en matière de musiques, donc c'est plutôt cela.

C'est le sort de ce pôle métropolitain, si, comme je l'espère, il se met en place. Ce sera un pôle, ce ne sera pas une structure supplémentaire, il n'y aura pas de personnel, de bâtiment, c'est simplement de coordonner les politiques, de pouvoir faire du lobbying, de pouvoir se grouper pour agir et donc c'est quelque chose qui avance bien.

Et parallèlement à cela, je suis en train de trouver une date avec Pierre MOSCOVICI et François REBSAMEN, mais là ce serait plutôt pour, après 2012, donc, enfin, après les échéances de 2012, parce que les uns et les autres on va être un peu pris d'ici là, pour la mise en place d'un autre pôle métropolitain sur des compétences plus de santé, d'universités, de complémentarités industrielles entre la capitale bourguignonne, la capitale comtoise et le Pays de Montbéliard. Voilà donc où nous en sommes, les choses avancent bien. Il y a un accord très favorable de François REBSAMEN et de Pierre MOSCOVICI. Et pareil, je vous l'ai dit, un accord favorable, donc, au niveau des présidents d'EPCI de Centre Franche-Comté. Donc, cela avance bien, c'était juste parce que tu avais soulevé la question, pour te dire où on en était, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser par rapport à cela ?

M. CONTOZ.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Pierre.

M. CONTOZ.- Deux petits points, sur l'AudaB, bien sûr, je fais partie des nombreux élus qui sont heureux de l'AudaB, qui croient en l'AudaB, il faut qu'on continue à lui donner les moyens de vivre, bien sûr. Mais au-delà de ça, je crois que, c'est important, j'ai pris connaissance que l'on allait évaluer et faire évoluer nos politiques publiques. Je crois que l'AudaB a une place extrêmement importante, d'expert, à jouer, et il faut l'utiliser à plein dans ce dossier, je crois que c'est important.

Et puis le deuxième point de mon intervention, c'est un petit cavalier, mais vous allez m'en excuser, Président, c'est au sujet de l'urbanisme. A la fin de l'année, en novembre je crois, toutes les communes vont délibérer sur la fiscalité de l'urbanisme. On a l'obligation de délibérer, vous le savez. Donc le service d'Aide aux Communes vous a invités à une réunion d'information le samedi 24 septembre matin, à la CAGB. C'est un haut fonctionnaire du Ministère de l'Équipement, un ancien haut fonctionnaire du Ministère de l'Équipement, je crois, qui, d'ailleurs, est le rédacteur de nombreux décrets dans ce domaine-là, qui sera votre professeur de la journée. Donc je vous engage à venir, à envoyer vos adjoints chargés de l'urbanisme, voire vos secrétaires de mairie si elles sont impliquées, mais c'est extrêmement important et c'est un service direct de l'Aide aux Communes.

M. LE PRESIDENT.- Bien, donc, je crois que c'est important que vous puissiez y aller, ceux que cela intéressent. L'invitation, elle est partie ?

M. BAULIEU.- Oui, elles sont arrivées.

M. CONTOZ.- Ah, elle est partie, oui, oui.

M. LE PRESIDENT.- Bien, mais enfin, en tout cas, je crois que c'est important, Pierre. Bien, il n'y a pas d'autres questions ?

Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux Communes

Rapport L - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

M. FOUSSERET, Président du SMABLV.- Donc, le point suivant, Syndicat Mixte de l'Aérodrome de La Vèze. Ce qui est important ce sont les objectifs généraux : maintenir une plateforme aéronautique, commerciale et d'affaires dans des conditions de sécurité qui fassent qu'elle puisse être homologuée.

Alors, les travaux, bon, ces travaux cela met toujours beaucoup de temps, parce que, en plus, on est dans un milieu sensible, dans un marais, ce n'est pas le Conseil Général qui dira le contraire. Donc il y a du déboisement qui était engagé avec des méthodes douces, très respectueuses du développement durable. Il y a donc des études qui ont été faites pour la restauration de la piste, la piste est en train d'être, il est fermé l'aérodrome, il devrait bientôt rouvrir, d'ailleurs, il rouvre quand l'aérodrome ? Ça rouvre quand ? Fin octobre, et il sera donc aux normes pour recevoir donc le même type d'aviation qu'aujourd'hui, mais en étant homologable, ce qui n'était pas le cas auparavant, puisque nous vivions sous des régimes de dérogation.

Il y a aussi des accords qui ont été passés avec le Département et le Maire de La Vèze que je remercie pour sa compréhension, pour modifier le tracé de la route pour que la route ne passe plus aussi proche du bout de piste et que l'on améliore les conditions d'accès à l'aérodrome par temps difficile.

Je répète que les engagements que j'ai pris quand j'ai accepté, bien malgré moi, la présidence de ce Syndicat Mixte, c'était de toute façon, qu'on n'agrandissait pas la piste, ni en longueur, ni en largeur, actuellement, ce qui est fait c'est qu'on l'a renforcée, enfin pas renforcée, remise en état, et on a goudronné un mètre sur les côtés de plus, parce que c'est la norme. Mais la piste, l'emprise de la piste, elle reste la même, ce sont les engagements que j'avais pris, le balisage va être refait et puis l'éclairage, le balisage de nuit, donc tout cela, cela va être fait dans le cadre du Syndicat Mixte qui a emprunté de l'argent sur un certain nombre d'années, une quinzaine d'années, je crois, 20 ans, pour faire ces travaux-là qui n'avaient pas été faits depuis, justement, une bonne vingtaine d'années. Voilà ce que je peux dire par rapport à cela.

Il y a aussi bien sûr les missions de la Sécurité Civile qui sont basées là-bas et qui ont besoin de cet aérodrome, il y a quand même eu, en 2010, 1 046 missions de l'hélicoptère, cela fait quand même 3 par jour minimum, donc le Dragon 25 que vous connaissez tous, pas pour l'avoir utilisé, mais pour le voir passer, certainement, au-dessus de vos têtes avec, là, les mouvements des avions qui sont basés là-bas sur La Vèze, voilà.

Donc la vocation de La Vèze ce n'est pas de devenir un aérodrome où l'on pourra faire atterrir des charters, ce n'est pas ça, ce n'est même pas tellement le cas à Dole, c'est l'aviation d'affaires, de commerce et l'aviation en général.

Est-ce qu'il y a des questions à poser par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport M - Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT)

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Oui, donc il me revient le rôle de vous achever avant l'entracte.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis même pas sûr que tu vas y arriver.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Alors, je vais être bref, d'autant que l'on vous invitera, pour ceux d'entre vous que cela intéresse, ou vos collègues, à des réunions spécifiques pour vous présenter la stratégie et les évolutions du SYBERT.

Alors, un tableau, en un clin d'œil, vous allez voir les évolutions. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est les moins 5 % sur les ordures ménagères résiduelles par rapport à nos objectifs de réduction de l'incinération. En réalité la quantité de déchets est stable, ce qui est déjà en soi un progrès, mais il y a un transfert, effectivement, de ces déchets résiduels vers un meilleur tri, très bien, vers les poubelles jaunes, mais aussi vers les déchetteries, ce qui est aussi pas mal, puisque, en déchetterie, derrière on a des filières de recyclage le plus souvent.

Avec des taux, vous voyez, de recyclage, qui sont à 39 %, je vous rappelle la loi Grenelle, c'est 45 % à l'échéance de 2015, on a encore un petit peu de travail à faire.

Alors, diapo suivante, l'année 2010 a été l'année du choix stratégique du SYBERT qui est venu finalement confirmer l'orientation que nous avons prise en 2006 de ne pas construire, non seulement un nouveau four d'incinération, mais toute installation de traitement des déchets, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas plus d'unité de méthanisation qu'il n'y aura d'usine d'incinération. Tout cela dans un objectif de maîtrise des coûts, de réponse aux objectifs du Grenelle, donc toujours plus de tri et même de prévention. Donc beaucoup moins d'investissements, donc une stratégie beaucoup plus souple, beaucoup plus proche des habitants, qui mobilise aussi beaucoup plus les habitants, évolutive, justement, parce qu'on n'est pas sur l'investissement et on ne se coince pas pour 20 ans, voilà, donc une stratégie, je dirais, légère. Et puis tout ça, évidemment, conforté non seulement par les résultats que je vous ai montrés précédemment, puisque, depuis quelques années les quantités de déchets résiduels baissent, entre 3 et 5 % par an, donc le mouvement est largement enclenché, il va être fortement accéléré par la mise en place de la Redevance Incitative, courant de l'année 2012 pour le SYBERT, 2012, 2013 pour les adhérents autour de la Communauté d'Agglomération.

Alors, diapo suivante, on va parler de la Redevance Incitative et des effets attendus, ils sont conséquents. Parce que, bon, bien sûr, moins de déchets dans nos poubelles grises, tant mieux, on pourra se passer d'un four d'incinération, mais aussi, parallèlement, et c'est un gros sujet, un afflux de déchets en déchetterie. Et c'est un sujet sur lequel on insistera particulièrement quand on viendra vous voir sur chacun de vos territoires, parce que, là, il y a un enjeu particulier et je sais un certain nombre d'interrogations de certains d'entre vous sur le fonctionnement futur de nos déchetteries, je vais y revenir néanmoins rapidement dans un instant. Donc, le mouvement, vous avez vu, on était à 48 000 tonnes de déchets résiduels, on est presque au milieu du gué, entre la capacité de 2 fours d'incinération : 56 000 tonnes et 1 seul four : 32 000 tonnes.

Donc la Redevance Incitative va nous faire descendre très rapidement, en 1 an ou 2 autour de 40 000 tonnes, il faudra encore grappiller quelques milliers de tonnes pour atteindre nos objectifs.

Alors, les différents piliers de notre politique, c'est la prévention, c'est le plus important, c'est ce qui nous coûte le moins cher, c'est ce qui rapporte le plus, donc allons-y, tous les déchets que l'on évitera, c'est ce qui nous coûtera le moins cher. Le programme local de prévention, vous avez vu, sans doute, la campagne du « Ménage presque parfait » qui a été un vrai succès pédagogique auprès de nos concitoyens. Il y a toute une série d'opérations, je ne vais pas entrer dans le détail, pour éviter d'avoir des déchets dans nos poubelles, dans quelle que poubelle que ce soit après tout, parce que, même dans la poubelle jaune il faut les éviter parce qu'ils coûtent chers aussi ceux-là. Deuxième action, dans l'ordre de la hiérarchie « Traitement des déchets » qui est inscrite dans les textes de droit européen et français, c'est le compostage. Sachant que l'idée forte, c'est compostage à tous les étages, c'est-à-dire le compostage n'est pas réservé aux pavillons individuels, il doit être accessible à tous, ne serait-ce que d'un point de vue d'équité, puisque la facturation se fera à la quantité, au poids, au volume, selon les territoires, il faut que chacun puisse réduire sa quantité de déchets, donc que chacun puisse accéder au compostage, y compris quand il habite en habitat collectif, à nous de trouver et d'offrir la palette, le système d'une diversité d'offres qui soit adaptée à chaque type d'habitat, puisque, évidemment, on ne composte pas de la même façon, en maison, en grand collectif, en petit collectif. Donc c'est là-dessus que l'on travaille fortement, c'est un de nos gros chantiers, avec le chantier suivant qui est celui des déchetteries, où, là aussi, pour les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure, on attend un afflux de déchets en déchetteries et en fréquentation et en quantité, + 20 à 30 %, donc c'est colossal. Et pour ces raisons-là, on doit moderniser nos déchetteries, donc c'est des dépenses, et pour assumer ces dépenses on a une obligation d'économies ou de recettes parallèlement, c'est ce qui vous sera indiqué dans la diapo qui va suivre. Donc les postes d'économie, c'est de faire des économies sur le vandalisme et la réponse à ça, c'est la vidéosurveillance. La première déchetterie qui est équipée à Pirey, depuis que cela a été équipé, on n'a plus une seule pénétration sur la déchetterie. Donc là, on avait des frais de dégradations, des réparations et des frais de vols de matières. Donc là, c'est 100 K€ d'économie par an.

Les erreurs de tri : mieux accompagner les personnes qui viennent sur les déchetteries, donc ce sera un enjeu, puisqu'il y aura de plus en plus de monde, de plus en plus de déchets, donc de l'accompagnement humain, pour que les gens trient mieux, puisque cela, ça nous coûte 120 K€ par an. Et puis enfin, faire payer ceux qui ne contribuent pas aujourd'hui, au coût, au financement des déchetteries, c'est-à-dire les professionnels. Et là vous voyez qu'il y a des sommes colossales à aller chercher, ce qui va nous amener à vous équiper, à équiper tous les habitants d'un badge d'accès, parce que la seule façon d'identifier les professionnels, c'est d'identifier les ménages. On ne sait pas identifier les professionnels si on n'identifie pas les ménages. Et pour identifier les ménages, il faut un badge. Donc tout le monde sera doté d'un badge d'accès pour les déchetteries, donc c'est une grosse opération pour nous, voilà.

Vous allez avoir un petit schéma du fonctionnement des déchetteries. Donc, surtout pour montrer qu'il y a ce by-pass, ce shunt à l'entrée de la déchetterie, pour les gens qui n'auront pas de carte, qui ne seront pas agréés, et bien, ils feront un petit court circuit et puis ils ne pénétreront pas en déchetterie. Cela nous permettra de réguler l'afflux en déchetterie, de ne pas avoir plus que 10, 12, 15 véhicules, on verra selon la taille de la déchetterie, pour que les gens, l'accueil puisse se faire correctement et que le tri se fasse mieux dans les déchetteries. Voilà, on arrive quasiment à la fin. Il y a le centre de tri aussi, qui sera livré courant de l'année 2012, qui sera géré hors régie, donc c'est à souligner quand même, c'est une décision lourde qu'a prise le SYBERT avec une part d'insertion qui sera conséquente et l'objectif politique, bien entendu, de maintenir les coûts, par rapport aux coûts de la prestation privée qui nous est faite aujourd'hui. Et puis, enfin, l'incinération, en attendant que nous arrêtons le 2^{ème} four ou qu'il s'arrête tout seul, optimiser l'existant, sachant que l'on a un enjeu dans le temps. Il est important qu'au moment où nous arrêterons le four, au moment où il tombera en panne, nous ayons suffisamment réduit la quantité de déchets, d'où l'importance de veiller sur nos politiques et sur les déchetteries et sur le compostage. Le delta qui restera en plus du four restant, ce sera des tonnes exportées. Celles-là nous coûteront extrêmement chères, donc il vaudrait mieux que l'on se rapproche de 32 000 tonnes plutôt que d'être à 38 000. Donc l'enjeu c'est sur les 3 ans, réduire suffisamment vite, donc réussir la politique des déchetteries, réussir la politique du compostage et de la prévention, voilà. Et puis, l'enfouissement, maintenant c'est terminé, la résorption des décharges, c'est terminé, on en parle plus.

Voilà, 2 ou 3 petits chiffres pour terminer, pour que vous ayez les idées claires. Le coût global, enfin, le budget du SYBERT c'est 23 M€, 1/3 en investissement, 2/3 en fonctionnement, et notre politique va tendre à réduire la part d'investissement.

Le choix politique que l'on a fait doit nous permettre de stabiliser les coûts, dans les années à venir, de 1 € par habitant et par an. Sauf si le four, un des deux fours tombe en panne, à ce moment on peut passer à 10 € par habitant et par an. D'où l'enjeu, je le répète, de réussir rapidement la baisse de la quantité de déchets résiduels. Voilà, les coûts on les maîtrise, à condition qu'on n'ait pas des aléas et on sait que des aléas il y en aura malheureusement, on sait qu'une directive se prépare sur les mâchefers, cela entraînera forcément des surcoûts et peut-être d'autres surprises dont nous reparlerons un autre jour, voilà. Donc, à bientôt sur les territoires, Jean-Marc sourit, il sait de quoi je parle, mais on verra le moment venu, voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Robert.

M. STEPOURJINE.- Oui, moi, j'ai deux questions, Eric. La première question c'est une remarque qui est faite par les utilisateurs notamment de la déchetterie qui se trouve sur Pirey. A quoi servent les deux personnes qui sont à l'entrée de cette déchetterie et qui fait que, aujourd'hui, le rond-point du centre de tir se trouve être bloqué par tous ceux qui veulent aller dans la déchetterie ? Moi je dois dire que j'y ai été dernièrement pour vérifier, je ne sais pas à quoi cela sert actuellement le filtrage, donc 1^{ère} question.

2^{ème} question, elle est importante, j'ai entendu dire que, à l'avenir, on allait éventuellement limiter à l'année le nombre de passages possibles des habitants de notre Communauté d'Agglomération dans nos déchetteries, est-ce vrai ou pas ?

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Alors, à ta 1^{ère} question : je ne sais pas s'il y a 2 personnes, 1 suffit, donc je ne vois pas pourquoi il y en a 2. En tout cas, c'est vrai qu'il y a une régulation à l'entrée de la déchetterie pour qu'effectivement, ce ne soit pas l'encombrement dans la déchetterie et que le tri puisse se faire de la meilleure façon possible. Sans doute qu'à un moment donné cela déborde sur l'extérieur, je ne pense pas que ce soit quand même 24 h/24 h, ce doit être à quelques moments, on pourra regarder précisément comment cela se passe. Mais l'idée c'est bien d'améliorer la fluidité à l'intérieur et que cela dégage plus vite à l'intérieur. On regardera dans le détail comment cela fonctionne. C'est une expérimentation, comme toute expérimentation elle mérite d'être évaluée et sans doute des mesures d'adaptation doivent être prises.

A la 2^{ème} question, c'est cette histoire d'accès en déchetterie. L'idée c'est que, dès lors que l'on paye la Redevance Incitative et qu'on est un ménage, on a accès à la déchetterie. Quand on ne paye pas la Redevance Incitative, qu'on est un professionnel, on n'a pas accès à la déchetterie ou alors on y a accès, moyennant une facturation spécifique. Donc l'idée c'est que, puisqu'on paye la Redevance Incitative, on a un badge et on a accès à la déchetterie. Simplement, dans les conditions que je vous ai expliquées tout à l'heure, c'est un afflux considérable du nombre de visiteurs et de déchets, 20 %, 25 %, cela ne se fait pas comme ça, facilement. Il faut absolument que l'on sensibilise. On ne sera pas limité, on ne va pas dire : « Vous avez 20 passages et puis à la 21^{ème} vous payez » ce n'est pas ça la question. C'est de sensibiliser les personnes pour qu'il y ait un usage intelligent et raisonné des déchetteries, qu'on n'y aille pas tous les jours à la déchetterie pour déposer une pile ou un pot de peinture, etc., que les gens se disent : « Tiens, je peux peut-être un peu stocker et puis j'irai plus tard ». Voilà l'idée, c'est d'expliquer aux gens qu'on essaye de ne pas aller 40 fois par an à la déchetterie, sauf circonstances exceptionnelles, déménagement, il y a toujours des choses qui seront traitées au cas par cas, mais l'idée c'est : « Faisons un usage rationnel des déchetteries, sinon il faudra qu'on les multiplie, qu'on multiplie le personnel, qu'on multiplie les dépenses. Donc voilà, c'est pour responsabiliser, l'idée c'est de responsabiliser les usagers sur l'usage de la déchetterie.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. COURBET.- Oui, Eric, 2 questions, les professionnels, il me semblait déjà qu'ils payaient, me semble-t-il ?

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- En théorie, bien sûr. Sauf que 80 % échappent.

M. COURBET.- Alors comment tu peux dire que les professionnels ne payent pas alors que normalement ils doivent payer. Donc si on sait que les professionnels ne payent pas, il y a quelque chose qui n'est pas logique là. Si tu sais qu'ils ne payent pas, il faut les faire payer.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Souvent, il y a des véhicules banalisés qui passent à travers les mailles, tout simplement.

M. COURBET.- Est-ce que c'est des professionnels réellement ?

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Ce sont des professionnels, y compris les auto-entrepreneurs.

M. STEPOURJINE.- Mais c'est d'une simplicité enfantine, ils ont des 4/4 et puis ils ont une remorque, il n'y a pas de marques dessus, c'est un véhicule comme les autres.

M. COURBET.- Attends, attends, ne mélangeons pas tout, je pose des questions, il me répond et après, tu lui répondras.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Ce n'est pas spécifique à notre territoire, on a partagé ça à l'échelle régionale, partout on sait que, il y a un usage qui n'est pas tout à fait correct.

M. COURBET.- 2^{ème} chose, où les véhicules que tu vas repousser parce qu'ils sont professionnels ou qu'ils n'auront pas de badge, où est-ce qu'ils vont vider leur « merdouille » à ton avis ? Parce qu'on a des grands champs, on a des petits terrains dans les bois qui vont être magnifiques. Est-ce que tu as prévu une police ou quelque chose ou quelqu'un pour vérifier cette incivilité ?

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Non, mais...

M. COURBET.- C'est quasiment couru d'avance !

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Non, mais ça existera, comme cela existe malheureusement aujourd'hui. L'accès est libre en déchetterie et tu as déjà malheureusement des déchets qui traînent un peu partout.

M. COURBET.- Voilà.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Cela existe déjà.

M. COURBET.- Mais on va amplifier le phénomène.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- C'est le même débat que sur la Redevance Incitative. Il y aura des détournements ici ou là, mais tout ça va se réguler dans le temps, forcément, cela va se réguler dans le temps. Le shunt, le shunt, c'est une organisation pour que, éventuellement, on puisse détourner des gens, mais dès que tout le monde va comprendre le système, il y a très peu de gens qui iront sur le shunt, très très peu.

M. COURBET.- On a tout fait pour que les gens prennent le pli d'aller en déchetterie, parce que c'est gratuit, enfin ce n'est pas gratuit, puisqu'ils payent à un moment ou à un autre. Et maintenant on va leur dire : « Eh bien, non, si vous n'amenez que cela, vous repartez ».

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Non.

M. COURBET.- C'est ce que tu as dit...

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Les usagers...

M. COURBET.- Tu veux raisonner les gens...

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Les ménages payent à travers leur redevance l'usage des déchetteries, donc ils ont un usage normal, naturel, gratuit, entre guillemets, puisqu'ils ont prépayé l'usage des déchetteries, simplement on va les encourager à ne pas passer 50 fois par an, voilà. Quand aux professionnels, dans la mesure où ils ne payent pas, c'est quand même assez normal qu'on les facture. Or, aujourd'hui, on en a 80 % qui passent à travers les mailles.

Donc on est en train de mettre un système pour qu'ils ne passent plus à travers les mailles. Il n'y a pas de raison que le coût des déchetteries, le coût des déchetteries pèse sur les ménages alors que les professionnels les utilisent aussi.

M. COURBET.- Est-ce que tu ne crois pas que les professionnels qui vont chez les gens pour des travaux divers, maçonnerie ou toutes autres choses, ne disent pas, à ce moment-là, au particulier d'emmener ces déchets pour éviter qu'eux les payent.

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Mais souvent dans la facture de l'artisan, il y a une part « Déchetterie », dans la facture.

M. LE PRESIDENT.- Des fois ils le font et ils facturent l'enlèvement, ça c'est sûr.

M. COURBET.- Dans ce cas-là, si cela représente un montant important, est-ce que ce n'est pas le particulier qui va être...

M. ALAUZET, Président du SYBERT.- Mais toutes les questions que tu soulèves, on se les pose, évidemment, mais elles ne doivent pas nous détourner de l'objectif, qui est de la responsabilisation de chacun, des ménages, comme des professionnels, qui est de la maîtrise des coûts. Sinon on peut ouvrir les vannes à vau-l'eau, mais on viendra vers vous et puis on vous demandera 3, 4, 5, 6, 10 € par habitant et par an. Voilà, ne perdons pas de vue les objectifs principaux qui sont de trier le mieux possible, que ce soit le plus propre possible, de recycler, que chacun soit responsable, et de maîtriser les coûts, c'est tout ça que l'on essaye de mettre en musique, mais bien entendu, ce que tu dis, bien entendu, on le prend en compte. Des groupes travaillent depuis un an, avec les uns et les autres sur ces questions-là. Mais ce sera marginal ce que tu indiques, ce sera marginal.

M. COURBET.- Eh bien je l'espère.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que c'est un vrai problème ces déchets que l'on peut retrouver à l'extérieur, mais moi je pense que cela va s'autoréguler. Et puis les Maires ont aussi un pouvoir de police, pour regarder, oui, même s'il n'est pas facile, il n'est peut être pas facile à appliquer, mais il existe quand même et on peut, effectivement, regarder, ce n'est pas facile, je te l'accorde, mais on peut regarder quand même ce qui se passe. Il y a des déchets qui sont difficiles à débarrasser, dont il est difficile de se débarrasser et qu'on sera obligé, les professionnels seront obligés d'aller dans les déchetteries pour payer. Il y en a d'autres c'est beaucoup plus facile et par contre très polluants. Ce sont des restaurateurs qui ont attiré mon attention là-dessus, ce sont les huiles de friture. Parce que les huiles de friture, c'est très, très, très polluant, très, très, très polluant, et comme on paye, ce qui est normal, certainement assez cher pour les accepter dans les déchetteries, les professionnels qui respectent la règle les mènent là-bas et d'autres, parce que, qu'est-ce qu'il y a de plus simple ? Une huile de friture, c'est facile de s'en débarrasser. Tu la mets dans le caniveau et ça part. Oh, ça gèle, oui, enfin, l'huile de friture, tu la mets dans le caniveau devant chez toi cela va partir quand même assez facilement à mon avis. Tu as déjà essayé ? Tu as déjà essayé ?

(Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Non, mais moi, mais je sais bien, justement, c'est ce que je suis en train de dire. Est-ce qu'il n'y a pas un certain nombre de produits dont on devrait faciliter la récolte, quitte même, à ce que cela ne nous rapporte pas beaucoup d'argent, pour éviter que ces produits qui sont faciles à disperser dans la nature, ne viennent effectivement embouteiller nos canalisations. Je sais que ça fige, mais le professionnel, moi, j'étais en train de manger une entrecôte salade, l'autre jour, tranquillement et le gars il vient et il me dit : « Mais Monsieur le Président », enfin Monsieur le Maire, il me dit : « Il y a un vrai problème là », il dit : « Moi je suis un bon citoyen » ce que je pense, il va mener ses huiles là-bas, mais il dit : « Je paye, c'est normal que je paye, mais le mauvais citoyen il balance ça dans le caniveau devant chez lui, ni vu, ni connu ». Effectivement, cela va figer. Cela doit être un peu le même problème, enfin, sauf que pour les garagistes il y a des circuits de ramassage. Enfin, on ne va pas parler toute la soirée de l'huile de friture, mais ce qui est facile à évacuer comme ça, cela pose un problème, cela pose un vrai problème, parce qu'on peut avoir tendance à les retrouver dans la nature. Je te dis, d'ailleurs, dans un caniveau ou dans la campagne. Je ne donnerai pas le nom du restaurant qui est un bon citoyen, c'est du côté du Kursaal, par là-bas, il y en a deux, trois, vous regarderez.

M. COURBET.- Juste une chose, Monsieur le Président, la Ville de Besançon a une police municipale, qui est importante, nous, on n'a pas de police municipale...

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais.

M. COURBET.- C'est nos petits bras, et puis on a déjà des problèmes avec les gens du voyage, tu sais comment cela se passe, donc on ne va pas non plus faire que ça, la police, pour 4 personnes.

M. LE PRESIDENT.- Même quand tu as une police municipale, cela ne se passe pas facilement. Non, mais on est d'accord là-dessus, qu'il y a un problème pour faire respecter cela, c'est un problème qui va se poser dans les années à venir, effectivement.

M. COURBET.- Il faut être vigilant, c'est tout.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui, absolument.

M. CONTOZ.- Jean-Louis, je m'étais lassé de le dire, mais vous me tendez la perche. Cette organisation, ce coût de la collecte des déchets pour de l'activité économique, ne relève pas des ménages.

M. LE PRESIDENT.- C'est normal que les professionnels payent.

M. CONTOZ.- Cela ne relève pas des ménages...

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr, d'accord, oui.

M. CONTOZ.- Donc le manque à gagner parce qu'on prend ça en charge, ce n'est pas normal de l'affecter à la Redevance. J'avais dit, en son temps...

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec toi.

M. CONTOZ.- Plusieurs fois, plusieurs fois, ce serait normal que la CAGB, en ce qui concerne nos territoires, apporte une contribution au titre de son développement économique et au titre des recettes économiques qu'elle a. Aujourd'hui, ses dépenses faites pour l'économie, c'est les ménages qui les payent, ce n'est pas normal. Et ça je l'avais dit plusieurs fois.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, mais enfin tout le monde est d'accord, non seulement...

M. CONTOZ.- Rappelle-toi, Gaby, les 3 € par habitant.

M. LE PRESIDENT.- Non seulement ce n'est pas normal, mais c'est même plus ou moins illégal. Donc simplement, la question que je posais, ce n'est pas ça, c'est comment peut-on, c'est ce que tu disais, en quelque sorte, comment peut-on se prémunir contre ça. Parce que, quand tu as un matelas ou que tu as de la ferraille, c'est difficile d'aller t'en débarrasser dans la nature comme ça, cela se voit.

M. COURBET.- Ce n'est pas trop un problème ça.

M. LE PRESIDENT.- Bon, oui, surtout si c'est du cuivre, d'accord, oui. Si c'est du cuivre, du bronze ou de l'aluminium, cela se récupère bien. Alors, je, oui, l'or encore moins. Ou d'autres exemples, il y a des matériaux, des matériels dont on ne peut pas se débarrasser facilement, donc là, on est obligé de passer par les déchetteries. Mais d'autres, tout ce qui concerne par exemple les huiles ou autres, que tu peux facilement, tu ouvres ta portière de bagnole, tu ne vas être ni vu, ni connu. Et donc je pense, alors, peut-être faut-il effectivement toucher à ça, mais ça tombe bien, ça fera la transition d'ailleurs, j'entends bien la proposition de Pierre CONTOZ, cela fera la transition, efficace d'ailleurs, avec le cadrage budgétaire, ce dont va nous parler Gabriel BAULIEU. Parce que tout ça, je pense que tu as raison, mais pour répondre à ces justes ambitions, à ces justes demandes, il faut effectivement trouver des ressources. C'est pour ça, s'il n'y a plus de questions, je passe la parole, après ce brillant enchaînement, à Gabriel BAULIEU pour nous parler de, il n'y a plus de questions à Eric, là ?

M. BAULIEU.- Non, j'ai remarqué qu'on était déjà en train de dépenser d'un bout de la table ce qu'on n'avait encore pas augmenté de l'autre.

M. LE PRESIDENT.- On est en train de dépenser ce que l'on n'a pas voté encore.

DEUXIEME PARTIE

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.I.I - Cadrage global en matière budgétaire et fiscale

M. BAULIEU.- Tout à fait. Bien, nous avons à examiner ce soir, compte tenu du calendrier fiscal, un certain nombre de questions relatives à des dispositions fiscales précises et que nous souhaitons, néanmoins, replacer dans une analyse un peu globale de notre problématique.

M. LE PRESIDENT.- Elève la voix.

M. BAULIEU.- Il faut que j'élève la voix. Non, mais je n'aime pas vous agresser de la voix.

M. LE PRESIDENT.- Si toi tu peux élever la voix et l'Assemblée baisser les conversations, ce serait parfait.

M. BAULIEU.- Oui, ce serait parfait. Bien, j'étais en train d'indiquer que nous avons des dispositions à prendre sur le plan fiscal, compte tenu du calendrier fiscal, précisément, et que nous souhaitons donc placer la réflexion préalable à ces décisions dans un cadre plus global d'analyses de nos perspectives budgétaires et fiscales. Ce que nous souhaitons donc, tout simplement, pour essayer d'imager un peu le rapport dont vous avez pris connaissance de manière détaillée, c'est de souligner quelques traits marquants sur un certain nombre d'éléments. Donc il y a un plan qui apparaît et le contexte national qui va impacter les relations financières Etat/Collectivités, le nouveau cadrage budgétaire auquel il nous faut penser, puisque nous travaillons sur un cadrage depuis quelques années, il y a un certain nombre d'actualisations à faire. Nous rappelons ensuite dans ce rapport les moyens d'actions en matière fiscale et le calendrier, puisque nous sommes face à des instruments qui sont nouveaux pour nous. Et nous donnerons donc ensuite quelques résultats de la prospective budgétaire et fiscale conduisant aux propositions que nous vous soumettons ce soir dans les rapports suivants, il y a en a deux :

- sur la base minimum de la cotisation, contribution foncière des entreprises,
- sur l'actualisation de la taxe sur l'activité commerciale.

Alors, s'agissant du contexte national, nous allons pouvoir passer rapidement, je crois que les esprits sont maintenant très sensibilisés à un certain nombre d'éléments sur le contexte financier que nous avons à connaître. Et ce n'est pas être oiseau de mauvais augure que de dire que les conséquences du contexte financier que nous connaissons risquent plutôt de s'aggraver pour les collectivités, que l'inverse, hélas. Et puis, il y a un certain nombre d'éléments, également, résultant de la réforme territoriale.

Vous l'avez vu, ne serait-ce que par le fait du regroupement d'un certain nombre de communautés, donc ils font changer les communautés de tranches dans les versements de dotation et tout cela consomme davantage de crédits face à une enveloppe gelée, eh bien, la part de chacun diminue. Compte tenu de tous ces éléments, donc nous nous attendons à une diminution de ces dotations et avec quelques indications que vous avez sous les yeux.

Toujours dans le contexte national, nous avons des interrogations, tout n'est pas cadré sur le plan fiscal et sur le plan de la politique des relations entre les collectivités. Et s'agissant de la nouvelle définition et les niveaux du potentiel fiscal à partir de 2012, nous attendons, donc la méthode d'évaluation, parce que, à force de rebattre les cartes sur la fiscalité de chacune des collectivités, qu'est-ce qu'un potentiel fiscal et que veut-il dire ? Cela demande, bien évidemment, à être réajusté, redéfini. Et puis des incertitudes, puisqu'on nous annonce l'instauration et le fonctionnement, à partir de l'an prochain, d'un fonds national de péréquation et des recettes fiscales intercommunales et communales, le FNPRIC. Donc, sur ce registre également, on sait que son objectif annoncé c'est de diminuer les inégalités de richesses entre les territoires et que le taux de prélèvement pour les communes des EPCI sera fonction du potentiel fiscal et cela renvoie à l'interrogation précédente. Et néanmoins les reversements se feront au profit des seuls EPCI en fonction de l'insuffisance de leurs ressources fiscales ou de l'importance de leurs charges. Ces critères restent à définir et l'objectif en volume de ce fonds est d'atteindre un montant représentant 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI en 2015. Donc voilà le cadrage de cette approche relative à la péréquation et nous n'en savons pas plus à l'heure qu'il est et bien évidemment nous ne savons pas indiquer qu'elles seront les incidences pour notre EPCI.

S'agissant de la prospective, telle qu'elle résulte de notre PPIF, tel que nous l'avons arrêtée en mars 2011 et qui repose aussi sur des hypothèses ou sur un cadrage que nous avons reconduit année après année et donc nous avons fonctionné sur un cadrage hyper strict sur le fonctionnement courant, donc à 1 % correspondant à 0 % sur la plupart des charges et 3 % sur les ressources humaines. Et puis, donc cette règle de pacte de soutenabilité que nous nous sommes imposée sur le budget annexe Transports, hors TCSP, et sur le budget annexe CRR. Donc il s'agit là d'un dispositif que nous considérons ne pas être tenable à perpétuité. Puisque quand on donne comme indice d'évolution un type de charges de fonctionnement à 0 %, nous l'avons fait, et c'est crédible pendant quelques années, cela ne le serait pas sur le moyen terme.

Ensuite, s'agissant du niveau d'investissement possible, nous relevons dans notre PPIF, tel que vous l'avez dans votre dossier de mars, le fait que nous tendons donc à une capacité d'investissement sur le budget principal. Vous ne perdez pas de vue donc l'engagement extrêmement important que nous prenons particulièrement sur le budget annexe Transports, financé par le Versement Transport, et donc je parle bien du budget principal. Dans ce domaine, nous avons des perspectives de capacité à investir qui sont relativement modestes puisque sur la fin de ce mandat nous sommes inférieurs à 10 M€ et avec une perspective au-delà à 11 M€, alors même que sur les années antérieures nous étions sur un rythme moyen aux environs de 20 M€. Et puis, sur les ressources, nous avons toujours en matière de prospective veillé à avoir des prévisions, des évaluations restant réalistes et avec toutes les précautions nécessaires dans le contexte que nous connaissons depuis quelques années et hélas, sans doute, quelques unes encore pour le moins.

Sur les effets de ce cadrage, donc conduit à un équilibre financier de qualité, vous vous reporterez à vos documents budgétaires et PPIF avec une perspective de ratios des endettements tout à fait satisfaisante. Alors dans les éléments que nous livrons à la réflexion ce soir et puisque l'idée c'est bien de parler de fiscalité en parlant de budget sur le plan des grands équilibres et des grandes orientations, et nous proposons donc une ligne de nouveau cadrage pour les années à venir, en indiquant que sur le fonctionnement, nous devons, si nous voulons être réalistes tout simplement, relever quelque peu nos indices, donc, très clairement, le 0 % il n'est pas crédible, encore une fois, sur la durée, bien que nous l'ayons tenu, sur la période où il s'est appliqué. Nous proposons donc d'être à 1,8 % sur les autres charges, 5 % sur les fluides, et j'en ferai une remarque, elle est au tableau, donc pour un budget annexe tout particulièrement, et donc 3,5 % en matière de ressources humaines, tout simplement parce que, compte tenu à la fois de la typologie de nos effectifs et de la pyramide des âges, résonner à moins, nous le faisons, nous l'avons fait, même sensiblement moins, vous savez comment, à la fois, donc, en écrêtant le nombre de postes et puis en jouant chaque année sur les périodes de vacance de postes avec les difficultés que nous rencontrons. Régulièrement les collègues m'interpelle en disant : « A tel ou tel endroit, la situation n'est plus tenable » c'est comme ça que nous maîtrisons les choses sur le plan financier, autant se le dire très franchement.

Et puis, donc la remarque que j'annonçais sur le souci aigu que nous avons désormais concernant les coûts de l'énergie, particulièrement les coûts de carburant. Donc nous aurons prochainement à statuer sur une Décision Modificative qui comprendra un accroissement de crédits ouverts, précisément, pour ce poste, dans notre budget annexe Transports, et ce n'est pas du tout une évolution anodine compte tenu de ce que cela représente. Et vous voyez le montant du risque encouru, donc là nous avons une incertitude. S'il advenait que le glissement, l'évolution du coût de l'énergie que nous connaissons depuis le début de l'année se reconduise comme cela, année après année, eh bien, nous aurions des décisions sans doute donc assez sévères à prendre soit en termes de ressources, soit en termes de maîtrise de la dépense.

S'agissant de l'investissement, j'indiquais tout à l'heure que le niveau, donc esquissé par le PPIF, apparaît à coup sûr excessivement modeste si nous voulons tout simplement tenir le niveau nécessaire, donc pour partie d'ailleurs de nos engagements, nous avons approuvé il y a peu de temps un plan relatif au développement économique, c'est un volet, il y en a d'autres. Et donc si nous voulons être au rendez-vous que nous nous sommes nous-mêmes fixé, il nous semblerait raisonnable de nous donner les moyens de restaurer une capacité à investir au moins comparable à celle que nous avons utilisée au cours des années écoulées et donc d'avoir pour objectif de relever cette capacité jusqu'à atteindre un niveau aux environs de 20 M€.

Voilà donc les éléments majeurs de ce cadrage, s'agissant des hypothèses relatives aux dotations, bien évidemment, conserver les évaluations prudentes qui sont les nôtres. J'ai tendance à dire, quand nous sommes en Commission notamment, qu'il pourrait bien, hélas, se vérifier que ces évaluations prudentes ne le soient pas suffisamment. Alors, ceci étant posé, donc en termes d'expression des besoins financiers et fiscaux, nous vous proposons donc ce soir de balayer très rapidement les moyens d'agir en matière de ressources fiscales dans notre nouveau paysage. Et puis in fine, nous proposons deux décisions que le calendrier rend nécessaire de prendre ce soir, compte tenu de notre calendrier de Conseil communautaire.

Donc ces moyens d'actions en matière fiscale, désormais, vous le savez, nos ressources fiscales donc ont changé, le panier de ressources qui est, entre guillemets, à notre disposition, est singulièrement nouveau, puisque nous étions jusqu'à l'an dernier sur des ressources exclusivement, pour ce qui est de notre fiscalité, provenant exclusivement de la Taxe Professionnelle sur les entreprises, sachant qu'il y a de la parafiscalité dans nos ressources, on a parlé tout à l'heure des déchets et la redevance qui y est liée, tout comme on a de la parafiscalité en matière de Versement Transport, s'agissant du budget annexe Transports. Mais sur la fiscalité, à proprement parler, nous passons d'une situation exclusivement Taxe Professionnelle avec 100 % provenant des entreprises, à une situation nettement éclatée désormais avec, sur la base des masses actuelles pour le Grand Besançon, un recours à la fiscalité vers les entreprises à un peu plus de 50 %, 54 %, et donc un peu moins sur les ménages, à 46 %, et ceci sur différents types d'impôts.

Donc sur les entreprises, autant passer à l'écran suivant, puisque par le calendrier des décisions, nous avons les intitulés précis de chacun de ces impôts. Donc je parlais des entreprises, sur ces dernières, nous avons désormais la cotisation foncière des entreprises, qui est en quelque sorte la seule part qui reste de l'ancienne Taxe Professionnelle qui avait les 3 pieds : la base foncière, la base investissement et la base salaires. Donc, progressivement, les deux autres éléments ont été supprimés et compensé pour l'un, remplacé par d'autres impôts pour l'autre, donc il reste la cotisation foncière. Et s'agissant des deux paramètres la constituant, le taux renvoie à des décisions, si nous souhaitons nous y intéresser, donc au printemps, donc pour l'an prochain. On nous annonce que les dates ultimes de décisions fiscales seront à la mi-avril, donc avant le 15 avril. Par contre, s'agissant de la base, nous y reviendrons tout de suite, en termes d'explications, si nous souhaitons reconsidérer la base minimum donc des entreprises, nous devons statuer avant le 1^{er} octobre. Donc c'est une des décisions que nous proposons ce soir.

Par ailleurs, autre impôt visant certaines entreprises, donc la taxe sur les surfaces commerciales. La description est sur l'écran qui suit, qui vise les entreprises commerciales de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 460 000 €. Et revenons toujours à l'écran précédent, mais sur cet impôt, tel que nous en héritons par le transfert, il est totalement neutre pour nous. Le montant est d'un peu plus de 2 M€, donc que nous avons dans nos rapports, actuellement qui est une opération blanche puisque ce que nous percevons nous est retenu sur la dotation de compensation. Par contre, nous avons la faculté de faire varier le taux de cet impôt, les taux, parce qu'il y a des tranches successives, de 20 % à la baisse ou de 20 % à la hausse. Nous vous proposerons de le faire à la hausse et nous pouvons le faire, 20 % en 4 ans, donc nous proposerons de faire 5 % sur 2012. Mais nous devons prendre cette décision également avant le 1^{er} octobre.

Donc ce sont ces deux décisions là que nous proposerons ce soir, le reste s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale. Puisqu'il y a par ailleurs, j'en termine donc sur les entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises avec un taux national s'appliquant aux entreprises à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires. Et enfin, donc, un impôt nouveau, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, touchant particulièrement les entreprises importantes, elles sont visées dans votre rapport. Donc ça c'est le volet « entreprises » qui représente, encore une fois, sur la base de la structure de la fiscalité du Grand Besançon actuellement, environ 50 % de nos recettes fiscales, 54 %, 46 % sur les ménages.

Donc revenons sur l'autre partie du tableau, avec les impôts sur lesquels nous avons un pouvoir de taux et un impôt sur lequel on n'a pas de pouvoir de taux, la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, à distinguer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qu'on voit un peu plus haut. Donc si on s'arrête particulièrement sur ces 3 impôts là.

Taxe d'Habitation : nous avons la capacité d'en fixer le taux. Vous vous rappelez que c'est l'impôt transféré par le Département. Donc initialement ce n'est pas un impôt nouveau, c'est un impôt transféré. Et après, avec les décisions qui ont relevé de notre compétence, vous vous rappelez qu'à l'automne dernier, nous avons fixé un système d'abattement homogène et donc permettant également un léger coup de pouce sur la recette, compte tenu du 1,4 M€ qui était passé à la trappe dans le jeu des calculs de compensation fait par la réforme. C'est pour simplement se remémorer les choses que je donne cette indication. Et s'agissant du taux, vous ne cherchez pas non plus, on va essayer de l'expliquer dans la prochaine livraison du magazine, vous ne cherchez pas non plus dans votre feuille d'imposition le taux identique à celui du Conseil Général, puisque, même si rien n'avait été changé, à l'imposition Conseil Général se trouvent intégrés également les frais de recouvrement qui étaient une recette d'Etat, que l'Etat a remis dans l'affaire et à due proportion, cela constitue donc une majoration du taux. Mais ce taux majoré est à un moment d'imposition égal, puisqu'il s'agit simplement de deux bouts de recettes qui étaient perçues sur deux lignes différentes. J'espère avoir été très clair.

Et sur les autres impôts, Taxe Foncière : c'est les propriétés non bâties, si nous voulons moduler le taux également à la mi-avril, avant la mi-avril prochaine, je ne m'arrête pas sur cet impôt puisque vous en voyez le produit, c'est presque pour mémoire.

Et puis un autre impôt est désormais à notre disposition, cela fait partie de la réforme, c'est la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, qui n'est pas activée donc en 2011, puisque elle existe virtuellement dans notre panier de recettes à un taux à 0 %, donc si nous voulons l'activer un jour, ou si nous voulons l'activer pour 2012, nous devons le faire avant le 15 avril 2012.

Voilà l'ensemble du panier de recettes et si nous l'affichons ainsi, c'est bien aussi pour attirer l'attention sur la nécessité, nous semble-t-il, si nous voulons avoir une approche équitable, de nous intéresser, lorsque nous parlerons recettes, donc aux différents types de contribuables que nous avons à notre disposition, entre guillemets, puisque telle est la résultante de la réforme. Et tout cela doit être analysé avec discernement. Par exemple, s'agissant de l'impôt sur l'habitant, si on parle de Taxe d'Habitation, si on parle de Taxe Foncière, ce n'est pas la même chose, puisqu'il est d'ailleurs plus juste, et c'est le sens de ce qui est écrit dans le rapport et c'est la résultante d'un élément du débat au Bureau, lorsque l'on parle de Taxe Foncière c'est davantage un impôt mixte qu'un impôt sur le ménage puisque la Taxe Foncière est payée non pas par tous les ménages, elle est payée par les propriétaires d'immeubles, qu'ils soient professionnels ou d'habitation. Donc il est important d'avoir ce regard lorsqu'on veut analyser les choses en termes de perspectives sur des questions que nous ne soumettrons pas à décision ce soir, ce n'est pas la saison fiscale, donc nous aurons peut-être à y revenir, mais en temps et en heure au printemps de l'année prochaine.

Alors, s'agissant donc des moyens dont nous disposons, en direction des entreprises et s'agissant des décisions à prendre avant le 1^{er} octobre, donc nous avons cette revalorisation de la Taxe sur les activités commerciales dont je parlais tout à l'heure. Donc je ne vais pas revenir sur l'explication de la mécanique, aujourd'hui cet impôt ne nous rapporte rien, il passe dans nos caisses. Si nous décidons une majoration, cette majoration sera une recette d'agglomération. Et donc nous pouvons attendre par tranche de 5 % une recette annuelle supplémentaire estimée à environ 110 000 €, soit une perspective, si nous faisons 4 fois l'opération, de 440 000 €, mais on ne peut le faire que par tranche de 5. Donc ce que nous proposons pour 2012, c'est de faire une première tranche de 5, donc avec cette perspective de recettes supplémentaires de 110 000 €.

L'autre élément pour une décision avant le 1^{er} octobre, c'est précisément, concernant les entreprises, ce qui concerne la contribution foncière des entreprises. Pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €. Deux mots d'explication là-dessus. Je vous ai indiqué il y a un instant que cet élément, cette contribution foncière des entreprises, c'est une survivance de la Taxe Professionnelle, la part foncière. Vous savez également que l'an dernier, nous avons pris une première décision de léger ajustement de la base minimum. Cela veut dire que toute entreprise relevant du champ de cette fiscalité est imposée sur sa base foncière, au moins sur une base donc à 2 000 €, c'est la base que nous avons fixée l'an dernier. Donc l'entreprise qui n'a pas ou qui a une très petite base foncière est imposée sur une base foncière de 2 000 €. Et dans le débat budgétaire, la Loi de Finance 2011 avec effet 2012, il y a un élément nouveau. Et cet élément nouveau produit par le Parlement, c'est une conséquence directe d'une des nombreuses anomalies de la réforme de la Taxe Professionnelle. Excusez-moi d'être aussi sincère mais c'est ce que j'ai tout simplement envie d'en dire et précisément sur un point, qui n'était pas, qui n'a pas relevé d'une décision du Parlement. Mais lorsque le Parlement a porté réforme de la Taxe Professionnelle, constituée historiquement des 3 bases, et dont il a supprimé la part « investissement » pour la remplacer par le panier de recettes que l'on vient de rappeler, plus quelques dotations de compensation de l'Etat, le Parlement a laissé de côté une base recette, c'est ainsi qu'elle s'appelle, qui s'ajoutait en quelque sorte aux 3 pieds que je viens de rappeler, pour, particulièrement, les activités des professions libérales qui ont une valeur ajoutée importante, mais pas forcément une base foncière importante, pas forcément des investissements importants. Donc il avait été instauré depuis de nombreuses années pour ces activités là une « base recette », c'est-à-dire que par tranche de chiffre d'affaires il y avait une base imposable. Et ce dispositif là avait échappé à la réforme. Mais le Conseil Constitutionnel, saisi de la Loi, avant promulgation, a, au nom, a-t-il dit, de l'équité fiscale, supprimé la « base recettes », si bien que ces professionnels sont les grands gagnants de la réforme de la Taxe Professionnelle. Parce que les autres ont gagné quelque chose et se sont vus attribuer d'autres impôts, ceux-là sont sortis donc, blancs comme neige, enfin dispensés d'à peu près tout, sauf leur base minimum foncière.

Alors, l'outil a disparu puisque le Conseil Constitutionnel l'a annulé et le Parlement dans la Loi de Finances pour 2012 a imaginé une formule pour essayer de rattraper un peu cette anomalie. Et pour ce faire, il a imaginé, c'est donc dans la Loi, la possibilité de créer une 2^{ème} tranche de base de contribution foncière des entreprises, d'une base minimum 2^{ème} tranche, qui ne viserait que les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €. Et donc c'est une proposition que l'on va vous faire ce soir, mais ce que prévoit donc le texte, c'est que cette 2^{ème} tranche peut permettre donc de porter cette base minimum, qui actuellement est à 2 000 € de la porter jusqu'à 6 000 €.

Donc c'est, en termes d'évolution, non négligeable, et nous avons essayé d'analyser les choses autant qu'il était possible, sachant qu'on n'a jamais les listes exhaustives et l'ensemble des cas particuliers. Mais nous avons pu vérifier par simulation que si nous voulions, en théorie, récupérer l'équivalent de la recette perdue par l'annulation de la « base recette » par le Conseil Constitutionnel, il eut fallu porter cette base minimum à plus de 8 000 €, ce que ne prévoit pas non plus la Loi. Et donc mission impossible, on ne peut pas, par cet outil-là, rattraper ce que le Conseil Constitutionnel a annulé. Alors, chacun aura son avis là-dessus, sur le caractère juste et équitable ou non de la décision du Conseil Constitutionnel. Et puis l'autre aspect pervers de l'outil qui nous est proposé, c'est qu'il n'impacte pas seulement les entreprises qui ont bénéficié de la suppression de la « base recette ». Il touche toutes les entreprises. Et c'est pour cette raison que nous avons procédé à un certain nombre de simulations, nous avons essayé de voir jusqu'où nous pouvions donc fixer, sans dégâts collatéraux, le montant de cette base minimum. Et il nous est apparu que si nous le portions donc à 5 000 ou 6 000 €, que cela donc aurait un impact déjà substantiel, pour les entreprises, bien évidemment, qui font plus de 100 000 € de chiffre d'affaires, mais qui avaient donc antérieurement une Taxe Professionnelle modeste et pour lesquelles cela ferait une hausse substantielle. C'est la raison pour laquelle nous faisons donc une proposition, non pas de compromis, mais d'un niveau qui nous semble ne pas avoir d'effets collatéraux insupportables à 4 000 €. Voilà, donc ce que nous proposons.

Les deux points que je viens de décrire, d'exposer de manière plus détaillée, sont les deux points qui sont soumis à décision ce soir. Ce qui suit dans la poursuite de l'exposé, je vais y passer plus rapidement, renvoie à des décisions éventuelles ultérieures, cela renvoie au calendrier qui était à l'écran tout à l'heure, décision à prendre, si nous voulons les prendre, avant le 15 avril 2012, si nous voulions une application en 2012.

Un point concernant les entreprises, c'est ce qu'on appelle la « majoration spéciale » dont le taux, notre ancien taux de Taxe Professionnelle et donc qui avait déjà été majoré par une majoration dite « spéciale » antérieurement. Et selon les prévisions que nous faisons, il semble bien que nous puissions bénéficier, encore une fois, de cette possibilité de majoration spéciale, qui est ouverte dès lors que l'on se trouve sur un territoire où le montant de l'imposition entreprises est inférieur aux moyennes nationales, alors que le montant moyen de l'impôt sur l'habitant est supérieur à la moyenne nationale, nous sommes dans ce cas-là. Donc nous pourrions, nous pourrions, si nous le souhaitons, utiliser ce dispositif de la majoration spéciale.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas à en décider ce soir.

M. BAULIEU.- Mais nous n'avons pas à en décider ce soir.

S'agissant des autres impôts, et vous avez l'intitulé qui ressortait de nos débats de Bureau sur les impôts mixtes et donc on met des « guillemets » puisque cela n'est pas un qualificatif donc homologué, si je puis dire ainsi, donc nous aurons la possibilité, si nous le souhaitons, si c'est nécessaire, d'actionner cet impôt, la Taxe sur le Foncier Bâti, puisque nous sommes actuellement à un taux 0 % et qu'il peut être fixé librement.

Donc, on le précise, c'est un impôt qui touche à la fois les ménages, le terme « ménage » est impropre, donc touche les propriétaires d'immeubles, d'habitations ou d'entreprises et la répartition sur notre territoire est d'à peu près 70 et 30 %, donc 70 % sur les propriétaires d'immeubles d'habitation et 30 % entreprises, les propriétaires d'immeubles d'habitation étant des particuliers, étant des sociétés financières, étant des bailleurs sociaux, donc ayons tout cela en tête. Et on indique que, là, pour obtenir par exemple un produit de 250 000 €, il faudrait porter, fixer le taux à 0,12 %.

Et puis nous aurons à nous intéresser également à la Taxe sur le Foncier Non Bâti et encore une fois, si nous devons nous y intéresser, nous le ferons, mais le rendement en est très relatif.

S'agissant de la Taxe d'Habitation, donc je rappelle ce que j'ai dit il y a un instant, elle provient du transfert de la taxe du Conseil Général, le taux est à 9,47 %, donc résultant du calcul additionnel que j'ai évoqué tout à l'heure et l'impact donc direct sur tous les locataires et les propriétaires occupant et on indique que, une augmentation donc de 1 %, portant le taux, majorant le taux de 0,09 point, produirait une recette supplémentaire de 225 000 €. Donc ces indications sur la majoration spéciale, sur la taxe sur le foncier bâti, sur la taxe sur le foncier non bâti et sur la Taxe d'Habitation, sont livrées ce soir à titre d'informations générales pour qu'on ait bien cette vue globale des choses, mais ce n'est pas la saison de nous intéresser précisément à cela.

Ce que nous disons tout simplement un peu plus loin, donc renvoi à quelques indications que j'évoquais tout à l'heure et que vous avez dans vos rapports, si nous voulons, donc c'est le résumé des résultats de la prospective, porter à la fois donc cette capacité à investir à 20 M€, si nous voulons également, sur le plan de la vigilance, donc en matière de cadrage, tenir les éléments que nous avons indiqués tout à l'heure, nous devons donc procéder à quelques revalorisations fiscales. Bien évidemment, en vue de 2012, il est prématuré de pouvoir dire ce soir de quelle ampleur, quelles seront les dotations ? Comment évolueront nos bases, à la fois sur le plan de l'actualisation et sur le plan des variations physiques ? Mais ce que nous devons décider ce soir concerne, encore une fois, donc la base minimum de la contribution foncière des entreprises, d'une part, et le montant actualisé au nom de la Tascom. Donc sur ces deux points, nous y revenons dans les deux rapports qui suivent, mais nous avons là tout d'abord un rapport à la fois d'informations et d'orientations, information sur la globalité, information sur la réflexion globale budget, ressources et orientations concernant deux décisions que nous vous proposons après, sur, encore une fois, cette base minimum et sur la Tascom. Voilà, donc, ce qu'est ce premier rapport, les rapports décisionnels étant les rapports qui suivent.

M. LE PRESIDENT.- Christophe.

M. LIME.- Oui, je vais essayer de faire court, parce qu'il est relativement tard. Par rapport aux discussions que l'on avait pu avoir depuis un certain nombre de mois sur l'évolution de la fiscalité sur la CAGB, sur l'ensemble de l'Agglomération, on s'aperçoit que ce qu'on avait dit il y a quelques mois se révèle exact aujourd'hui, puisque les engagements de l'Etat de maintenir, je dirais, les recettes fiscales au niveau de nos agglomérations sont en train de s'écrouler malgré les promesses du Gouvernement, y compris du Président de la République, lors de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Le deuxième point, c'est un transfert important sur les ménages, on le voit, y compris au descriptif. Alors je n'ai pas eu le temps de noter quand même l'évolution au niveau des recettes fiscales entre l'année dernière et cette année, il me semble l'avoir notée, 42 M€ l'année dernière et 50 M€ cette année. Ce qui amènerait quand même une augmentation de plus de 10 % des recettes fiscales sur l'Agglomération, mais je ne suis pas sûr d'avoir calculé, puisque d'un côté on avait le chiffre, on avait 42 ou 44...

M. BAULIEU.- Non, non.

M. LIME.- Et de l'autre côté il fallait additionner.

M. BAULIEU.- Non, non, non, on était, parce que là, j'ai relevé de mémoire, on était à 45, donc, donc l'écart n'est pas tout à fait...

M. LIME.- Moi j'ai dû noter à peu près une dizaine de pour cent qu'on doit amener essentiellement sur les ménages, puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation sur l'ensemble des professionnels.

L'autre point, c'est qu'on est quand même un petit peu surpris d'avoir voté un PPIF au mois de mars 2011 et qu'aujourd'hui on nous amène une restructuration relativement importante, puisqu'on nous amène plusieurs millions d'euros de plus au niveau de l'investissement, un PPIF ce n'est quand même pas fait pour être, je dirais, modifié tout les 6 mois, cela donne quand même un peu une perspective. Et quand on vous fait un PPIF sur 4 ou 5 ans, on peut quand même s'étonner qu'à l'automne, 6 mois après l'avoir adopté, on soit déjà en train de le modifier.

Le dernier point, c'est par rapport à, et j'ai un peu un souci par rapport à cela, c'est qu'aujourd'hui on nous fasse voter, je dirais, un certain nombre d'augmentations sur les entreprises, c'est à peu près comme ça que je les ai compris, mais que tout de suite on nous prévienne en disant : « Attention, il va falloir faire preuve d'équité et de cohérence dans les mois prochains ». Cela me laisse sous-entendre que dans 6 mois, quand on va revenir, on va nous dire : « On a augmenté pour les entreprises de tant de pour cent et donc c'est normal que l'on augmente pour les ménages de tant de pour cent aujourd'hui ». C'est pour cela que, si l'acceptation qu'on pourrait donner d'une augmentation n'est pas un blanc-seing pour demain, je le dis comme ça, c'est tout aussi bien, et que cela serait bien que l'on ait un rétro-planning sur ce qui s'est passé depuis quelques années. Parce que l'équité de traitement, je la veux bien, à une condition, c'est qu'on regarde un petit peu ce qui s'est passé depuis 10 ans sur la fiscalité sur les entreprises, sur les ménages et que, là, on ait une équité de traitement sur l'ensemble de la fiscalité. Et je pense qu'on risque d'avoir quelques surprises sur un certain nombre d'entreprises tout compris, par rapport aux taxes qu'elles peuvent donner sur l'ensemble des collectivités et par rapport aux ménages.

Le dernier point, sur quelque chose qui est complexe peut-être pour les ménages, que tu as cherché à nous expliquer, qu'on a eu peut-être un petit peu de mal à comprendre, il y a une chose que les ménages vont bien comprendre, c'est ce qu'ils vont payer. Et ce serait bien que, au-delà des perspectives qui peuvent nous être présentées, c'est qu'il y ait des simulations sur les ménages. Parce que, moi, j'ai quand même un petit peu de mal à expliquer les 0, les machins et tous ceux qui vont dans tous les sens. Il y a une chose que je sais expliquer, en tout cas, pour laquelle on vient me demander des explications, c'est quand les gens reçoivent leur taxe d'habitation, ce qu'ils payent, en bas à droite, et qui me demandent pourquoi cela a augmenté.

M. LE PRESIDENT.- Alors, pour l'instant et je crois aussi, il n'y a pas que Christophe LIME, ici, tout le monde veut être vigilant, pas d'augmentation de l'impôt sur les ménages. C'est un sentiment que nous partageons tous, gauche comme droite, ce n'est pas l'apanage d'une tendance ou d'une couleur politique dans cette Assemblée. Je rappelle, comme je pensais bien que l'on allait causer de cela, j'ai fait ressortir, ce qui a été dit en Conseil de Communauté. Dès le 15 novembre 2009, cela fait 2 ans, je disais que, globalement, par rapport à toutes ces réformes, on n'avait qu'un objectif, c'était de permettre des désengagements pour faire payer aux Collectivités, que ce soit les communes, les départements et les régions, faire payer des charges nouvelles, que nous irons chercher chez nos habitants. Je le dénonçais en 2009, je l'ai re-dénoncé, là c'était le 15 novembre, le 19 novembre 2009, en disant qu'effectivement : *« Les recettes n'augmenteront pas ou très peu, enfin on a peur qu'elles n'augmentent pas du tout, mais les dépenses augmenteront et on se dirige tout droit vers une colonne supplémentaire, je crois qu'il faut le dire »*. Je le disais, justement, le 19 novembre 2009, l'objectif c'est de faire payer plus et d'augmenter l'impôt sur l'habitant. Je pourrais d'ailleurs ressortir les déclarations d'un certain nombre d'entre nous qui disaient qu'il n'y aurait pas d'augmentations, qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'habitant. Et c'est vrai Christophe que tu l'as dit à ce moment-là, nous avons tous été d'accord avec ça, Gabriel aussi. Gabriel, disait d'ailleurs, je le cite, le 19 novembre 2009 : *« Pour ma part, je considère que ce qui se fait actuellement en matière de suppression d'impôts est dramatiquement irresponsable, on transforme la Taxe Professionnelle pour la déplacer vers d'autres contribuables, vers les ménages »*. Et enfin, le 9 septembre 2010, je disais : *« Vous m'avez entendu depuis très longtemps, quand un certain nombre d'entre nous avaient défendu la suppression de la Taxe Professionnelle qu'il fallait, certes, réformer, nous en étions d'accord, attention, cela va se traduire par les transferts sur des ménage »*

Donc, nous sommes tous, enfin, nous sommes d'accord là-dessus. Tu le dis, mais je crois que nous sommes unanimes là-dessus. Maintenant, aujourd'hui, on n'a pas dit ce que nous allons faire au mois de février, mars, sans préparer le budget. Je crois qu'on doit reconnaître que Gabriel, nous nous sommes mis d'accord, il y a une honnêteté intellectuelle qui est de dire : *« Voilà quelles sont les données du problème, ensuite on verra »*. J'ai demandé, nous avons demandé aussi que l'on regarde effectivement ce qui avait été fait par rapport aux entreprises, par rapport aux ménages, que l'on regarde tout cela. Mais on va, ce débat-là, il aura lieu, effectivement, dans le cadre de la préparation budgétaire, en janvier ou février, on regardera, effectivement, même si ce n'est pas facile à faire, on regardera, effectivement, qui est-ce qui a été plus ou moins impacté.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de donner un blanc-seing en disant : *« ça y est, on a augmenté les entreprises, on ne les augmentera plus »*, ce n'est pas ça. Nous sommes attentifs à l'augmentation de l'impôt sur les ménages, nous sommes aussi attentifs à l'augmentation des impôts sur les entreprises, notamment sur les plus petites, parce qu'on en a besoin aussi pour faire tourner la machine économique et c'est ce que disait Gabriel, c'est que cette réforme de la TP était injuste car il y avait des grandes entreprises, qui faisaient beaucoup de profits, qui n'ont été que très peu impactées, on peut penser d'ailleurs, entre autres, aux banques, ils le disaient, qu'elles étaient très peu impactées, alors que d'autres, des petites entreprises et les TPE, des artisans, allaient être impactés, bon. Donc, cela, il faudra regarder cela avec beaucoup de discernement et beaucoup de prudence. Nous aurons le temps de le faire. Ce soir, Gabriel a voulu présenter, pour ne pas que l'on dise que l'on cachait les choses, un bilan global de ce qui allait se passer, les décisions nous les prendrons à ce moment-là. Aujourd'hui, que s'agit-il de faire ?

Nous devons voter, parce que nous sommes toujours dans l'urgence. Rappelez-vous l'année dernière, on avait été obligé de rajouter un certain nombre de séances du Conseil de Communauté pour être calés dans les temps, ensuite, vous vous en rappelez, on nous a redonné des délais, bon, cette année c'est pareil. On doit voter, quand doit-on voter ?

M. BAULIEU.- Avant le 1^{er} octobre.

M. LE PRESIDENT.- Avant le 1^{er} octobre, bon, vous voyez, donc on a, le délai, entre le moment où on le sait et le moment du vote, il ne se passe que quelques mois. En plus, vous voyez il vient de passer deux mois quand même dans lesquels il n'y a pas eu une activité extraordinaire partout en France, c'est compliqué. Donc, aujourd'hui, le but, c'est effectivement, l'objectif de cette présentation, c'est de balayer, assez rapidement, mais de façon assez précise quand même, le cadre budgétaire dans lequel nous nous trouvons, certes, ensuite de voter ou de ne pas voter ces deux mesures, moi je pense que nous le devons, le Bureau, unanimement d'ailleurs, a considéré qu'il fallait les voter.

Et ensuite, le reste, nous en reparlerons, mais on ne se sentira pas, on ne donne pas un blanc-seing, nous en reparlerons tous ensemble, sachant que, et je préviens dès maintenant, il n'y aura pas ceux qui sont les défenseurs inconditionnels des ménages et qui ne veulent pas qu'on augmente l'impôt, mais qui, par ailleurs, demanderont des augmentations de budget pour tel ou tel sujet. Il faudra aussi que l'on sache ce que l'on veut et il faudra qu'on soit responsable. Et nous devons donc expliquer à la population ce que nous ferons, mais je le répète, nous sommes très attentifs. Je crois que beaucoup de Maires qui sont ici, nous sommes tous des élus municipaux, nous savons bien combien la vie est difficile actuellement, combien les gens ont des difficultés. Tous les Maires, qu'ils soient d'ailleurs de gauche comme de droite, le savent, ça ce n'est pas un problème de couleur politique, donc on sera vigilant, mais ne nous trompons pas de débat ce soir. Par contre, tu veux peut-être répondre à la question sur le PPIF, aux deux autres questions.

M. BAULIEU.- Il y a deux, trois points, donc sur le PPIF, on est sûr de la gestion de PPIF, il est précisément, tu suggérais que...

M. LE PRESIDENT.- Attends, une seconde, je vous demanderai de ne pas quitter la salle parce que nous devons garder le quorum. Parce qu'après, nos délibérations ne seraient plus valables, on serait obligé de revenir une autre fois. Alors il n'y en a plus pour très longtemps je pense, mais vous restez bien là. Donc j'observe.

M. BAULIEU.- Sur l'aspect PPIF, on est précisément dans l'utilisation de l'outil, donc tel que vous l'avez dans vos dossiers, je l'ai rappelé, je l'ai indiqué, tel que nous l'avons validé donc en mars 2011. Donc celui-ci indiquait que nos capacités à investir allaient s'éroder singulièrement. Le problème n'était pas non plus immédiat sur 2011-2012, donc il n'y a pas urgence à se pencher dessus, d'une part, et d'autre part, ouvrir un débat sur ces plans-là et donc en ce début d'année, avec les réformes dont on ne connaît encore pas toutes les déclinaisons aujourd'hui, n'est pas forcément d'actualité. Mais soyons très clairs, il ne s'agit pas de dire qu'on aurait affirmé qu'à échéance 2, 3, 4 ans, avoir une capacité à investir donc à 6, 7 ou 8 M€, donc cela aurait été suffisant et puis aujourd'hui, dire totalement le contraire, on va dire qu'à moins de 20 M€, on ne peut pas passer. Je crois qu'il y a donc tout simplement une rétrospective souhaitée sur le plan fiscal, faisons-la sur le plan budgétaire. Et puis, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est directement en lien avec ce que vient de suggérer le Président, que voulons-nous faire pour ce territoire ?

Considérons-nous, qu'à 5, 6, 7 M€ d'investissement par an sur le budget principal, nous tiendrons nos engagements ? J'indiquais tout à l'heure que nous avons, y compris voté, déjà des volets d'engagement, je pense notamment et particulièrement, Jean-Pierre, au développement économique, mais il n'y a pas que cela. Nos collègues qui travaillent, là, sur le Plan Climat Energie Territorial, ont un certain nombre de préoccupations, en lien notamment avec l'habitat, que ferons-nous sur ces champs-là ? Ou bien nous décidons de faire et nous dégageons les moyens pour le faire, nous allons les chercher, ou bien nous décidons de ne pas faire. Il faut bien remarquer, néanmoins, que si, donc, un territoire peut prospérer et garder ses atouts pour l'avenir, c'est à la condition qu'il sache rester au moins à niveau. Nous avons une responsabilité entière sur ce plan-là. Donc sachons l'assumer.

Ensuite, sur deux autres aspects évoqués au début et à la fin de l'intervention, sur le début, sur les transferts, cela a été rappelé, oui. Quand on a vu venir les réformes, nous avons dit ce que nous en pensions. Et puis on est au rendez-vous de ce qui était, hélas, attendu. Et j'ajoute que, d'ailleurs, d'une manière générale, il peut apparaître étrange que dans notre merveilleux pays, par ailleurs, dans un contexte de grosses difficultés financières d'Etat, qu'on supprime des bases imposables. Qu'éventuellement on fasse des ajustements, parce que des entreprises sont plus exposées à l'international, à la délocalisation, pourquoi pas ? Il y a peut-être des choses à faire. Mais à l'heure où l'on peut faire du service individuel par contribuable, il était sans doute possible de faire des catégories d'entreprises et ne pas leur réserver la même réforme ou la même évolution fiscale pour l'ensemble. C'est néanmoins ce qui a été fait, avec les conséquences que l'on sait.

Ensuite, s'agissant de l'interprétation ou de l'évaluation, accordons-nous au moins sur une chose aussi, c'est qu'il n'y a surtout pas dans notre intention la volonté de rendre les choses peu claires pour que les gens ne les comprennent pas. Non mais, soyons clairs aussi, Christophe, là-dessus. Parce que les évolutions fiscales, avec les ajustements qui ont été faits, eh bien, en matière d'impacts ce sera très diverses et en matière d'explications, différent selon les impacts. Voilà la réalité, qui va s'empoigner pour expliquer à tout le monde ? Vous regarderez dans le prochain magazine, nous avons essayé d'expliquer, un peu, ce qui s'est passé, en masse, ce qui s'est passé par l'effet du vote, donc des mécanismes d'abattements, ce qui est le résultat du taux, nous essayons d'expliquer. En espérant que les contribuables auront donc la volonté et le courage de lire quelques pages d'explications que nous avons essayé de faire. Mais cette volonté, donc nous l'avons totalement, mais dans une question qui est un peu compliquée et qu'au fil des ans on ne simplifie pas, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Il y a Philippe GONON.

M. GONON.- Oui, contrairement à une de nos collègues qui trouvait, tout à l'heure, que la situation allait mieux, je pense qu'après l'été terrible que l'on vient de passer, il était effectivement important de revoir ce cadrage budgétaire. Et contrairement à Christophe LIME également, moi je suis très heureux que nous ayons le courage de reparler, de remettre à plat sur la table tous les chiffres.

La crise que nous avons vécue cet été a démontré que nos dirigeants, Français, Européens, peu importe, jouaient sur deux variables d'ajustements.

Première variable d'ajustements, c'était la hausse des recettes fiscales, on est payé pour savoir que nous allons mettre 15 Md€ de plus dans les poches de l'Etat l'année prochaine, grâce au plan du 24 août.

Il y a une deuxième variable d'ajustements dont on n'a peu parlé pour l'instant, mais qui fait quand même des dégâts considérables, c'est la baisse des dépenses. La baisse des dépenses publiques, on l'a vécue dans la santé, on est en train de le vivre dans le scolaire, je pense qu'on va le revivre encore, d'ici la fin de l'année, avec la Loi d'équilibre de la Sécurité Sociale. Cette baisse des dépenses, je ne la trouve pas assez forte dans votre cadrage budgétaire 2013-2020. Si rester sur le chiffre de 20 M€ par an en investissement me semblait complètement irréaliste dans la situation que nous allons vivre, je pense qu'il faudrait se contenter d'un chiffre plus proche de 10 M€ pendant les 5 années qui viennent, le temps que cette crise s'estompe, car je pense qu'après 2012, après l'élection présidentielle, nous allons vivre une période extrêmement difficile pendant plusieurs années.

Donc, si j'approuve globalement ce principe de remise en cause du cadrage budgétaire, moi je vous demanderai de revoir, à la fois, en termes de dépenses d'investissement et en termes, aussi, de dépenses de fonctionnement, le montant des baisses que nous pouvons escompter sur le budget de la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez même faire des propositions.

M. GONON.- Oui, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Marie-Odile.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Oui, merci, bon je sais qu'il est tard, je sais aussi qu'un élu bisontin qui s'exprime est souvent soupçonné d'avoir des intentions politiciennes...

M. LE PRESIDENT.- Non, non. Pas toi, en tout cas.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Essayez de m'accorder un peu de crédit, c'est le moment. Je voudrais partager avec vous quelques idées et je pense que je le fais dans l'intérêt des habitants. Nous avons été nombreux à dénoncer le manque de préparation et de concertation de la réforme de la TP. Au lieu de rétablir l'équité entre les entreprises dans leurs contributions à l'impôt, la solution choisie est un nivellement par le bas des recettes. Sur notre territoire, nous savons qu'il y a des entreprises qui gagnent, d'autres qui perdent, mais que, globalement, les recettes en provenance des entreprises baissent. A l'heure actuelle, les possibilités qui nous sont données de compenser ce manque à gagner ne sont que des rustines. Elles ne permettent pas de rétablir l'équité, ni de retrouver un bon niveau de recettes en provenance des entreprises. A défaut d'autre chose, nous voterons donc les mesures de Tascom et de CFE.

Nous savons aussi que dans le cadre de cette réforme, nous devons reverser à d'autres territoires entre 4 et 5 M€, sous prétexte que nous avons plus de recettes qu'auparavant, à la suite de cette réforme, et cela répond en partie à la question de Christophe tout à l'heure. Etant à Paris début juillet, à la présentation de l'Annuaire fiscale et financier des agglomérations, je peux vous confirmer, qu'au niveau national, l'idée que ce sont les collectivités riches qui versent ce FNGIR est bien relayée, est bien ancrée, contrairement à ce que nous disons dans cette enceinte. Cette affirmation gratuite risque d'avoir des conséquences dans le mode de répartition des dotations de l'Etat.

Une autre donnée figure dans votre dossier, en bas de la page 68, tout aussi inquiétante pour la manière de répartir ces dotations. Gabriel en a parlé tout à l'heure avec le FNPRIC, il s'agit de la nouvelle manière de définir le potentiel fiscal. Certains ont peut-être lu l'éditorial de Ouest-France du 21 août qui titrait : « Le casse fiscal du siècle ! ». Au début du texte, n'est-il pas étrange que d'un coup de baguette magique, le pauvre Limousin soit devenu riche et que la Région Ile –de-France soit désormais pauvre. C'est pourtant ce que produisent les nouveaux indicateurs de richesses fiscales, sortis de la dernière Loi de Finances votée par les Parlementaires. Ce résultat qu'on dévoilé les conférences et cours universitaires d'Alain GUENGANT, Yann LE MEUR et Bernard KERRIGUY se double d'un autre phénomène tout aussi déroutant. Les simulations effectuées par les chercheurs révèlent que la réforme de la TP, remplacée par un impôt sur la valeur ajoutée, enrichira considérablement à terme, la Région parisienne, au détriment des provinces, particulièrement celles de l'Ouest, la Bretagne, les Pays de Loire et surtout la Basse Normandie. Et plus loin, alors que l'Île-de-France dispose, au 31 décembre 2011, d'un potentiel fiscal, donc l'indicateur de la richesse fiscale, de près de moitié supérieur à la moyenne, ce potentiel en sera au 1^{er} janvier 2012 inférieur de près de 2 %. Le tour est joué, le nouvel indicateur est en réalité le fruit d'un rapport de force politique qui va jusqu'à se permettre de défier le réel et le bon sens sous un vernis d'objectivités prétendument techniques, relevant de l'enfumage. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

FNGIR et nouvelle définition du potentiel fiscal font donc peser un risque sur nos recettes en provenance de l'Etat. Celui-ci ne joue plus son rôle de péréquation entre les territoires. Au contraire, il favorise une métropolisation outrancière au service d'une vision de l'économie qui a montré ses limites.

Ajoutons à cela que les réformes successives de l'impôt sur le revenu ont également introduit des inégalités criantes entre contribuables, au détriment, bien sûr, des classes les moins riches. C'est dans ce contexte que le dossier d'aujourd'hui nous est présenté, avec comme perspective l'augmentation des taxes d'habitation et foncières. Nous sommes pris en otages par un Gouvernement qui accumule les mesures inégalitaires. Vous comprenez que, pour nous, avant d'en arriver à une augmentation des impôts touchant tous les contribuables sans distinction de revenus, il convient de modifier ce système en profondeur.

Vous me direz aussi que si les dotations de l'Etat diminuent, c'est parce qu'il est dans une situation d'endettement sans précédent et qu'après des années de laxisme il doit agir. Mais de quel laxisme s'agit-il ? Regardons les choses en face, le modèle économique, basé sur une croissance effrénée, au détriment des ressources de la planète, nous a mené dans le mur, qu'il soit financier ou environnemental. Nous changeons d'époque, l'incantation pour retrouver la même croissance qu'avant n'y changera rien. Il est urgent de repenser nos méthodes afin de calibrer nos actions et nos projets en fonction des capacités de la planète. Il faut donner la priorité à ce qui a une utilité sociale et dont l'impact environnemental à long terme est réduit, réapprendre la valeur de ce qui est simple, mais porteur de sens, se tourner vers la satisfaction des besoins essentiels des habitants. C'est pourquoi, sans refuser en bloc, les propositions d'augmentation des taxes envisagées ici, les alternatifs demandent instamment que notre Collectivité fasse entendre sa voix au niveau national pour que les réformes en cours rétablissent une péréquation nationale équitable, que nos Parlementaires réforment enfin en profondeur, mais sans précipitation, la fiscalité et qu'au niveau local, chaque projet soit analysé en tenant compte de ce contexte. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Par rapport à cela, je n'ai pas d'opposition majeure. C'est vrai que, au niveau national, c'est un véritable tour de passe-passe de voir que, effectivement, la Région parisienne deviendrait tout à fait pauvre, voilà, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Alors après, il y a des rapports de force, entre autres politiques, qui existent et je crois qu'il faut bien regarder, effectivement, où sont les responsabilités. Le FNGIR, on a déjà eu l'occasion de le dire, c'est 5 M€, 4, 5 M€ que l'on va payer, c'est parce que, auparavant, nous avons été, nous ne sommes pas trop riches, c'est que nous avons été raisonnables. Et que, maintenant, en appliquant cette réforme, au taux, enfin, de la façon dont elle a été prévue par l'État, parce qu'on était, avant, précautionneux, on va avoir plus d'argent et donc on trouve qu'on en a trop, il faut le redonner à ceux qui n'avaient pris aucune précaution et qui verraient trop rapidement leurs recettes diminuer.

M. BAULIEU.- Le FNGIR c'est ça, oui.

M. LE PRESIDENT.- Le principe du FNGIR, c'est-à-dire de nous remettre au niveau, à la moyenne, ceux qui étaient injustes vont perdre de l'argent et c'est nous qui allons leur rembourser. Mais ça, je l'ai déjà dit, 5 fois, 10 fois, 20 fois, ce n'est pas juste. Alors faire entendre la voix, effectivement, eh bien nous faisons entendre notre voix au niveau de l'Association des Maires de France, des Maires des Grandes Villes de France, au niveau de l'ADCF. Après, il y a des rapports de force, voilà, des rapports de force, quand on vote on lève les mains et puis on regarde comment cela se passe. Mais c'est vrai qu'il y a des choses injustes, je n'ai pas le sentiment qu'on est quand même beaucoup plus riche que la Région Ile-de-France, par contre, on risque d'être, effectivement, pénalisés.

Alors, ensuite, je le disais tout à l'heure, tous les projets, on va les regarder, parce que moi j'entends bien Monsieur GONON qui dit, il a raison, c'est un bon message, de dire : « Il faut diminuer les dépenses », il faudra qu'on voie lesquelles. Si demain, par exemple, on trouve des crédits et puis qu'on nous dit : « Il faut terminer la Voie des Mercureaux » : bonne question. Est-ce qu'on va dire : « Non, on ne la termine pas, on attend. Ce n'est pas d'utilité sociale, on attend. » Est-ce qu'il faut aller plus vite pour la RN 57 ? C'est une utilité sociale ou pas ? Il faut le faire ou il ne faut pas le faire ? Est-ce qu'il faut aller plus vite dans l'aménagement de nos zones industrielles ? Aller, comme le disait tout à l'heure Bernard GAVIGNET, aller plus vite sur Pouilley-les-Vignes parce qu'on aura des demandes ? Aller plus vite sur Auxon, parce que les choses vont accélérer ? Il faut qu'on fasse des choix. Moi je n'accepterai pas que certains, d'un côté, je dénoncerai ceux qui pousseront à la dépense, d'un côté, en disant qu'on n'en fait jamais assez et qui, parallèlement, diront : « Il faut diminuer les impôts ». Tout ça, a un nom, cela s'appelle de la « démagogie ». Moi j'appelle à la responsabilité.

Nous sommes responsables des impôts que nous devons peut-être, peut-être, augmenter, pour l'instant il n'y a pas de certitudes par rapport à ça, parce que nous n'avons même pas les bases. Vous savez, cela fait quand même deux ans qu'on pilote en du vol sans visibilité. On n'a pas les chiffres, on n'a pas les indicateurs, on a quasiment rien. On verra et puis, après, les décisions, on les verra ensemble. Aujourd'hui on n'a pas pris la décision d'augmenter quoi que ce soit. Parce qu'avec Gabriel, on s'est posé la question, on a dit : « Est-ce qu'on en parle ce soir ? », parce qu'on a dit : « On ne va pas commencer à faire un débat sur l'augmentation des taxes, parce que ce n'est pas le moment ».

On a quand même convenu qu'il fallait déjà quand même donner une vision globale pour que ces deux mesures, qui sont les seules mesures sur lesquelles nous devons nous prononcer aujourd'hui, on le fasse dans un contexte global, pas que l'on sorte ça, qu'on vous les présente, que vous les votiez et que vous disiez qu'on vous a pris, en fait, un peu « à la hussarde », voilà. Ce que tu dis, oui, bien sûr, bien sûr. Mais nous sommes beaucoup à l'avoir dit.

M. BAULIEU.- Il y a Pascal BONNET.

M. LE PRESIDENT.- Pascal BONNET. Allez-y, Monsieur BONNET, je vous en prie.

M. BONNET.- Je ne veux pas allonger le débat, je voulais juste...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, mais je vous en prie. Juste avant, une seconde, juste avant de partir, il faut que je voie les membres du Bureau pour 3 minutes, j'ai une question à leur poser. Ce n'est pas grave, je vous rassure.

M. BONNET.- Je voulais juste préciser que les élus UMP Nouveau Centre de Besançon, dans la continuité de leur vote contre le budget et la fiscalité voteront contre ces deux questions fiscales.

M. LE PRESIDENT.- Alors, écoutez, bon, moi, je veux bien, mais permettez moi de vous dire quand même que c'est incroyable, alors qu'il y a un dispositif qui a été mis en place, on nous propose même d'aller jusqu'à 6 000 €, on nous propose ce dispositif, c'est la Loi de finances, ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET qui la vote, ce n'est pas notre Assemblée qui la vote, c'est un outil qu'on met à notre disposition et vous avez le culot, le culot, je dis bien, de dire que vous ne voterez pas ça, alors que c'est ces mesures-là qu'ils nous imposent. Non, mais, Pascal, ce n'est pas de la responsabilité ça, c'est vraiment de la démagogie pure et dure. Non, non, non, non, mais personne ne se trompe à ça. Parce que, si aujourd'hui, quelqu'un peut imaginer que les mesures qui sont prises actuellement, ce sont des mesures qui sont justes et équitables, il n'y a bien que vous pour le croire quand même, il n'y a bien que vous pour le croire. Alors ne me forcez pas à tomber dans le politique, je ne veux pas le faire, mais quand même il y a des moments de dire que vous refusez ça par souci, justement, de justice fiscale, permettez-moi quand même au minimum de sourire.

M. BONNET.- Non, mais je n'ai pas parlé de, justement je ne suis pas entré sur le débat de fond. Je précise qu'on a jusqu'à maintenant voté contre les questions budgétaires, on vote contre ces points là. Après, si vous voulez que l'on allonge le débat, je pense que si Jean ROSSELOT avait été là, il aurait eu des choses à dire, on n'est pas écouté autant que d'autres...

M. LE PRESIDENT.- Oh, non, mais placer des jalons comme ça, non, non, c'est bien, c'est bien.

M. BONNET.- On ne peut pas, on ne peut pas forcément débattre ici, je donne une explication de vote, vous lancez un débat national qui n'a pas lieu.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, je ne lance pas un débat national, je veux dire que vous êtes plutôt quand même, excusez-moi, plutôt gonflé de dire ça, voilà, c'est tout et j'arrête là. Monsieur GONON.

M. GONON.- Oui, juste une simple précision, l'effort consistant à laisser aux environs de 10, 11 M€ par an le montant des investissements de la CAGB. Par rapport aux 2 M€, grosso modo, d'hypothèses de nouvelles recettes que vous chiffrez dans vos documents, 2 M€ sur 170 M€ de budget, cela fait 1,17 % d'efforts supplémentaires sur la totalité des dépenses à faire. Est-ce que vous pensez, honnêtement, que c'est de la démagogie de dire simplement : « Faites un effort de 1,17 % pendant 4 à 5 ans pour essayer de ne pas alourdir une pression fiscale », comme vous l'avez dit vous-même, qui est en train d'atteindre des limites insupportables pour beaucoup de gens. Parce que, cela touche tout le monde, cela ne touche pas que les riches, la taxe sur le tabac, la taxe sur le soda, la taxe sur les mutuelles, doublement de la taxe sur les mutuelles, c'est un effort considérable qu'on demande aux gens. Tout le monde paye cet effort considérable, alors demander un effort de 1, 10, est-ce de la démagogie ou est-ce que c'est quelque chose...

M. BAULIEU.- On ne peut pas calculer tout ça.

M. GONON.- Ou est-ce quelque chose qui est raisonnablement envisageable ?

M. BAULIEU.- On peut faire dans le simplisme, je voudrais parler de cela, et je voudrais te parler quand même de ce qu'on dit, par des amalgames, qui sont faits d'ailleurs pas qu'ici, de circonstance. Sur la rigueur budgétaire, je vous affirme que nous la pratiquons depuis des années de manière acharnée. Je vous affirme que nous le faisons et que cette pratique a objectivement ses limites. Quand on s'est fixé et que nous avons respecté, par exemple, un glissement des charges, autres que charges salariales, à 0 %, cherchez beaucoup de collectivités qui tiennent des engagements de ce type. Si vous me dites : « Tenez le encore 4, 5 ans », parce que cela veut dire ça, on ne va pas non plus mettre, sous prétexte qu'ils sont salariés du Grand Besançon, nos agents hors cadre statutaire sur un plan pécuniaire. Et donc il faut ne pas se relâcher sur cette volonté acharnée de maîtriser la dépense, mais il faut aussi regarder les choses, honnêtement, en face, sur ce qu'il est possible de faire.

Quant au versant des impacts de la crise et de qui peut payer dans ce pays, parce que je m'exprimais sur ce plan-là. Excusez-moi, chers amis, mais la crise, elle a bon dos pour tout le monde. Moi, personnellement, je ne supporte pas quand j'entends : « Les Français souffrent ». A force de le répéter ainsi, on dit si bien que les Français souffrent, qu'on ne s'occupe plus des Français qui souffrent, parce qu'on globalise, moi, en tant que citoyen, je refuse cette globalisation. Il y a dans ce pays, et c'est fort heureux, des entreprises qui font des profits remarquables, qu'on pourrait taxer de manière plus élevée. Il y a des particuliers qui ont des revenus plus qu'honorables, il se trouve, je ne sais pas si c'est un effet de mode d'ailleurs, qu'on les voit défilier à la télé ces jours-ci et qu'il y en a qui disent : « Moi je veux bien payer ».

M. LE PRESIDENT.- Oui, ils le demandent.

M. BAULIEU.- Je ne sais pas si c'est un effet de mode ou une manière d'annoncer une petite « mesurette » à 3 %...

M. LE PRESIDENT.- Il y en a même qui ont dit : « Qu'ils patientent un peu ».

M. BAULIEU.- Et donc, il y a dans ce pays des gens qui ont des ressources et c'est fort heureux, qui pourraient payer davantage et il y a, y compris, des classes moyennes qui ne sont pas dans la misère, il faut qu'on le dise, si on veut penser véritablement aux gens qui ont des problèmes, il faut qu'on fasse ces distinguos. Et il faut qu'on arrête de globaliser et de dire : « On ne peut rien faire ». Parce que, ce qui est préconisé dans les propositions donc de Philippe GONON, c'est de dire : « Arrêtons, ne faisons rien, ne faisons plus... »

M. GONON.- C'est trop caricatural.

M. BAULIEU.- Alors, du côté de la caricature, cher collègue, je suis battu à plates coutures par vos interventions.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. BAULIEU.- Et donc sur ce registre, il faut avoir du discernement. Le regret que j'ai, moi, dans les décisions que nous avons à prendre ou que nous aurons à prendre, c'est de ne pas pouvoir faire du plus sélectif. Si on pouvait faire du plus sélectif, nous le ferions. Et nous serions plus à l'aise, oui, quand on va chercher l'impôt auprès des ménages, quand on va chercher l'impôt auprès des propriétaires, nous serions plus à l'aise si on pouvait faire du sélectif, la loi, le cadre, ne le permet pas. Je suis le premier à le regretter. Mais je soutiens que dans notre Agglomération, comme ailleurs, nous sommes un certain nombre, je dis : « Nous sommes un certain nombre », compte tenu du contexte, à pouvoir faire encore quelques efforts. C'est cela que nous devons aussi avoir à l'esprit parce que, à défaut, nous pouvons renoncer, encore une fois, sous prétexte des difficultés de quelques uns, d'un certain nombre, on met les autres à l'abri et on dit : « On ne fait rien », et on bat en retraite et on fera les comptes quand ? Dans 4 ans, dans 5 ans, dans 10 ans ?

Ecoutez, il m'arrive de parler aussi avec mes enfants et l'aîné commence à prendre de l'âge, cela m'inquiète, et il me dit : « Moi, depuis que je suis en âge de comprendre les choses, nous sommes en crise ». Vous voulez faire un peu de rétrospective dans ce pays, excusez-moi, quand on est en croissance positive, je vois des profs d'économie en face de moi, est-ce qu'on devrait dire : « Nous sommes en crise » ? Or, depuis 30 ans, on affirme, on assène, tous les ans, que nous sommes en crise. Et nous sommes dans un magnifique pays, où depuis 30 ans on fait des déficits constamment. Pas dans les collectivités, disons-le haut et fort, hurlons-le, si c'est nécessaire. C'est vrai qu'on a un mérite très relatif, la loi nous l'interdit. Mais néanmoins, c'est ce que pratiquent toutes les collectivités. Le dérapage budgétaire dans ce pays n'est pas le fait des collectivités. Mais c'est vrai que nous avons cette négligence et cette affirmation d'une crise permanente devant, soit rendre les choses impossibles ou nous affranchir de tel ou tel effort. Il faut remarquer simplement qu'y compris en Europe, d'autres l'ont fait. Et donc il faut aussi peut-être prendre des leçons ailleurs. Mais les décisions nationales, cela ne m'aura pas échappé, ne relèvent pas de notre compétence et pas de la mienne, notamment.

Mais j'ai envie de nous proposer à nous, d'être un peu plus responsables, d'avoir du discernement, d'avoir effectivement de la considération pour les autres, notamment ceux qui en ont le plus besoin, mais pas d'abriter ceux qui pourraient faire des efforts derrière ceux qui ont quelques difficultés, pour justifier qu'on ne fasse rien.

M. LE PRESIDENT.- Et puis soyons clairs, lorsqu'on dit que nous aimerions, on verra, on discutera, être au niveau d'investissement de ces dernières années, c'est de l'investissement, ce n'est pas du fonctionnement : c'est de pouvoir répondre à la Commission « Habitat » lorsqu'on viendra nous demander des crédits pour pouvoir mieux isoler les bâtiments, pour avoir des actions en matière d'habitat pour baisser la consommation d'énergie, c'est de pouvoir faire, effectivement, des actions dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, c'est de pouvoir continuer à aménager des zones industrielles, de pouvoir aménager des zones autour d'Auxon-Dessus, de pouvoir peut-être, demain, terminer, la rocade, la Voie des Mercureaux, de pouvoir terminer aussi la Zone de Chalezeule. C'est ça, c'est de l'investissement, c'est pour créer de l'emploi, ce n'est pas pour faire de la richesse ou pour payer des petits fours, ce n'est pas ça.

Et je crois qu'il y a quand même, mais vous savez, je suis rassuré, parce qu'il ne faut pas prendre les habitants du Grand Besançon en particulier, les Français en général, pour des abrutis. Ils savent bien qu'aujourd'hui les choses sont compliquées, ils savent bien où sont les responsabilités aujourd'hui, ils ne se trompent pas, croyez moi, croyez moi. Donc, moi, je réagirai toujours assez violemment quand certains viendront donner des leçons. Et par ailleurs, ce sont les mêmes qui demanderont d'augmenter les dépenses ou qui diront que nous n'allons pas assez vite. Par contre, comme l'a dit, Marie-Odile, comme l'a dit Christophe, comme d'autres l'ont dit, que nous soyons vigilants, que nous regardions et que nous ne fassions que ce qui est nécessaire et pas au-delà. Ce que nous disions, on n'a pas ce soir, je le répète, c'est pour ça un peu que l'on hésitait même à parler de ça, on n'a pas lancé un débat budgétaire ce soir. On a deux décisions à prendre parce qu'on doit les prendre avant le 1^{er} octobre, point barre. Le reste, on en a parlé ce soir dans un souci de transparence, voilà. Oui, Mesdames, allez-y.

M. BAULIEU.- L'une après l'autre.

M. LE PRESIDENT.- L'une après l'autre, comme vous voulez.

Mme JEANNIN.- Oui, merci. Bon, on a bien compris qu'on ne doit pas voter, qu'on ne nous demande pas de voter ce soir l'augmentation des impôts sur les contribuables, c'est ça ?

M. LE PRESIDENT.- On l'a répété au moins 10 fois.

Mme JEANNIN.- On l'a répété plus d'une fois.

M. BAULIEU.- Nous parlons des contribuables entreprises.

Mme JEANNIN.- Pour aller dans le sens de Monsieur BAULIEU, qui veut faire un distinguo, si, effectivement, on peut concevoir une augmentation de 0,12 % de la taxe sur les propriétés, la taxe d'habitation qui touche un plus grande nombre de contribuables, qui augmenterait de 1 %, donc passant de 9,47 à 10,47...

M. LE PRESIDENT.- Mais Madame, ce n'est pas le débat de ce soir.

Mme JEANNIN.- Ce n'est pas le débat, mais, ce n'est pas le débat, mais vu que tout le monde en parle, bon voilà.

M. LE PRESIDENT.- Mais non, on n'en parle pas, justement, ce n'est pas le débat de ce soir.

Mme JEANNIN.- Alors, ce qu'il nous faudrait quand même, parce qu'on va voter, c'est avoir au moins une simulation si on augmente la taxe d'habitation de 0,5, qu'est-ce que ça donne comme recette supplémentaire ?

M. LE PRESIDENT.- Madame JEANNIN, on le fera. Ce soir, je le répète, nous devons voter la CFE, la Contribution Foncière des Entreprises et la Tascom, c'est tout.

Mme JEANNIN.- Alors pour les entreprises, par rapport au chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, moi je n'ai pas trop compris quelle était l'augmentation. Inférieur à 100 000 €, l'entreprise paye 4 000 € de ?

M. BAULIEU.- Non, non.

M. LE PRESIDENT.- Mais non.

M. BAULIEU.- On parle de base taxable. On n'est pas en train de fixer le taux, c'est aussi une décision de début d'année, on parle de base minimum. Donc les entreprises, les grandes entreprises, s'agissant de cette base foncière, ont une base nettement plus élevée que ça. Cela peut représenter des centaines de milliers d'euros, voire davantage. Mais, donc, il y a un mécanisme de base minimum, donc nous l'avons fixée l'an dernier à 2 000 € et nous allons proposer, celle-ci, de la revaloriser pour la porter à 2 030 €, donc c'est ça qui s'applique à toutes les petites entreprises. Et pour celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, au bénéfice donc des nouveaux dispositifs législatifs dont nous disposons, nous proposons de porter cette base minimum, non pas à 2 030 €, mais à 4 000 € alors que l'on pourrait la porter à 5 ou à 6 000 €, nous proposons de la porter à 4 000 €, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Madame PEQUIGNOT.

Mme PEQUIGNOT.- Oui, Monsieur le Président, c'est vrai qu'après l'augmentation du Versement Transport, ce projet m'inquiète particulièrement, parce qu'il me semble, que, une fois de plus, si on allait jusqu'au bout, c'est l'attractivité de notre territoire et Dieu sait à quel point l'attractivité aujourd'hui est au cœur de notre préoccupation. Alors, bien entendu, vouloir maintenir, on va dire notre capacité d'investissement à 20 M€ par an, c'est bien, simplement, est-ce que là, on n'est pas, Christophe LIME disait tout à l'heure : « On avait bien dit », j'ai envie de dire : « Est-ce que là, on avait bien dit, le tram, le tram allait forcément nous emmener... »

M. LE PRESIDENT.- Alors, non, non, non, écoutez, alors là, non. Moi, écoutez...

Mme PEQUIGNOT.- Bien sûr, parce que...

M. LE PRESIDENT.- Il va falloir quand même...

Mme PEQUIGNOT.- On avait bien dit, on avait bien dit, est-ce qu'on avait, est-ce que nous avons la capacité, est-ce que nous avons la, bien sûr, parce que, continuer, bien sûr, on parle d'investissement, non, non, parce que continuer dans ce projet-là, nous l'avions dit aussi. On n'aurait pas ce projet de tram...

M. LE PRESIDENT.- Ça ne changerait rien.

Mme PEQUIGNOT.- Mais si, ça changerait, si, si, si, si, si, si.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est quand même incroyable, que dans une assemblée d'élus responsables, intelligents, enfin j'imagine intelligents...

Mme PEQUIGNOT.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- ... vous n'avez pas encore compris, je dis bien, j'imagine, car je me pose des questions...

Mme PEQUIGNOT.- Oui, oui, bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas encore compris que cela n'avait rien à voir avec le financement du tram qui était un financement séparé par le Versement Transport porté de 1,35 à 1,80, cela ne change rien, alors, arrêtez avec ça.

Mme PEQUIGNOT.- Monsieur le Président, le tram ponctionne les finances de l'Agglo, je suis désolée, ce qui fait qu'automatiquement, automatiquement... Alors, il faut savoir quand même que vous parlez d'emploi, l'emploi avec ce projet, c'est un projet qui va, justement, qui va agir au détriment de l'emploi. Parce que nous sommes quand même face à la concurrence des territoires. Vous pensez que tous les territoires autour de nous vont proposer un tel projet à leurs entreprises. Je n'en suis pas sûre. Donc, vous direz ce que vous voudrez, mais en tout cas, du côté de Belfort...

M. LE PRESIDENT.- Ah !!! Mais allez donc y vivre à Belfort ! Mais allez vivre à Belfort !

Mme PEQUIGNOT.- Ils n'ont pas le tram...

M. LE PRESIDENT.- Depuis le temps que vous parlez de Belfort, pourquoi n'allez-vous pas travailler là-bas ? Allez faire profiter Belfort de vos talents !

Mme PEQUIGNOT.- Espérer attirer des entreprises avec cette stratégie, j'ai bien peur que ce soit une fois de plus l'image et l'attractivité de la Communauté d'Agglo qui en pâtissent.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez les Anglais ont une très bonne formule, c'est : « No comment ! ». Pas de commentaire ! Question suivante. Vous êtes intervenue deux fois, je ne dirai plus rien là-dessus, ce n'est pas la peine, je crois que vous ne comprendrez jamais rien, ou vous ne comprenez pas, ou alors vous le faites exprès, je ne sais pas, j'hésite entre les deux. J'aimerais mieux que vous le fassiez exprès ... mais « No comment ! », voilà.

Rapport n° 1.1.2 - Cotisation foncière des entreprises -
Création d'une 2^{ème} tranche de cotisation minimum
pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes
est supérieur à 100 000 €

M. LE PRESIDENT.- Bon, maintenant, nous passons au vote du rapport.

M. BAULIEU.- 1.1.2.

M. LE PRESIDENT.- 1.1.2.

M. BAULIEU.- C'est sur la cotisation foncière des entreprises, donc il s'agit, ce qui vous est proposé, c'est donc de porter la base minimum de la contribution foncière des entreprises, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 € à 2 030 € et pour les autres entreprises, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, à 4 000 €. Voilà, donc, la première délibération, rapport 1.1.2.

M. LE PRESIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Deux...

M. BAULIEU.- Il y en a trois là-bas.

M. LE PRESIDENT.- Alors, attendez, attendez... Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Un. Les autres sont favorables.

Rapport n° 1.1.3 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales

M. BAULIEU.- Donc le rapport 1.1.3 concerne la Tascom et il vous est proposé dans cette délibération de décider une majoration de 5 %, donc application du coefficient de 1,05 pour 2012.

M. LE PRESIDENT.- Même vote j'imagine ?

M. BAULIEU.- Non, non, fais voter, fais voter, fais voter.

M. LE PRESIDENT.- Alors quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Deux, quatre, six. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas ? C'est adopté.

M. BAULIEU.- Si, si, si, il y avait une abstention.

M. LE PRESIDENT.- Ah, il y a une abstention, d'accord, excusez-moi. Bien.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot

M. LE PRESIDENT.- On passe maintenant au rapport suivant, le rapport 2.1 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot. Il est proposé d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre, partagé à 50 % avec le Département du Doubs à la société ARCADIS.

Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y a pas de contre. Il y a des abstentions ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, oui, dix-sept. Très bien.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - SAIEMB IE - Modification des statuts

M. LE PRESIDENT.- « Economie, Emploi et Insertion » : si tu le permets, Jean-Pierre, je vais le faire pour que cela aille vite. Non, parce qu'en plus je suis Président, donc fais-le, toi, quand même, oui, oui, fais-le.

M. MARTIN.- Donc, nous avons sollicité la SAIEMB pour étudier la réalisation d'un Data Center dans les locaux de l'Espace Industriel et Artisanal, rue Einstein à Besançon et il faut accepter la modification des statuts telle que l'a votée le Conseil d'Administration le 24 juin 2011 pour répondre à notre demande.

M. LE PRESIDENT.- Bon, moi je ne prends pas part au vote, ainsi que les représentants de la CAGB à la SAIEMB. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions, il n'y a pas d'absentions, c'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Le rapport 10.1 : Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté. Les membres du Bureau restent là deux minutes, s'il vous plaît.

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation. Est-ce que vous avez des questions à me poser ?

Mme JEANNIN.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, une question.

Mme JEANNIN.- Oui, merci Monsieur le Président. Je vois que vous allez être habilité à exproprier, au sujet des acquisitions dans le cadre du projet tramway. On voit que c'est le quartier des Vaîtes qui est spécialement en ligne de mire.

M. LE PRESIDENT.- Pas uniquement, non.

Mme JEANNIN.- On sait par ailleurs que les habitants des Vaîtes refusent, pour un certain nombre, la vente de leur terrain à 8 € le m², donc voilà.

M. LE PRESIDENT.- C'est le juge qui tranchera, Madame, les Domaines en donnaient 7, le juge tranchera, il tranchera peut-être à 7 d'ailleurs, ils auront perdu 1 €, voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser ? Je n'en vois pas, la séance est terminée.